



RAPPORT ARTICLE 29 LOI ÉNERGIE CLIMAT 2024

Société Anonyme
de Consolidation des Retraites de l'Assurance

Le présent rapport porte sur l'exercice 2023

Sommaire

I.Démarche générale de l'entité sur la prise en compte de l'ESG (Environnemental, Social et de qualité de Gouvernance)	4
II.Moyens internes pour contribuer à la transition	25
III.Démarche de prise en comptes des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.....	28
IV.Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	29
V.Taxonomie européenne et combustibles fossiles	34
VI.Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, sa stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement (en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du Règlement Disclosure – (SFDR).....	40
VII.Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants.....	50
VIII.Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité	59
IX.Déclaration de non-prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité.....	66
X. Annexes	69

PREAMBULE

Ce rapport portant sur les données au 31 décembre 2023 a été établi en application des dispositions de l'article 29 de la Loi Énergie-Climat du 8 novembre 2019 et de son décret d'application du 27 mai 2021. Il a fait l'objet d'une approbation du Conseil de Surveillance de la SACRA au cours de sa séance du 27 juin 2024.

La SACRA a choisi de collaborer avec Ofi Invest AM afin de rendre compte de ses pratiques d'investissement responsable à travers la production de ce rapport. En effet, Ofi Invest AM dispose des compétences et des bases de données nécessaires pour réaliser l'analyse de performance et proposer ainsi des axes de progrès. En ce sens des règles, Ofi Invest AM a mis en place des règles de contrôle de la donnée afin dans le but d'augmenter la robustesse des analyses produites.

Ce document à caractère d'information ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable de la SACRA. Ce document est produit à titre purement indicatif. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Bonne lecture !

M. Stève BAUMANN

Président du Directoire

M. Antoine LISSOWSKI

Président du Conseil de Surveillance

I. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte de l'ESG (Environnemental, Social et de qualité de Gouvernance)

a. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères ESG, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement

1. Contexte

Conformément à l'article 1833 du Code Civil, la SACRA est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité, la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux étant désormais inscrite dans la loi.

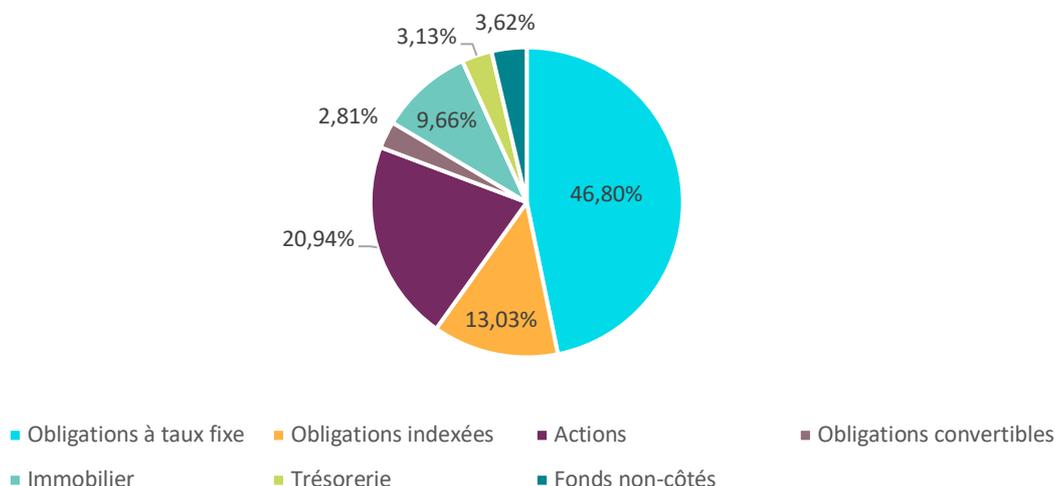
Créée par les partenaires sociaux du secteur de l'assurance, au bénéfice des salariés de ce secteur, son objet social exclusif et donc la raison d'être de la SACRA est de gérer au mieux le fonds de consolidation des droits (qui n'ont pas été transférés à l'ARRCO) du Régime de Retraite Professionnel (RRP) aujourd'hui fermé et dont la CREPSA assure le versement des droits de retraite acquis par les actifs et retraités dans le RRP résiduel au 31 décembre 1995, tout en intégrant des critères environnementaux dans sa politique d'investissement en vue de réduire l'impact climat de son portefeuille d'investissement.

La politique d'investissement au sein de la SACRA (politique de long terme menée dans l'intérêt des participants du régime) a pour objectif de sécuriser le versement des retraites en prenant en compte tous les risques et opportunités sur le long terme, tout en cherchant à préserver le capital naturel, humain et financier des futurs retraités (solidarité générationnelle) et en veillant à chercher à réduire le risque climat et l'impact climat du portefeuille de placements.

Au 31/12/2023, le portefeuille de la SACRA avait un encours sous gestion de 2 560 073 674,23 € ventilé de la manière suivante :

Classe d'actifs	Montant en Valeur de Marché	Répartition en %
Obligations à taux fixe	1 198 196 425,13 €	46,80%
Obligations indexées	333 553 028,29 €	13,03%
Actions	536 111 041,53 €	20,94%
Obligations convertibles	72 024 695,98 €	2,81%
Immobilier	247 225 485,61 €	9,66%
Fonds non-côtés	92 754 705,13 €	3,62%
Trésorerie	80 208 292,56 €	3,13%

Ventilation du portefeuille, entre catégories d'actifs au 31 décembre 2023 (en valeur de marché)



Les obligations indexées et la trésorerie sont gérées, en direct, par la SACRA. Les obligations à taux fixe sont composées de deux poches, une poche en dette souveraine (735 millions d'euros, soit 61 % du portefeuille des obligations à taux fixe) gérée en titres vifs en direct par la SACRA et une poche d'obligation d'entreprise privée non financière (463 millions d'euros, soit 39 % du portefeuille des obligations à taux fixe) dont la gestion se fait, en externe, à travers un mandat.

Les obligations convertibles et les actions sont gérés en gestion déléguée à l'exception de l'exposition aux actions des pays émergents qui est à la main de la SACRA (39 millions d'euros, soit 7 % du portefeuille actions).

L'immobilier est composé principalement d'une SCI (183 millions euros, soit 74 % du portefeuille immobilier) constituée d'investissements en direct et gérée par un administrateur de bien. La SACRA détient également des parts de différents SCPI et d'un OPCl pour un total de 64 millions d'euros, soit 26 % de l'exposition à cette classe d'actifs.

Enfin, l'exposition de la SACRA au non-côté (private equity, infrastructure et dette privée) se traduit par des participations dans différents fonds auprès de plusieurs sociétés de gestion.

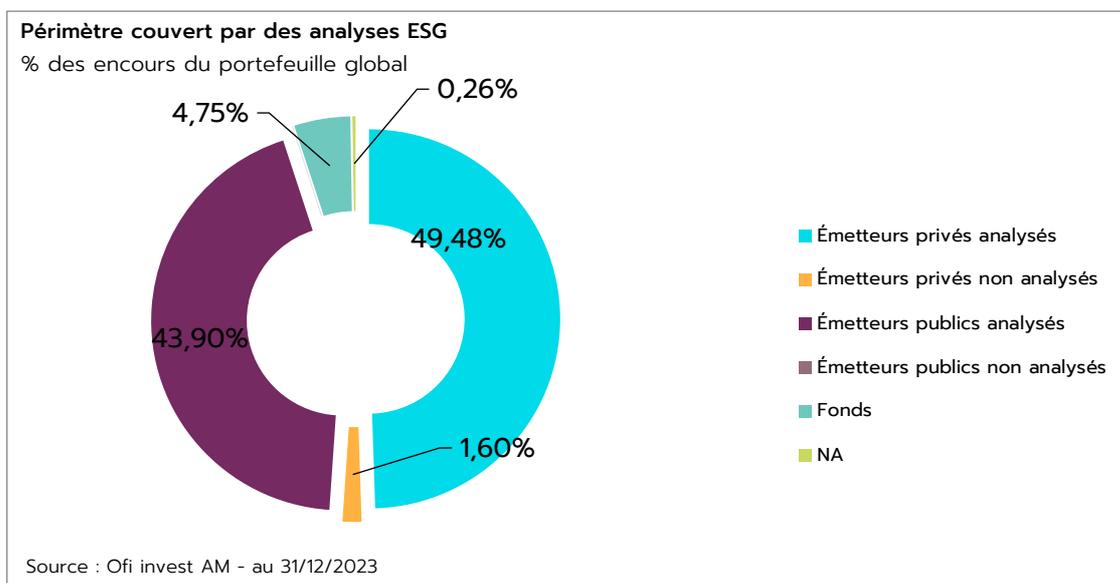
2. Périmètre du rapport d'analyse

Dans le cadre de ce rapport uniquement les émetteurs privés, publics ainsi que les OPC détenus en directs dans le portefeuille, seront analysés.

Veuillez trouver ci-dessous la répartition des instruments présents dans le portefeuille.

Périmètre couvert par des analyses ESG*

% des encours totaux



Source : Ofi Invest AM, au 31/12/2023
*ESG : Environnementale, Sociale et de Gouvernance

Ci-dessous la répartition détaillée en euros.

	Part en euros du portefeuille global (or immobilier, non cotés et trésorerie)
Émetteurs privés analysés	1 051 995 021 €
Émetteurs privés non analysés	34 018 793 €
Émetteurs publics analysés	933 396 479 €
Émetteurs publics non analysés	- €
Fonds / OPC	101 017 447 €
NA*	5 565 801 €
Total	2 125 993 541 €

*Les NA représentent les comptes courants des fonds dédiés en EUR et en devises étrangères.

Cette classification des émetteurs en tant que privés ou publics est réalisé grâce à la nomenclature des codes CIC¹. Nous retrouvons donc parmi les émetteurs privés, tous les titres en actions et obligataires rattachés à un émetteur privé ainsi que les banques de développement. La catégorie, émetteurs publics, correspond à des obligations souveraines et à des émetteurs supranationaux.

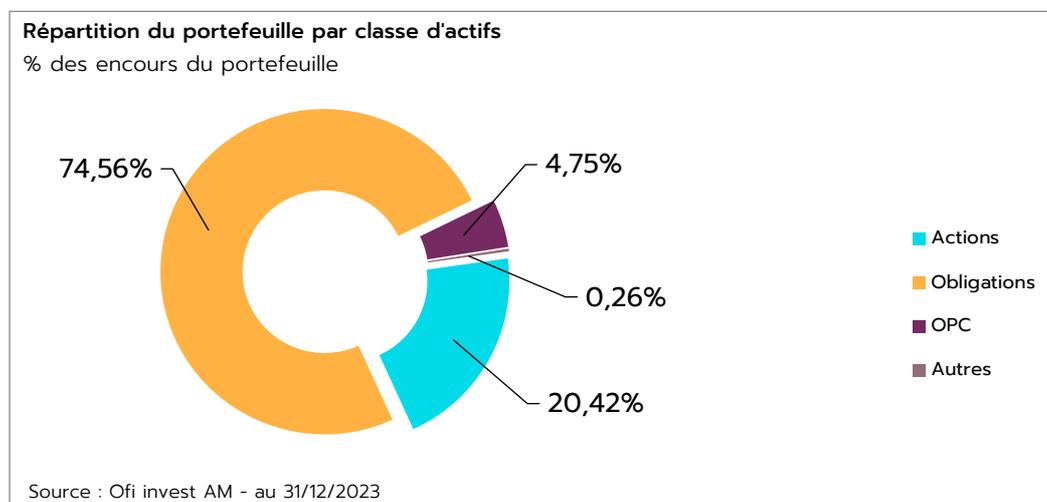
Les principaux indicateurs de données ESG présentés dans ce rapport concernent la poche d'émetteurs privés représentant donc près de 50 % du portefeuille. En revanche le graphique ci-dessus indique que plus de 90 % des titres présents dans le portefeuille sont couverts par une analyse ESG. A titre d'information, un émetteur est indiqué comme couvert lorsqu'à minima un score ESG lui est attribué.

Les résultats de l'analyse ESG du portefeuille sont comparés à titre indicatif :

- Pour les émetteurs privés, aux résultats de l'indice composite l'indice 85 % indice Scientific Beta SACRA Zone Euro Multifacteur Bas Carbone (NR) + 15 % MSCI EMU SMALL CAP (NR). La SACRA a choisi cet indice en 2019 afin d'accompagner la transition énergétique et financer une économie bas carbone.
- Pour les Etats, aux résultats de l'analyse de l'ensemble des pays de l'OCDE.

Veuillez trouver ci-dessous la répartition du portefeuille total selon les classes d'actifs. A noter que le profil du portefeuille de la SACRA est de type assurantiel ; c'est un portefeuille prudent avec un horizon d'investissement de long terme. La classe d'actif privilégiée est ainsi celle des obligations avec une orienté plus importante pour les souverains.

Ci-dessous la répartition du portefeuille par classe d'actifs.



¹ Ces Complementary Identification Code sont fournis par la banque de France, https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/20130708-table-cic-fr_0.xls

A des fins d'exhaustivité voici la répartition des classes d'actifs en euros.

	Part en euros du portefeuille global
<i>Actions</i>	434 228 498,50 €
<i>Obligations</i>	1 585 181 794,50 €
<i>Fonds</i>	101 017 447,20 €
<i>Autres</i>	5 565 800,79 €
<i>Total</i>	2 125 993 541 €

3. La stratégie ESG de la SACRA

Notre démarche ESG

La politique d'investissement impose l'intégration de critères ESG et l'intégration des risques liés au changement climatique dans le cadre de la définition de l'univers d'investissement. La politique d'investissement de la SACRA intègre pour la poche actions un filtrage ESG. Pour la poche obligataire, tout investissement est soumis à ce même filtrage ESG. A ce titre, un émetteur obligataire en portefeuille qui prendrait le statut de « controversé élevée » nécessiterait, en pareille situation, une décision le concernant. Pour les autres classes d'actifs, le portefeuille est analysé selon les critères ESG a posteriori. Des audits de performance énergétique ont néanmoins été réalisés pour les immeubles détenus en direct au sein d'une Société Civile Immobilière.

Concernant la poche des actions, la SACRA a œuvré très tôt, dès 2018, en lançant une consultation pour changer de cadre de sa gestion déléguée. En effet, nous avons matérialisé cette consultation actions avec un changement d'indice de référence en 2019, en passant d'un indice classique (l'Euro Stoxx) à un indice bas carbone sur-mesure (l'indice Scientific Beta SACRA Zone Euro Multifacteur Bas Carbone). Cet indice décarboné a pour objectif d'allouer les capitaux dans des sociétés moins émettrices de CO2. Aussi, ce dernier minimise l'exposition carbone à partir de l'intensité carbone et des émissions totales de chaque société. Notre gestion sur les Etats-Unis bénéficie également d'un indice similaire (l'indice Scientific Beta SACRA Etats-Unis Multifacteur Bas Carbone).

A cela, la SACRA applique à ses mandats actions des exclusions sectorielles. L'univers d'investissement actions est ainsi filtré de la liste d'exclusions suivantes :

- les armes controversés,
- les pratiques controversées au regard des principes du Pacte Mondial,
- le charbon, les énergies fossiles non conventionnées,
- le tabac,
- l'huile de palme,
- les produits dérivés sur matières premières et les paradis fiscaux.

A noter que la SACRA interdit l'investissement ou le réinvestissement des titres présentant un niveau de controverse très élevé. Sur la base de la situation au 31 décembre 2023, 3 titres sont concernés au sein des portefeuilles actions, il s'agit de: Bayer en Zone Euro, Wells Fargo et McDonald's aux Etats-Unis.

De plus, la SACRA a souhaité, en 2020, mettre en place un plafond dynamique d'empreinte carbone pour ses mandats actions de la Zone Euro. Ce cadre de gestion permet de limiter l'empreinte carbone de nos portefeuilles et du fait de l'amélioration des entreprises sur ce sujet, le plafond dynamique de la gestion actions de la SACRA est sur une forte tendance baissière. La SACRA calcule ce plafond comme la moyenne des empreintes carbonées de son indice actuel (l'indice Scientific Beta SACRA Zone Euro Multifacteur Bas Carbone) et de son ancien indice (l'Euro Stoxx).

Ci-dessous, l'historique du plafond dynamique de l'empreinte carbone mis en place par la SACRA :

En tonnes de CO2 par Millions d'euros investi

	Empreinte Carbone au 31/12/2023	Empreinte Carbone au 31/12/2022	Empreinte Carbone au 31/12/2021	Empreinte Carbone au 31/12/2020	Empreinte Carbone au 31/12/2019
Indice SACRA Scientific Beta Zone Euro	39,34	39,41	45,93	58,08	64,82
Indice Euro Stoxx	68,94	86,62	99,07	115,94	125,57
Plafond Dynamique d'Empreinte Carbone	54,14	63,01	72,5	87,01	95,2

En 2023, la SACRA a décidé d'ajouter une deuxième règle pour sa gestion actions Zone Euro. En effet, nous avons fixé un objectif sur la trajectoire carbone. Les portefeuilles délégués doivent avoir une trajectoire carbone en baisse d'au moins 5% par an en moyenne sur 5 ans. L'année de base est 2019 (année à laquelle la SACRA a matérialisé sa politique sur la lutte contre le réchauffement climatique), avec les données 2023 nous avons 4 évolutions. A ce stade, l'objectif de trajectoire carbone est largement respecté comme le montre les résultats suivants :

	SAKKARAH 2	SAKKARAH 4	SAKKARAH 5	SAKKARAH 6	SAKKARAH C
Moyenne des baisses de la trajectoire carbone sur les 4 dernières années	-26,49%	-24,13%	-13,16%	-18,30%	-26,53%

Puis, en 2023, la SACRA a mené une étude sur la biodiversité afin d'obtenir la photographie de la prise en compte de cette thématique au sein des sociétés de ses mandats actions Zone Euro. Concrètement, l'objectif est de cibler les sociétés qui répondent de manière directe ou indirecte aux thématiques suivantes :

- la lutte contre le changement climatique,
- l'agriculture régénératrice,
- la question du stress hydrique en repensant les bénéfices multiples de l'eau,
- l'approvisionnement durable,
- l'économie circulaire.

Le taux de couverture sur les données relatives à la biodiversité est de 99%. Une étude biodiversité est présentée en annexe.

De surcroît, la SACRA a mis en place en 2024, sur les données au 31/12/2023, un Tableau de Bord Finance Durable sur les poches actions Zone Euro gérées en titres vifs. Ce reporting a pour but de mesurer la performance extra-financière des sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Pour cadrer ce tableau de bord, la SACRA a mené une analyse afin de sélectionner les indicateurs les plus pertinents et dont la méthodologie est approuvée. Ci-dessous la composition du Tableau de Bord Finance Durable selon chacun des piliers E, S et G.

- Environnement / Climat :
 - Exposition aux énergies fossiles en %
 - % Part brune
 - % d'Alignement à la Taxonomie verte
 - Objectifs de réduction d'émissions CO2 (% de société disposant d'objectifs de réduction de CO2)
 - % d'Alignement température 1,5°C
 - Stratégie climat validée SBTi (% d'émetteurs)
 - Impact sur la Biodiversité (Intensité en km2 par MSA)
- Social :
 - Controverses sociales (score de controverses)
 - Egalité des sexes (% moyen de l'écart de rémunération entre les sexes)
 - % annuel de Turnover
 - Rémunération (score de transparence des rémunérations des dirigeants)
- Gouvernance :
 - Droits de l'Homme (% de sociétés contrevenant au Pacte Mondial)
 - Représentation des femmes au board en %
 - Corruption (score anti-corruption)

Un exemple du Tableau de Bord Finance Durable est présenté en annexe.

Enfin, lors des consultations actions que la SACRA peut mener, l'ESG tient une place importante dans son appel d'offre. En effet, une section entière est réservée à la finance durable afin d'expertiser les connaissances et l'approche ESG de la société candidate. Cette dernière doit répondre à une vingtaine de questions sur la place de l'ESG dans la solution proposée et sur la manière de piloter ces critères extra-financiers. La SACRA vérifie, notamment lors des comités semestriels, que l'expertise ESG reste bien présente tout au long de la collaboration avec les sociétés sélectionnées.

Le fonds dédié aux obligations convertibles est géré en accord avec les filtres d'exclusions de la SACRA qui, pour rappel, sont : les armes controversées, les pratiques controversées au regard des principes du Pacte Mondial, le charbon, les énergies fossiles non conventionnelles, le tabac, l'huile de palme et les produits dérivés sur matières premières et les paradis fiscaux. Ce fonds en délégation fait l'objet d'une analyse ESG de la part de la société mandatée et d'une revue ESG par la SACRA lors des échanges qui matérialisent le suivi (comité trimestriel et réunion mensuelle).

Les portefeuilles d'obligations indexées (OI) et à taux fixes (OTF) sont gérés de manière directe par la SACRA. Sur ce dernier portefeuille, les investissements concernent les obligations souveraines, supranationales et bancaires. La SACRA est investie sur les pays Core et périphériques et, sur des obligations ayant une garantie implicite ou explicite de l'Etat français. Concernant les obligations bancaires, la SACRA est essentiellement investie sur des banques françaises. Sur le portefeuille OI, les investissements concernent uniquement des obligations liées à l'inflation.

La démarche ESG sur les investissements obligataires souverains est complexe puisque que les indicateurs extra-financiers de ces pays sont difficilement quantifiables. Les émetteurs de dettes souveraines sont donc évalués en fonction de leurs politiques environnementales, sociales et de leur transparence en matière de communication. Avec le manque d'accès aux données, le risque extra financier d'un pays dépend principalement de sa gouvernance. La SACRA évite par exemple d'investir dans des instruments émis par des pays où les formes les plus graves de violation des droits de l'homme sont observées.

Notre portefeuille est principalement investi sur la France, un pays ayant une politique environnementale et sociale faisant partie des plus ambitieuses.

Ainsi, la SACRA n'a pas de limite d'investissements sur les obligations souveraines Core et une limite d'investissements de 10 % du portefeuille OTF est imposée pour chaque pays périphérique. De même pour les obligations bancaires.

La SACRA détient un portefeuille Obligation d'Entreprise Privée Non Financière (OEPNF) qui est géré par un mandataire. La démarche ESG mise en place pour ce mandat se trouve dans l'application de la liste des exclusions de la SACRA. Ces exclusions sont, en pratique, analysées par notre prestataire ESG. Ainsi, pour chaque investissement réalisé par la société mandatée, Ofi Invest AM doit valider au préalable l'éligibilité de l'émetteur obligataire.

En général, à chaque début d'année, le gérant d'OEPNF transmet une large liste d'émetteur qui est étudiée par notre prestataire ESG ce qui permet d'ajuster l'univers investissable. Lorsqu'il y a une obligation sur le marché primaire, qui n'a pas encore été validée par notre prestataire ESG (OFI), le mandataire investit dans le respect des contraintes de la SACRA.

Concernant l'immobilier, cette poche est composée d'une SCI d'une valeur de 183 060 131,63 € (soit 75,71 % de nos investissements dans l'immobilier, de 8 SCPI / 1 OPPCI d'une valeur totale de 58 741 003,29 € (soit 24,29 % du portefeuille immobilier).

Sur les 8 SCPI, la SACRA est membre du conseil de surveillance de 4 SCPI, elle peut ainsi exercer des droits de gouvernance et dialoguer directement avec les parties prenantes afin de les accompagner dans leur démarche ESG. En parallèle de cette démarche active de la SACRA, nous suivons la gestion extra-financière des SCPI dans lesquelles elle n'est pas au conseil de surveillance.

De manière générale, les SCPI adoptent une démarche ISR qui est source de performance dans le moyen et long terme et se décline comme suit dans toutes les étapes de la gestion d'un actif immobilier : au cours de son acquisition, pendant sa détention et lors de sa cession.

Plus précisément, sur les 8 SCPI / 1 OPPCI, 6 SCPI ont obtenu le label ISR avant 2023 inclus, 2 SCPI travaillent actuellement à obtenir ce label. L'OPPCI n'affiche pas, à ce stade, d'objectif de labellisation à court terme.

Pour information, sont éligibles à ce label les SCPI qui investissent dans l'amélioration de la performance ESG des bâtiments déjà détenus en portefeuille mais aussi les fonds qui investissent dans des immeubles neufs. En effet, le renouvellement du parc immobilier étant très faible chaque année, l'enjeu principal est donc de pousser les entreprises à améliorer les bâtiments déjà existants.

Dans le cadre de l'obtention de ce label, des grilles d'évaluation ESG ont été mises en place afin d'établir une note sur 100 à chacun de ses actifs qui doit justifier d'un plan d'action permettant au fonds de progresser de plus de 20 points en 3 ans. Les thématiques d'engagement majeures étant :

- Environnement : émissions de gaz à effet de serre et énergie ;
- Social : mobilité, santé et confort des occupants ;
- Gouvernance : gestion de la chaîne d'approvisionnement.

En ce qui concerne la SCI, détenue à quasi 100% par la SACRA, la démarche ESG s'inscrit dans des actions historiques comme des travaux d'isolation régulière de ses actifs, le verdissement de son parc immobilier, l'amélioration énergétique des espaces individuels et communs, l'installation d'infrastructures à mobilité douce (installation de parking de vélos, trottinettes). Un DPE sur les lots individuels est réalisé à chaque nouvelle entrée dans le but d'établir une photographie des performances énergétiques et de l'améliorer si besoin. Un DPE sur les parties communes de nos immeubles sera effectué dans un futur proche.

Enfin, la poche non cotés (capital investissement, infrastructures et dette privée) de la SACRA, représente une poche de multigestion, c'est-à-dire que la SACRA sélectionne les expertises au sein de différentes sociétés de gestion. Lors de ces expertises, nous vérifions que le fonds en question suit une démarche ESG efficace et communique de manière régulière sur les analyses et résultats extra financiers de ses investissements. La SACRA consulte ces reportings.

Depuis 2019, la SACRA a souhaité financer la transition écologique et climatique de manière directe. C'est pourquoi, elle investit de manière régulière dans des fonds impact de private equity et d'infrastructure répondant à ces enjeux. A travers ces stratégies, la SACRA finance des solutions dans les secteurs suivants : parc éolien (terrestre et offshore), solaire photovoltaïque, hydroélectricité, hydrogène, biomasse et biogaz, stockage d'énergie, mobilité électrique, chauffage urbain.

De plus, la SACRA a souhaité multiplier ses engagements dans des solutions qui répondent à la préservation d'un environnement naturel sain, d'une économie équitable et d'un modèle social juste. Concrètement, nous avons investi dans des solutions de régénérations des océans (solutions de dépollution de surpêche et d'aquaculture) ou encore sur une thèse d'investissement multiple de protection : protection du climat et lutte contre le réchauffement, protection de l'humain contre les risques sanitaires et technologiques, et protection des ressources contre les effets de la surconsommation.

La SACRA s'intéresse actuellement à des solutions agricoles et agroalimentaires (agriculture régénératrice).

Aussi, La logique actuelle de la SACRA n'est pas de limiter l'empreinte carbone, mais de favoriser l'émergence de solutions et d'une économie bas carbone. L'ISR n'est pas une approche suffisante pour atteindre les objectifs de la transition énergétique. La SACRA intègre dans sa politique d'investissement que ses futurs investissements puissent s'inscrire dans une trajectoire compatible avec un scénario 1,5°C ce qui aura des conséquences en termes de désinvestissements, d'investissements verts ou bas carbone et d'engagement actionnarial.

Pour favoriser le passage d'une économie carbonée à une économie sobre en carbone, la SACRA a décidé de prendre en compte les enjeux climatiques dans sa politique d'investissement, en cherchant à privilégier les meilleures pratiques, la dynamique de progression (amélioration de la performance énergétique du portefeuille immobilier par exemple) et les apporteurs de solutions pour limiter le réchauffement climatique (investissements en infrastructures d'énergie renouvelable ou d'efficacité énergétique).

Notre plan d'amélioration continue sur la démarche ESG

Afin de développer et de rendre sa stratégie ESG plus efficiente et impactante, la SACRA a établi différents axes d'améliorations.

A court terme, la SACRA va :

- Demander à l'ensemble des gestionnaires mandatés qu'ils remplissent le questionnaire Af2i pour chacun de ses fonds dédiés.
- Etudier l'ajout d'une exclusion sectorielle pour l'ensemble de sa gestion cotée, celle sur les biocides et produits chimiques dangereux.
- Faire évoluer ses indices actions bas carbone en ajoutant un pilier climatique à ses derniers. Ci-dessous les évolutions ambitionnées pour nos indices actions :
 - l'intégration des émissions scope 3,
 - l'intégration d'une trajectoire de décarbonisation, à un rythme annuel de 7%,
 - l'investissement explicite dans les solutions à la transition climatique ("revenus verts"),
 - la gestion explicite des risques macroéconomiques (taux d'intérêt, inflation),
 - le remplacement de la gestion des biais sectoriels, actuellement basée sur des classifications sectorielles traditionnelles, par une approche basée sur les risques liées à la chaîne de valeur des entreprises, en amont et en aval.
- Développer le rapport des votes pour les mandats actions de sorte à obtenir plus d'informations et de granularité sur les votes ESG.
- Réaliser une cartographie des Objectifs de développement durable (ODD) de ses placements sur la classe d'actifs du non-côté.
- Encourager ses SCPI qui n'ont pas obtenu le label ISR à l'obtenir ou à garantir d'une démarche ESG avancée.

A moyen terme, la SACRA va :

- Etudier la mise en place d'un indicateur biodiversité pour sa gestion actions active. Cela pourra se traduire par un plafond lié à un score sur la biodiversité.
- Analyser l'investissement dans les forêts et dans la reforestation.
- Réfléchir à souscrire à un fournisseur de données ESG afin d'avoir directement accès à ces données extra-financières.

4. Les enjeux liés au capital humain

Comme c'est le cas pour les autres formes de capital, le capital humain est considéré par la SACRA comme une réserve de valeur qu'une entreprise utilise afin d'assurer une continuité suffisante et la croissance économique. Essentiellement, la façon dont les gens pensent et se comportent dans une entreprise, qui est étroitement liée à sa culture, est un facteur clé de différenciation des performances à court et à long terme, ce qui peut se traduire par des impacts financiers importants. La SACRA veillera à faire intégrer par ses sociétés de gestion partenaires les questions de capital humain dans ses décisions d'investissement, car elle est convaincue qu'elles ouvrent la voie à un meilleur profil de risque et de rendement à long terme. Cette évaluation des questions relatives au capital humain est principalement déterminée par le secteur dans lequel une entreprise travaille mais aussi le pays – ou les pays – où elle opère.

5. Diffusion de l'ESG dans notre gestion

L'ESG est partie intégrante de la politique d'investissement de la SACRA, l'extra-financier figure donc dans l'ensemble des processus d'investissement de nos différentes gestions.

Les données indiquées ci-dessous sont au 31/12/2023.

La diffusion de l'ESG dans la gestion déléguée (mandats actions hors pays émergents, le portefeuille OC et le portefeuille OEPNF), se fait à travers notre prestataire ESG : Ofi Invest AM. La gestion déléguée représente 1 031 748 566,56 € du portefeuille global (soit 40,30 %).

Ainsi, la notation ESG propriétaire est effectuée par l'équipe d'analyse ESG d'Ofi Invest AM à une fréquence trimestrielle. Pour mener à bien cette notation ESG, les fournisseurs de données utilisés sont MSCI en tant que fournisseur principal (sociétés cotées, Etats, etc.) et Moody's ESG Solutions (MESG) en tant que fournisseur secondaire, afin de compléter notre couverture notamment sur les sociétés non cotées et collectivités.

Les seuils de contraintes appliqués au niveau des portefeuilles font l'objet d'un contrôle de la part de la Direction Contrôle interne et Risque opérationnel.

Pour la gestion en direct de la SACRA (poche souveraine du portefeuille OTF et du portefeuille OI) qui représente 1 068 714 541,68 € du portefeuille global (soit 41,75 %), l'analyse ESG est celle de notre prestataire ESG, mais le pilotage ESG se fait en interne.

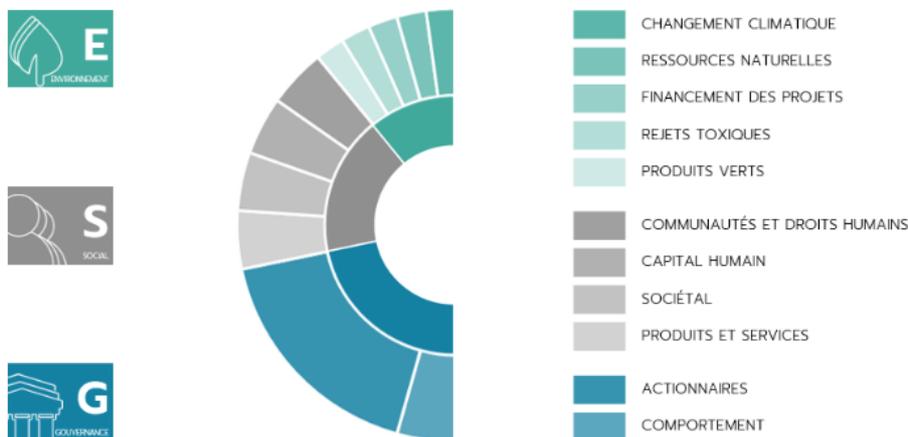
Pour ce qui est des investissements dans les FCP des pays émergents et les investissements dans les actifs réels (379 402 273,43 € du portefeuille global soit 14,82 %) la SACRA vérifie que la société de gestion prenne bien en compte les critères ESG. La SACRA vérifiera également, avant investissement et tout au long de l'investissement que la société de gestion respecte ses engagements vis-à-vis de l'analyse et du pilotage de l'ESG.

Enfin, la trésorerie de la SACRA, 80 208 292,56 € du portefeuille global, soit 3,13 % est placé sur un compte courant rémunéré qui ne fait pas l'objet, par définition, de critères ESG.

a) Notation émetteurs privés

Nature des critères ESG pris en compte dans le modèle de notation propriétaire

Sur la base des référentiels en matière de développement durable et de responsabilité sociale et sociétale des entreprises tels que le Pacte mondial, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Accord de Paris, et des réglementations européennes et nationales, l'équipe d'analyse ESG a établi une liste d'enjeux ESG regroupés sous onze grandes thématiques :



Raisons du choix des critères ESG retenus : méthodologie d'analyse

Sur la notation propriétaire, la démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux ESG offrent de meilleures perspectives sur le long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement, notamment s'agissant des produits et services liées à des activités qui permettent de contribuer positivement à l'atteinte d'objectifs sociaux ou environnementaux, telles que la fabrication de solutions ou technologies « vertes ».

Les risques ESG auxquels sont confrontés les émetteurs peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques d'ordre réglementaire entraînant le paiement d'amendes ou de taxes. Globalement, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une gestion faible de ces risques, nous expose à un risque de réputation vis-à-vis de nos clients. C'est dans cette perspective que nous avons choisi de déployer la méthodologie qui est décrite ci-après.



La note ESG d'un émetteur, qui s'échelonne de 0 à 10, dépend des facteurs suivants définis par l'analyse qualitative d'Ofi Invest AM :

- Nombre d'enjeux ESG matériels identifiés pour chaque secteur d'activités. Ces enjeux sont ceux qui présentent au moins deux des quatre typologies de risques extra-financiers susceptibles d'impacter les parties prenantes et l'entreprise dans le cadre de son activité : risque réputationnel, risque légal (réglementaire/judiciaire), risque opérationnel et risque en termes d'opportunités de marché.
- Poids de ces enjeux E, S et G au sein du secteur d'appartenance de l'émetteur ;
- Poids des piliers E, S et G in fine.

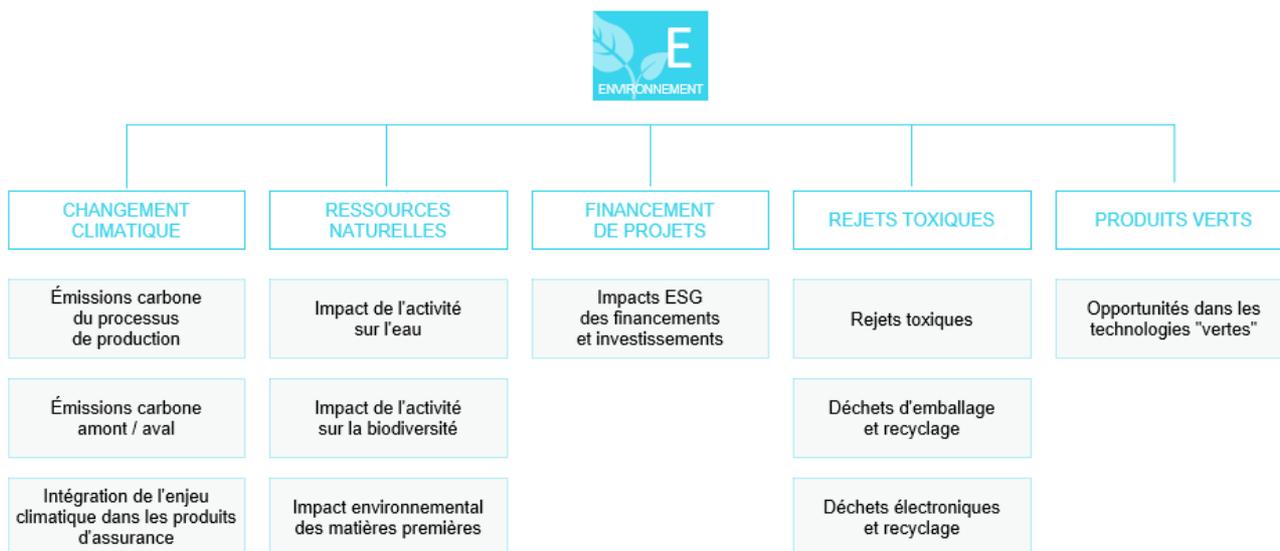
Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% lié à la note de structure de gouvernance de l'entreprise, à laquelle s'ajoute une pondération variable entre 10% et 40% qui porte sur la pratique des affaires de l'entreprise. Ainsi, selon les secteurs d'activité, la note G peut représenter en théorie jusqu'à 70% de la note ESG (en pratique elle représente 40% à 52% selon les secteurs d'activité).

La pondération des enjeux E et S peut varier entre 30% et 60% en théorie. Ces trois éléments résultent de l'expertise de l'équipe ESG.

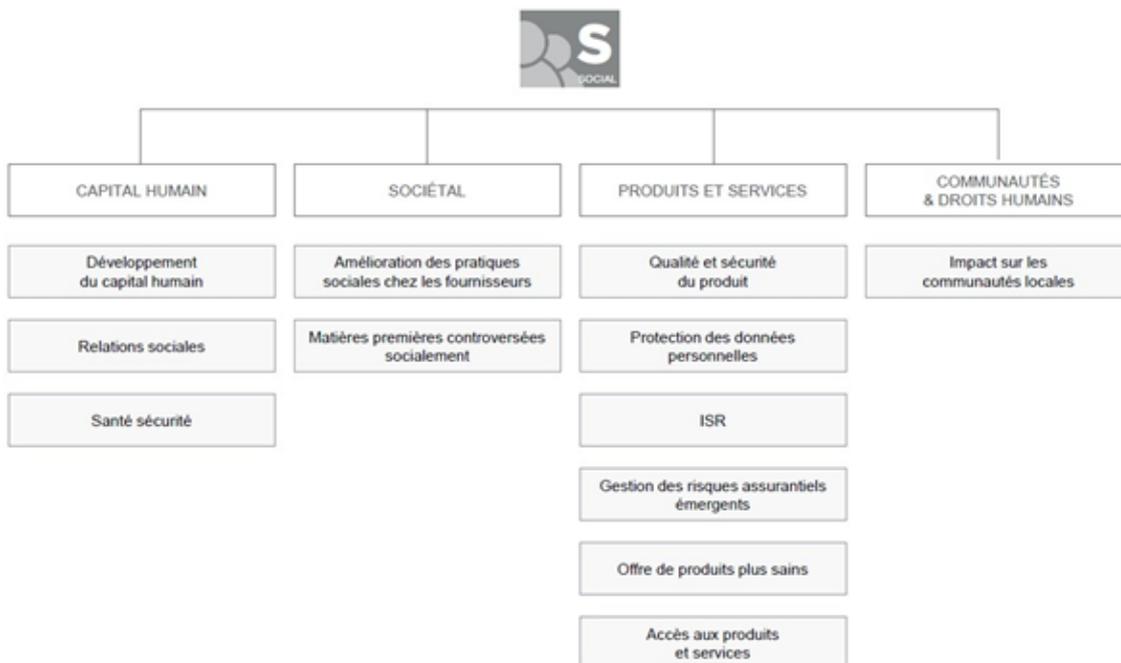
Une fois les notes calculées celles-ci font l'objet d'une revue qualitative à l'issue de laquelle elles peuvent faire l'objet d'éventuels bonus ou malus. Ces derniers peuvent être attribués dans les situations suivantes :

- en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation et par les analystes ESG. Si l'analyste ESG dispose d'éléments non pris en compte par l'agence de notation, il/elle peut attribuer un bonus ou un malus sur la note ESG le cas échéant.
- en cas de controverses non encore intégrées ou insuffisamment prises en compte dans l'analyse faite par notre fournisseur de données, ou a contrario si ces controverses sont jugées anciennes et gérées par l'entreprise, mais demeurent pénalisantes dans l'analyse du fournisseur de données.

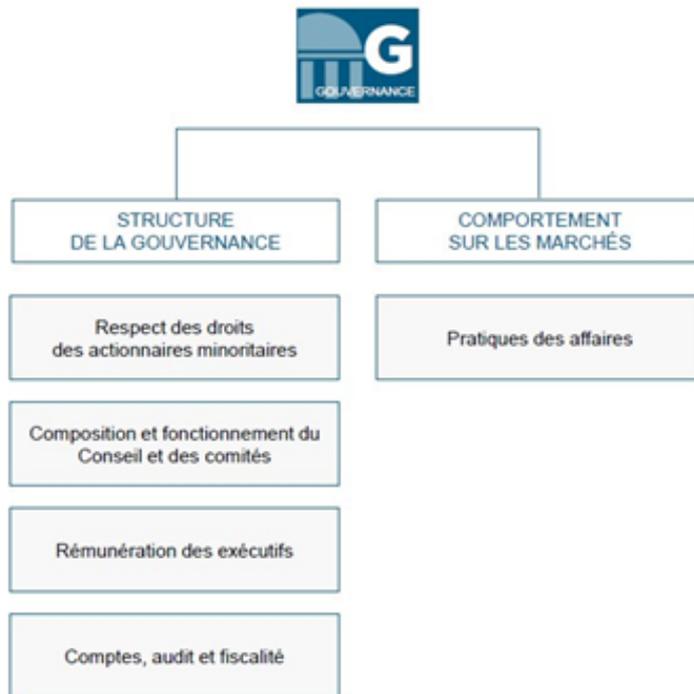
Présentation des enjeux environnementaux de la notation ESG



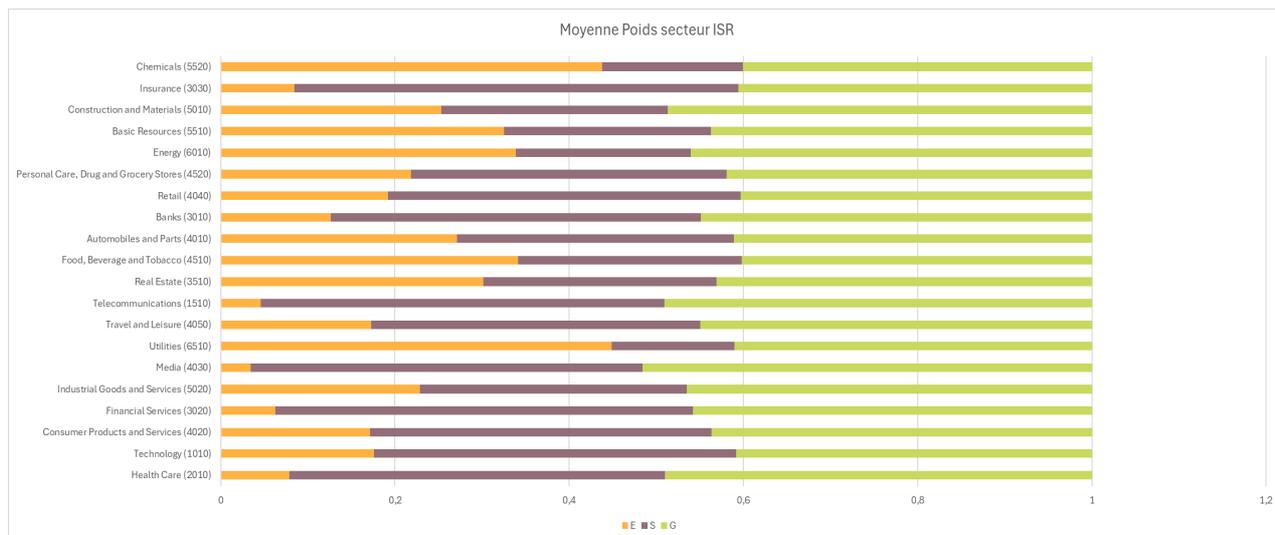
Présentation des enjeux sociaux de la notation ESG



Présentation des enjeux de gouvernance de la notation ESG



Le tableau ci-dessous récapitule les différentes pondérations des piliers E, S, et G appliquées pour les secteurs ICB2 (*Industry Classification Benchmark*) en fonction des enjeux sélectionnés. Nous sommes convaincus qu'un modèle de bonne gouvernance est un prérequis pour que les enjeux sociaux et environnementaux puissent se développer, c'est pourquoi le pilier de la gouvernance affiche une pondération de 40 % minimum.



Ces poids sont issus des enjeux que nous activons ou non pour chaque secteur d'activité. En effet, il s'avère que ces derniers ne soient pas très exposés à des risques environnementaux et l'enjeu est donc peu représenté.

Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse ESG se base sur plusieurs sources d'information :

- Des analyses d'agences de notation extra financières ou proxy voteurs ;
- Des analyses et données issues de différents médias et brokers spécialisés ;
- Des analyses réalisées par l'équipe d'analyse ESG d'Ofi Invest AM portant, entre autres, sur les controverses ESG ;
- Des informations provenant de la société civile (ONG, syndicats) et communications officielles de l'entreprise (rapports annuels, rapports développement durable/RSE, contacts directs).

Résultats de l'analyse ESG des émetteurs privés

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire d'Ofi Invest AM repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. Cette analyse se traduit par une notation de chaque émetteur, qui reflète son positionnement absolu en matière d'ESG. Celle-ci s'échelonne sur une échelle de 0 à 10, le niveau 10 correspondant à la meilleure note ESG du secteur.

Les notes ESG des sociétés sont ensuite utilisées pour établir un score ISR propriétaire. Ce score ISR repose sur une approche « Best in Class ». Il s'agit d'un score relatif qui tient compte de la note ESG de l'émetteur par rapport à ses pairs au sein de son secteur ICB (niveau 2). Ce score ISR s'échelonne sur une échelle de 0,5 à 5, le niveau 5 correspondant au meilleur score ISR du secteur.

Sur la base de cette approche « Best in Class », les sociétés d'un même secteur ICB niveau 2 sont classées en fonction de leur score ISR, puis regroupées en cinq catégories, représentant chacune 20% (pour les OPC ouverts) des émetteurs du secteur analysé :

 LEADERS	Les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG
 IMPLIQUÉS	Actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
 SUIVEURS	Enjeux ESG moyennement gérés
 INCERTAINS	Enjeux ESG faiblement gérés
 SOUS SURVEILLANCE	Retard dans la prise en compte des enjeux ESG

Résultats de l'analyse au 31 décembre 2023

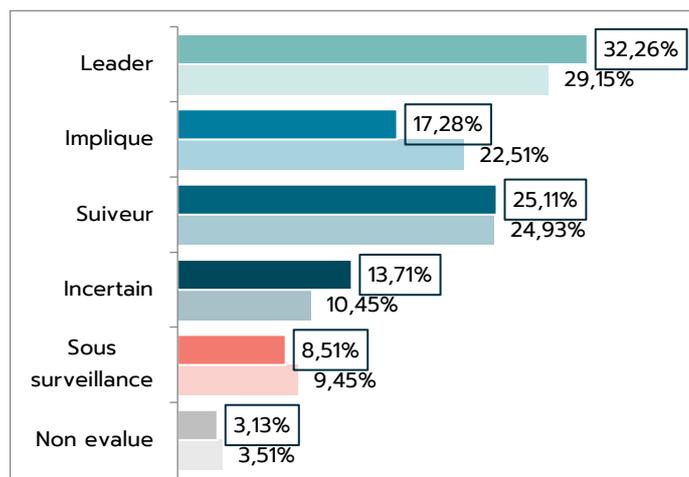
A fin décembre 2023, 96,87% des encours de la poche « émetteurs privés » étaient couverts par une analyse ESG.

Ainsi la répartition par catégories ISR des émetteurs privés était la suivante.

Catégories ISR de la classe action du portefeuille actif total

% des encours des émetteurs privés

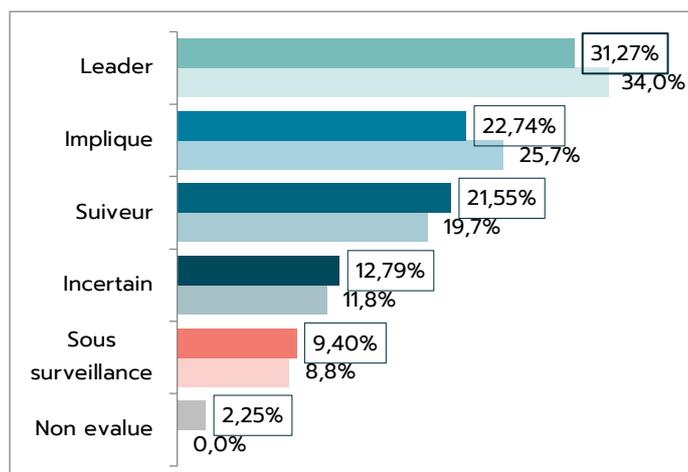
2023 2022



Catégories ISR de la classe obligation de l'indice

% des encours des émetteurs privés

2023 2022



Source : Ofi Invest AM, au 31/12/2023

Source : Ofi Invest AM, au 31/12/2023

Les deux graphiques indiquent qu'une partie significative des encours détenus est investie dans des entreprises avancées sur les enjeux de durabilité. Les encours investis dans la catégorie « Sous Surveillance » soit proviennent d'émetteurs pour lesquels un engagement est en cours, soit résultent de stratégies de gestion qui ne sont pas labélisées ISR. En effet, certaines stratégies sont encore en cours d'intégration d'une démarche ESG systématique, tandis que d'autres n'intégreront pas une exclusion des émetteurs « Sous Surveillance » car ce sont des fonds délégués qui appliquent une démarche ESG différente de celle d'Ofi Invest AM.

On remarque d'ailleurs un niveau d'exposition du portefeuille aux émetteurs classés comme Leader, en légère hausse par rapport à l'année dernière.

Les principaux émetteurs privés en catégorie ISR « Sous Surveillance » sur l'encours global :

Emetteurs	Part du portefeuille global en %
AT&T Inc	0,75%
Volkswagen International Finance NV	0,72%
BAT International Finance PLC	0,52%
Airbus SE	0,31%
Nestle Finance International Ltd	0,30%

b) Notation émetteurs publics

Au sein du modèle de notation propriétaire d'Ofi Invest AM, le périmètre d'analyse ESG des émetteurs souverains comprend 43 États :

1. Les 38 États membres de l'OCDE²,
2. Cinq autres états : la Roumanie, Malte, Chypre, la Croatie, et la Bulgarie.

À partir de standards internationaux et des objectifs de développement durable, l'équipe d'analyse ESG d'Ofi Invest AM a construit un référentiel en confrontant ces enjeux aux différents risques financiers et extra-financiers.

La typologie de risques prise en compte pour élaborer le référentiel ESG des États est la suivante :

1. Risques économiques et financiers : Risque d'altération de la croissance d'un pays, en raison de faiblesses dans les conditions créées par l'État pour soutenir les activités économiques.
2. Risques sur la stabilité politique : Risque d'altération de la croissance, en raison de conflits internes.
3. Risques sur la cohésion sociale : Risque d'altération de la croissance d'un pays, en raison du partage contestable des ressources ou de l'organisation non équitable de l'accès aux services.
4. Risque sur les ressources naturelles : Risque d'altération de la croissance, en raison d'une faible protection ou d'une mauvaise gestion des ressources naturelles.

À partir de ces catégories de risques, le référentiel a été constitué de 10 enjeux, soit trois enjeux sur les piliers E et S et quatre enjeux sur le pilier G.

Les 10 enjeux qui sont traités au sein de chacun des piliers E, S et G sont les suivants :

▪ Pilier E

- L'enjeu « **Énergie et carbone & filières vertes** » évalue la capacité de l'État à limiter son empreinte carbone (émissions de CO₂, de Gaz à Effet de Serre, respect des engagements internationaux, recours au fret par route), ainsi que sa capacité à limiter son empreinte énergétique (consommation d'énergie globale, dépendance au pétrole). Il tient également compte de l'électricité provenant de sources renouvelables, et des politiques de recyclage des déchets.
- L'enjeu « **Gestion de l'eau et de la biodiversité** » : gestion durable des ressources en eau, protection de la biodiversité
- L'enjeu « **Limitation des rejets toxiques** » : lutte contre la pollution de l'eau, de l'air, la maîtrise du risque nucléaire.

▪ Pilier S

- L'enjeu « **Emploi et marché du travail** » qui évalue l'intégration de la population dans le marché du travail : taux d'emploi global, et égalité de traitement hommes/femmes.
- L'enjeu « **Équité sociale** », qui évalue le niveau d'inégalité dans les répartitions de revenus et le « décrochage » des populations les plus pauvres par rapport au reste de la population.
- L'enjeu « **Éducation et santé** », pour lequel sont évaluées la qualité et l'équité dans l'éducation, ainsi que la qualité du système de santé.

▪ Pilier G

- L'enjeu « **Respect des citoyens** » mesure la capacité d'un État à écouter ses citoyens, à les faire participer au débat public et à rendre compte de son action.
- L'enjeu « **Qualité de la gestion** » a pour objectif d'évaluer l'efficacité de l'organisation d'un État et sa capacité à appliquer les politiques publiques.
- L'enjeu « **Indépendance et Stabilité** » vise à évaluer la stabilité politique d'un État, notamment via sa capacité à faire respecter le droit.
- L'enjeu « **Éthique** » mesure les pratiques de l'État dans sa lutte contre la corruption.

² <https://www.oecd.org/fr/apropos/document/ratification-convention-ocde.htm>

Les résultats de la notation ESG des Etats correspondent à la moyenne pondérée de l'évaluation de chaque enjeu. Un système de malus existe pour les États qui :

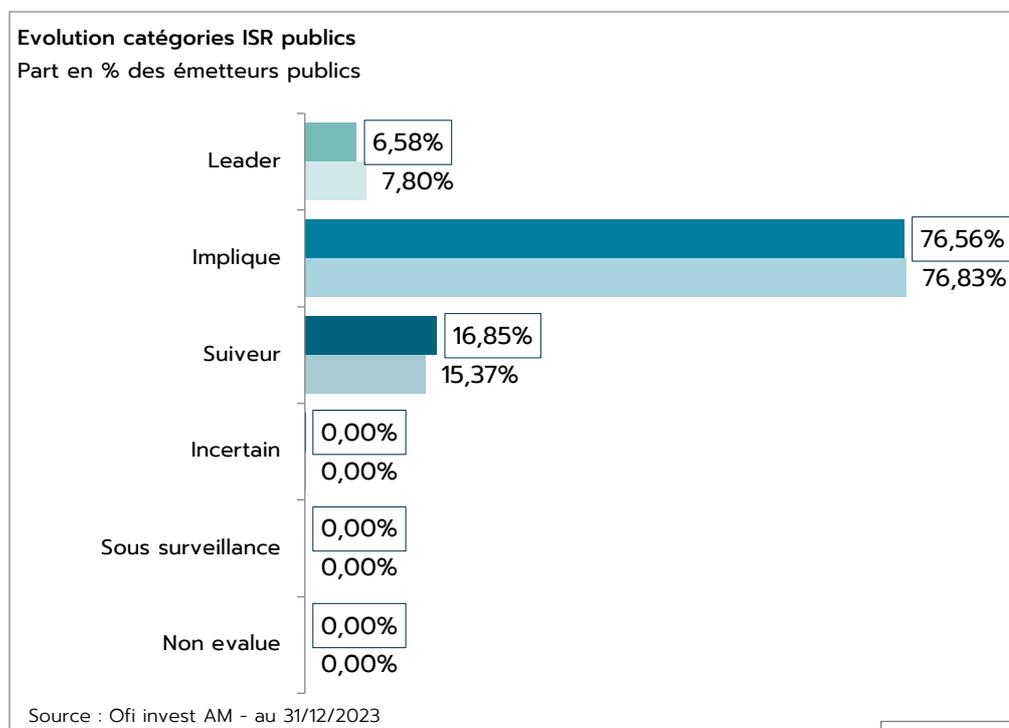
1. N'ont pas signé les conventions sur les mines anti personnel et bombes à sous-munitions, ni sur les conventions autour des armes chimiques, et biologiques ;
2. N'ont pas ratifié le protocole de Kyoto et / ou l'Accord de Paris sur le climat ;
3. Figurent sur la liste de Freedom House mise à jour annuellement dans son rapport sur les libertés (civile et politique) dans le monde ;
4. Sont répertoriés dans l'indice de Corruption (Corruption Index) de Transparency International ;
5. N'ont pas aboli la peine de mort.
6. Pour chacun de ces facteurs un malus de 0,25 points est appliqué sur la note ESG de l'Etat concerné.

À la suite de cette approche, une note qui s'échelonne sur une échelle de 0 à 10, le niveau 10 correspondant à la meilleure note ESG, pour l'ensemble des États analysés. La note ESG est ensuite rebasée sur une échelle de 0,5 à 5, le niveau 5 correspondant au meilleur, pour obtenir le score ISR. Les États sont enfin répartis au sein de quintiles sur la base du score ISR afin d'obtenir la catégorie ISR.

■ LEADERS	Les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG
■ IMPLIQUÉS	Actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
■ SUIVEURS	Enjeux ESG moyennement gérés
■ INCERTAINS	Enjeux ESG faiblement gérés
■ SOUS SURVEILLANCE	Retard dans la prise en compte des enjeux ESG

Résultats de l'analyse au 31 décembre 2023

La répartition par catégories ISR des émetteurs publics était la suivante :

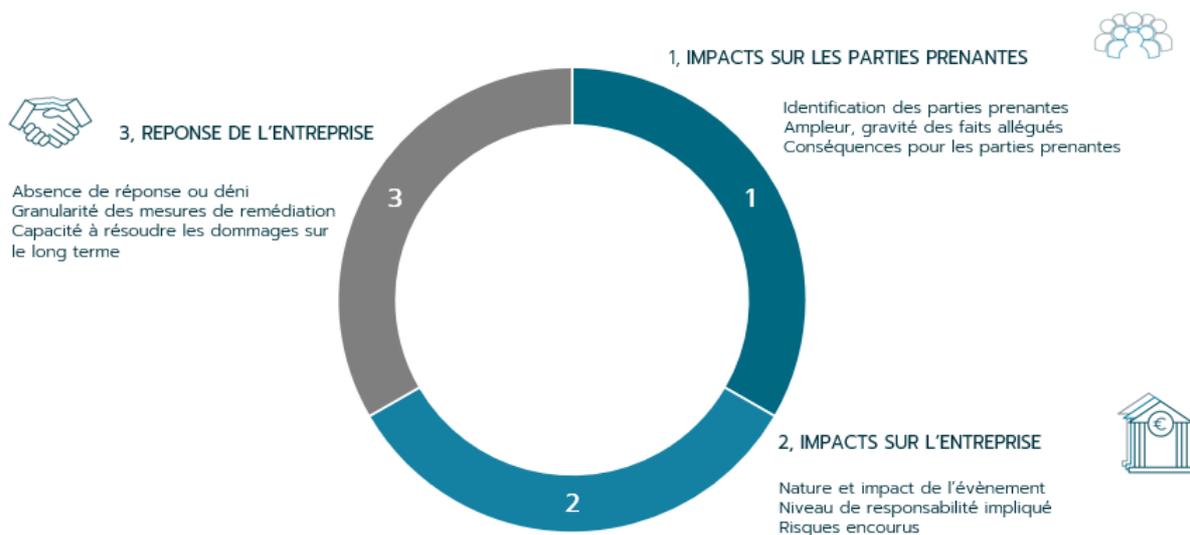


En raison de changements de catégories ISR de certains émetteurs via la notation interne de notre prestataire ESG, certains pourcentages sont légèrement différents des résultats de l'année précédente.

c) Analyse des controverses ESG (indicateurs)

Le terme de « controverse ESG » désigne un évènement ou un ensemble d'évènements qui ont un impact négatif sur un ou plusieurs volets ESG. L'analyse des controverses est réalisée au regard des principes du développement durable et des principales conventions internationales, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'OIT, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Objectifs de Développement Durable, l'Accord de Paris sur le climat, ainsi que le Pacte Mondial de l'ONU.

L'analyse des controverses est partie intégrante du processus d'analyse ESG des émetteurs privés : elle permet de confronter les déclarations et engagements de l'entreprise à ses pratiques. Cette analyse est réalisée de manière hebdomadaire avec un suivi à travers le temps. Ces controverses sont notées sur une échelle de 1 (sévérité mineure) à 4 (très sévère) en fonction de leurs impacts sur les parties prenantes concernées (clients, usagers, investisseurs, salariés, société civile, riverains, communautés, régulateurs, etc.), des impacts pour l'entreprise elle-même, et de la réponse apportée par l'entreprise pour remédier à ces controverses sur le long terme.



Outre ces analyses de controverses, l'équipe d'analyse ESG mène chaque trimestre une revue globale des niveaux de controverses consolidés pour chaque émetteur, qui tient compte du nombre de controverses cumulées et de leur sévérité.

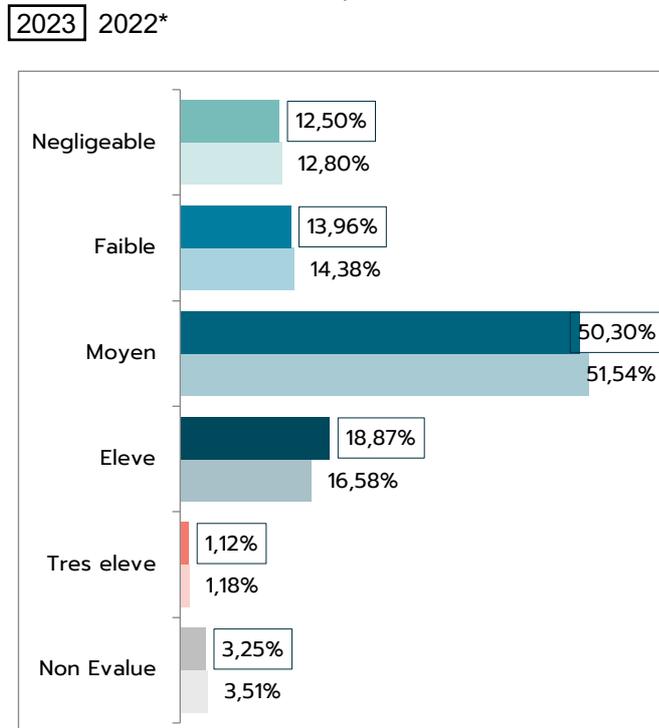
Les émetteurs sont classés en fonction des controverses ESG auxquelles ils sont confrontés sur une échelle comprenant 5 niveaux :

0	NÉGLIGEABLE	Absence de controverse significative identifiée
1	FAIBLE	Controverses d'impact limité et/ou ponctuelles
2	MOYEN	Controverses d'impact important mais limité (dans le temps et dans l'espace)
3	ÉLEVÉ	Controverses d'impact très important et/ou présentant un caractère structurel
4	TRES ELEVE	Controverses majeures portant sur des fraudes, des atteintes aux droits humains ou des catastrophes environnementales

Par rapport à fin 2022 le niveau de controverses a évolué comme suit :

Évolution du niveau de controverse des émetteurs privés du portefeuille

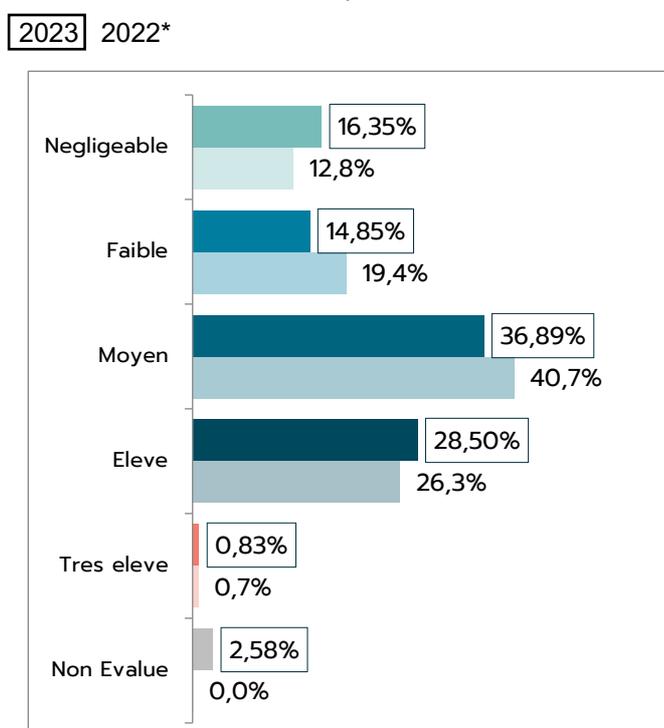
% des encours des émetteurs privés



Source : Ofi Invest AM, au 31/12/2023

Évolution du niveau de controverse des émetteurs privés de l'indice

% des encours des émetteurs privés



Source : Ofi Invest AM, au 31/12/2023

*La donnée 2022 présente dans le rapport de l'année dernière a été rebalancé sur le total d'actifs des émetteurs privés.

Certains émetteurs qui présentent des controverses font l'objet d'une action d'engagement par l'équipe d'analystes ESG. Pour plus de détail sur les politiques d'exclusion et engagements liés aux émetteurs, voir la section dédiée (Partie V. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre).

b. Moyens d'information utilisés par l'entité

Ce rapport est disponible sur le site Internet de la SACRA (<https://www.sacra.fr/de-vous-a-nous/nos-publications.html>) et sur le site de l'ADEME (<https://climate-transparency-hub.ademe.fr/dossier/>).

Par ailleurs, les actionnaires sont informés sur la nature des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) pris en compte au sein de la politique d'investissement via une présentation lors du Comité Financier annuel.

c. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

En 2021, le Règlement Européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) a vu le jour, avec pour objectif principal d'œuvrer pour la finance durable en informant clairement sur les caractéristiques extra-financières des produits.

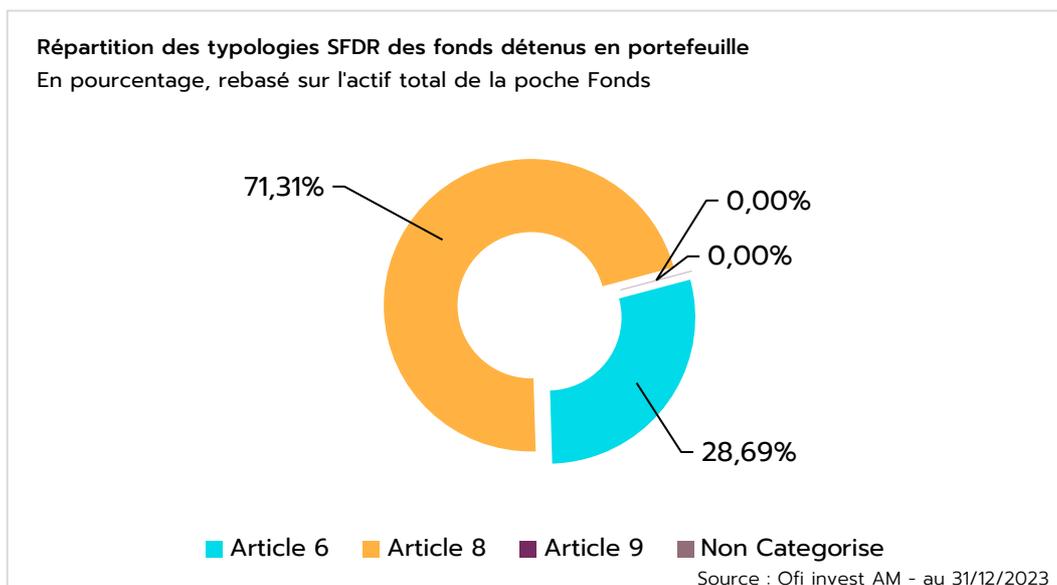
À cet effet, le règlement SFDR définit trois catégories de produits :

- Les produits relevant de « l'article 9 » ont un objectif d'investissement durable.
- Les produits relevant de « l'article 8 » promeuvent des caractéristiques sociales ou environnementales et peuvent investir dans des investissements durables, mais ne s'articulent pas autour d'un objectif d'investissement durable.
- Les produits relevant de « l'article 6 » intègrent les considérations relatives au risque environnemental, social et de gouvernance (ESG) financièrement importantes dans le processus de décision d'investissement, ou expliquent pourquoi le risque lié au développement durable n'est pas pertinent, mais ne satisfont pas aux critères supplémentaires applicables aux produits relevant de l'article 8 ou de l'article 9.

	PTF N : 2023		PTF N-1 : 2022	
	Part (€) du portefeuille global	Parts dans la poche Fonds du portefeuille (%)	Part en euros du portefeuille global	Parts dans la poche Fonds du portefeuille (%)
Article 6	28 980 562,70 €	28,69%	17 671 193,89 €	14,97%
Article 8	72 036 884,45 €	71,31%	100 358 793,52 €	85,03%
Article 9	- €	0,00%	- €	0,00%
Non Catégorisé	- €	0,00%	- €	0,00%
Total	101 017 447,15 €	100,00%	118 029 987,41 €	100,00%

Le montant d'encours en Article 6 a augmenté du fait de la prise en compte d'un ETF actions sur les petites capitalisations de la Zone Euro (Ishares EMU Small Cap) d'un de nos mandats actions, cela n'était pas le cas l'année dernière.

Aussi, la SACRA a procédé à plusieurs ventes sèches sur ses mandats actions au cours de l'année 2023. Ces mandats actions sont en Article 8, ce qui a fait chuter mécaniquement ses encours sur ce niveau SFDR.



Veillez retrouver ci-dessous le détail des fonds classifiés Article 6 et 8 avec leur poids respectif dans le portefeuille.

ARTICLE 6 - Dénomination des fonds	Poids dans le portefeuille global (%)	Poids dans le portefeuille global (€)
ISH EMU SC EUR-ACC	0,51%	10 899 460,00 €
VANGUAR-E M-EURINS	0,40%	8 446 631,66 €
VANGUAR-E M-EURINS	0,19%	4 138 515,08 €
VANGUAR-E M-EURINS	0,15%	3 290 785,04 €
VANGUAR-E M-EURINS	0,07%	1 524 361,45 €
LIF MSCI EMU SC DD	0,03%	680 700,00 €
EMERG MKT CAP 2DEC	0,00%	109,47 €

ARTICLE 8 - Dénomination des fonds	Poids dans le portefeuille (%)	Poids dans le portefeuille global (€)
LAZARD SMALL CAPS EU	0,58%	12 365 806,70 €
ODDO AVENIR EURO CI 3DEC	0,55%	11 661 267,56 €
GRPA-AV EURO M	0,39%	8 279 336,91 €
AXA IM EURO 4DEC	0,37%	7 800 785,41 €
RMM COURT TERME C	0,24%	5 167 746,36 €
AMUNDI ACT EMERGENTS	0,23%	4 825 891,89 €
OFI RS LIQUIDITES CD	0,22%	4 625 124,82 €
COMGEST GRW EM D EUR	0,21%	4 555 522,52 €
AXA COURT TERME I	0,14%	2 971 975,65 €
AMUNDI ACT EMERGENTS	0,11%	2 293 808,78 €
AMUNDI ACT EMERGENTS	0,11%	2 236 674,68 €
COMGEST GRW EM D EUR	0,09%	1 813 065,09 €
COMGEST GRW EM D EUR	0,08%	1 755 812,83 €
LAZ EURO SH T MY MKT	0,05%	1 112 470,35 €
ALZ SECURICASH SRI I	0,03%	571 594,90 €

d. **Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion.**

De façon systématique, la SACRA inclut dans le processus de choix des prestataires financiers une évaluation sur des critères ESG. Lors de la sélection des sociétés de gestion déléguées, la qualité de signataire des PRI fait partie intégrante des critères de sélection.

Dans l'appel d'offre pour l'attribution d'un nouveau mandat de gestion action, une section entière est réservée à la finance durable afin d'expertiser les connaissances et l'approche ESG de la société candidate. Cette dernière doit répondre à une vingtaine de questions sur la place de l'ESG dans la solution proposée et sur la manière de piloter ces critères extra-financiers. La SACRA vérifie, notamment lors des comités semestriels, que l'expertise ESG reste bien présente tout au long de la collaboration avec les sociétés sélectionnées.

La SACRA détient également un mandat obligatoire de très long terme, pour lequel le processus d'analyse des critères ESG a été évalué et validé par la SACRA. Dans le cas d'un appel d'offre pour redistribuer ce mandat, la SACRA intégrera une évaluation approfondie du processus ESG des sociétés candidates.

e. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le D) du 2 de l'article 4 du règlement mentionné ci-dessus.

a) Af2i

La SACRA est adhérente de l'association française des investisseurs institutionnels (Af2i) qui aide les investisseurs à intégrer les critères ESG en plus de ses autres missions.

L'Af2i agit en tant que représentant collectif des investisseurs institutionnels, influençant les politiques et réglementations pertinentes tout en offrant des ressources précieuses telles que des formations et des recherches pour aider la SACRA à rester informé et compétitif dans un environnement d'investissement en constante évolution. En résumé, cette adhésion renforce la position de la SACRA dans l'industrie des investissements institutionnels en France.

La SACRA envisage à moyen terme d'utiliser les travaux de l'AF2i pour compléter et affiner des analyses internes.

b) Le détail des fonds labellisés

Au 31/12/2023 la SACRA détenait 7 fonds labellisés dont certains avec plusieurs typologies de Label.

La répartition s'établit comme suit :

PTF N : 2023		
	Encours dans le portefeuille global (€)	Part du portefeuille global (%)
ISR	36 614 624,39 €	36,25%
GreenFin	- €	0,00%
LuxFlag	8 124 400,44 €	8,04%
Finansol	- €	0,00%
Autres	- €	0,00%
Total	44 739 024,83 €	44,29 %

	 LABEL ISR	 LABEL LUXFLAG
LAZARD SMALL CAPS EU	X	
GRPA-AV EURO M	X	
AXA IM EURO 4DEC	X	
OFI RS LIQUIDITES CD	X	
COMGEST GRW EM D EUR		X
AXA COURT TERME I	X	
ALZ SECURICASH SRI I	X	

Vous pouvez retrouver en annexes l'ensemble des référentiels et guide d'utilisation complets du Label ISR et LUXFLAG.

II. Moyens internes pour contribuer à la transition

- a. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs : part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants ; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données ESG ; montant des investissements dans la recherche ; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données

1. Les organes de gestion de la SACRA

La SACRA est administrée par un Directoire et un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est constitué de dix membres nommés pour 4 ans par l'Assemblée Générale, à raison de cinq membres représentant les Actionnaires sur proposition de la FFA, de l'AFA, de la FFSAA, de l'AAM, du GFBA et de cinq membres représentant les salariés de la profession sur proposition des syndicats de salariés signataires des accords (CFDT, CFTC, CFE-CGC) ou y ayant adhéré (CGT et UNSA). Le dernier renouvellement a eu lieu en juin 2024.

Le Directoire est désigné pour trois ans par le Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire sont dirigeants effectifs et le Président du Directoire est le représentant de la société envers les tiers. Le Conseil de Surveillance a renouvelé sa confiance au Directoire en juin 2024.

La SACRA a adhéré au GIE GPSA (Gestion Professionnelle des Services de l'Assurance) qui gère les ressources humaines. L'équipe de la SACRA en charge du suivi des investissements comprend quatre collaborateurs à temps plein, mis à disposition par le GIE GPSA : un gestionnaire actif-passif, une chargée d'études, un gestionnaire obligataire et un gestionnaire financier. 100% des collaborateurs ont la certification AMF.

2. L'organisation de la gestion du portefeuille de la SACRA

La SACRA a choisi de déléguer une partie de la gestion à des gestionnaires externes.

Des procédures ont ainsi été mises en place afin de :

- Choisir les gestionnaires : la SACRA s'assure en amont qu'ils aient les compétences et les équipes qualifiés afin de respecter les exigences ESG ;
- Réaliser des comptes rendus réguliers ;
- Mesurer la performance ;
- Contrôler le respect des mandats en réalisant un suivi régulier : des comités semestriels pour les fonds actions et trimestriels pour les OC et OEPNF avec des points ESG dédiés dans chacun des comités ;
- Effectuer un classement selon les résultats et résilier le mandat du gestionnaire le moins performant chaque année.

Pour superviser ces processus et prendre les décisions importantes, le Directoire se réunit de manière régulière tout au long de l'année pour étudier et acter les décisions de gestion. Il peut également se réunir à titre exceptionnel pour traiter d'un sujet d'investissement.

En outre, la SACRA détient trois poches déléguées : une première sur les actions (hors pays émergents), une deuxième sur les obligations convertibles (OC) et une troisième sur les Obligations d'Entreprises Non Financières (OEPNF).

Les fonds actions délégués font l'objet d'un suivi mensuel à travers une visioconférence ou une conférence téléphonique. Un Comité semestriel est convoqué pour une revue semestrielle des actifs (RSA). Cette réunion permet d'établir un classement de la gestion et d'échanger au sujet des points stratégiques du mandat.

Concernant les mandats OC et OPENF, une visioconférence ou une conférence téléphonique se tiennent tous les mois. A cela s'ajoute un Comité trimestriel pour échanger de manière approfondie au sujet des actes de la gestion, de ses axes, et des sujets stratégiques du mandat.

Pour soutenir ces activités, la SACRA met à la disposition de ses collaborateurs des outils informatiques de pointe. De plus, des outils financiers sont installés sur ces mêmes postes : Six-Telekurs, Bloomberg et Refinitiv pour les données financières et de marchés et Solveo et Prohpet pour les études actuarielles. Toutefois, la SACRA ne souhaite pas communiquer son budget ni le pourcentage des dépenses liées à ces outils.

En complément de ces outils, la SACRA a un prestataire ESG : Ofi Invest AM. Aussi, la SACRA a mené en 2024 un audit de son rapport Article 29 N-1, cet audit a été réalisé par Ethifinance. La SACRA ne souhaite pas donner de détails quant au budget et aux dépenses allouées.

Nous nous assurons que nos prestataires disposent de tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre des politiques d'investissement intégrant les critères ESG.

Via son mandataire Ofi Invest AM, la SACRA bénéficie d'un groupe d'experts sur les sujets de finance responsable qui contribuent à la diffusion des compétences extra-financières au sein de la société de gestion et assurent que ces enjeux soient intégrés de manière systématique dans les actes de gestion.

Présentation détaillée du prestataire ESG de la SACRA

L'équipe d'analyse ESG est rattachée à la Directrice des Recherches en Finance Responsable, elle-même directement rattachée au directeur général délégué en charge des gestions au sein d'Ofi Invest AM.

La Directrice des recherches en finance responsable, est membre du comité exécutif, et a sous la responsabilité les équipes d'analyse ESG, d'analyse crédit et de sélection des OPC externes.

Du point de vue de la donnée ESG Ofi Invest AM a mis en place des règles de gestion de la donnée afin d'augmenter la robustesse des analyses produites. Ces règles sont par exemple :

- Une dérivation des données pour les filiales, permettant d'augmenter significativement les taux de couverture sur les périmètres obligataires
- Une piste d'audit qui offre une traçabilité ainsi qu'une grande transparence quant à l'explicabilité des évaluations produites
- Un contrôle de qualité de la donnée fournie par les fournisseurs, notamment la durée de validité et/ou l'intervalle de définition des indicateurs

Présentation des équipes attachées à la Finance responsable chez notre prestataire ESG

L'équipe ESG

Cette équipe d'experts intervient sur toute la chaîne de valeur ISR. Elle est rattachée à la direction de la gestion afin de créer de la proximité et avoir une meilleure intégration dans les équipes de gestion. Elle conseille et tient un rôle indispensable pour former et diffuser le savoir-faire à l'ensemble de la société de gestion, et ainsi favoriser la mise en œuvre de la stratégie des fonds ISR.

Elle est composée de 15 membres dont :

- Une directrice de l'analyse ESG
- Un responsable de la modélisation des données ESG
- Une responsable coordinatrice des actions d'engagement
- Sept analystes ESG
- Deux analystes quantitatifs
- Deux analystes solutions
- Un senior Advisor.

Cette équipe dispose d'une expérience moyenne de plus de 10 ans.

De plus Ofi invest AM a développé au fil du temps un certain nombre d'outils propriétaire qui permettent une intégration globale de la données ESG dans les processus de gestion.

Fournisseurs de données

Notre prestataire, Ofi Invest AM travaille avec plusieurs fournisseurs de données ISR. Le tableau ci-dessous décrit les modules souscrits auprès de chaque fournisseur et l'utilisation qui en est faite par les équipes.

OUTIL	MODULE
MSCI	MSCI ESG ratings and metrics equities and fixed income
	MSCI ESG BISR - Individual Screens
	Sustainable Impact Metrics
	Exposition aux ODD
	MSCI ESG Controversies Equities
	Climate Change Metrics
	MSCI ESG Social Impact Metrics
	MSCI Climate Value-at-Risk
MESG (EX VIGEO)	Notations ESG et secteurs ESG
	Armes controversées
	Taxonomie
	SFDR (PAI)
CARBONE 4	Données biodiversité
CDP	Données environnementales
Climate Action 100+	CAPEX dans des projets d'exploration Oil & Gas
Science Based Targets Initiative	Objectifs de réduction des émissions et potentiel de réchauffement
PROXINVEST et ISS	Proxi voteurs
REPRISK	Alertes controverses
BLOOMBERG	Données ESG
URGEWALD	Global Coal Exit List (GCEL) et Global Oil & Gas Exit List (GOGEL)

- b. Actions menées en vue de renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions

1/4 des collaborateurs œuvrant pour la SACRA ont obtenu en 2023 la certification AMF Durable.

III. Démarche de prise en comptes des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

- a. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité et des entités que ce dernier contrôle le cas échéant. L'information peut notamment porter sur le niveau de supervision et le processus associé, la restitution des résultats, et les compétences

La SACRA étudie la stratégie ESG et ses évolutions, puis elle les propose au Directoire qui passe en revue cette stratégie. Celle-ci peut être amenée à être modifiée, ce qui mènera à une nouvelle analyse. Enfin, c'est au Conseil de Surveillance de valider et figer la stratégie ESG à implémenter dans notre gestion.

Les sujets ESG sont inscrits à l'ordre du jour du Directoire et du Conseil de Surveillance à chaque fois que nécessaire. Régulièrement, la SACRA s'en enquiert.

En fin d'année calendaire, se tient le Comité financier de la SACRA durant lequel les collaborateurs présentent les nouveaux sujets ESG aux membres de ce Comité.

A fin 2023, pour information, 70 % (7 membres sur 10 au total) des membres du Conseil de Surveillance sont réputés être compétents en matière de RSE de par leurs expériences et/ou formations ESG.

- b. Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance traite des sujets relatifs à la compétence et à l'honorabilité. Il n'intègre pas spécifiquement des critères environnementaux et sociaux en son sein, puisque, conformément à l'article 1833 du Code Civil, la SACRA est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité, la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux étant désormais inscrite dans la loi.

Le taux de féminisation au 31/12/2023 du Conseil de Surveillance est de 20 %.

- c. Inclusion, conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019, dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossement de la politique de rémunération à des indicateurs de performance

La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le Conseil de Surveillance qui n'intègre pas, à ce jour, d'indicateurs de performance par rapport aux risques en matière de durabilité.

Les collaborateurs œuvrant pour la SACRA sont salariés du GIE GPSA. De fait, la SACRA n'a pas de politique de rémunération.

La SACRA fait attention, lors de ses appels d'offre, à ce que la politique de rémunération de la société et des dirigeants intègre des critères de bonne gouvernance.

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

a. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

En matière d'engagement, la SACRA suit et encourage les initiatives prises par les sociétés de gestion mandatées. Concernant la gestion en direct (composée du portefeuille OTF souverain et OI), une stratégie d'engagement est possible en s'associant à des acteurs externes.

b. Présentation de la politique de vote et bilan

a) Principes généraux de la politique de la SACRA

La COP 21 a été un catalyseur essentiel pour établir le lien entre l'environnement et l'investissement. Le gouvernement français s'est saisi de la question et la transformée en incitation régulatrice pour les investisseurs institutionnels.

La SACRA impose au sein de ses protocoles de gestion, à l'ensemble des gérants de ses fonds dédiés d'exercer de manière active les droits de vote sur l'ensemble des AG des entreprises dont la SACRA est actionnaire.

Après avoir réalisé une consultation auprès de ses partenaires sur la transition énergétique, la SACRA a pu constater le degré hétérogène de sensibilisation à ce sujet. Depuis, la SACRA veille à faire prendre en compte les enjeux climatiques dans les votes qui concerneront ses fonds d'actions dédiés. Pour se faire, elle l'a inscrite dans ses protocoles d'investissement, car la politique de vote est un moyen incontournable pour peser sur l'évolution des émetteurs. Une synthèse annuelle de ce type de votes est réalisée.

b) Exercice des droits de vote

L'exercice des droits de vote se matérialise pour la SACRA à travers les mandats actions gérés par les délégataires.

c) Rapport de vote

Ci-dessous, la répartition consolidée des votes de la poche actions, Zone Euro, gérée par les mandataires de la SACRA (hors OPC).

Répartition des votes par pays	
France	46,44%
Pays-Bas	11,10%
Allemagne	18,91%
Italie	4,47%
Espagne	4,77%
Finlande	3,37%
Belgique	3,63%
Luxembourg	1,24%
Irlande	1,18%
Royaume-Uni	1,07%
Autriche	0,77%
Suisse	1,47%
Danemark	0,27%
Suède	0,30%
Portugal	1,00%
Répartition du type des votes	
Pour	90,52%
Contre	9,43%
Abstention	0,05%

	Répartition des votes "contre"
Nomination/Jetons de Présence des Membres du CA ou de Surveillance	22,68%
Dispositifs Anti-OPA et Opérations Financières/Fusions	23,57%
Rémunérations des Dirigeants et des Salariés (hors Actionnariat salarié)	33,51%
Actionnariat salarié	0,77%
Formalités et autres motifs	14,90%
Résolutions externes (proposées par les actionnaires)	2,59%
<i>Autres (Comptes et Auditeurs, transactions entre parties liées)</i>	1,96%

Ci-dessous, la répartition des votes du fonds dédié Etats-Unis de la SACRA (hors OPC).

	Répartition des votes par pays
Etats-Unis	92,94%
Irlande	3%
Suisse	2,12%
Royaume-Uni	0,78%
Bermuda	0,72%
Luxembourg	0,36%
Israël	0,23%

	Répartition du type des votes
Pour	75,78%
Contre	24,20%
Abstention	0,02%

	Répartition des votes "contre"
Nomination/Jetons de Présence des Membres du CA ou de Surveillance	38,0%
Dispositifs Anti-OPA et Opérations Financières/Fusions	0,0%
Rémunérations des Dirigeants et des Salariés (hors Actionnariat salarié)	28,0%
Actionnariat salarié	0,0%
Formalités et autres motifs	6,0%
Résolutions externes (proposées par les actionnaires)	0,0%
<i>Autres (Comptes et Auditeurs, Risques et Opportunités ESG)</i>	28,0%

Nous demandons aux sociétés de gestion partenaires de détailler les résolutions ayant un enjeu climatique. Voici une sélection :

Société	Résolution - Enjeu Climatique	Sens du vote (pour/contre/abstention)
TotalEnergies SE	Approve the Company's Sustainable Development and Energy Transition Plan	Pour
EDP-Energias de Portugal SA	Approve 2030 Climate Change Commitment	Pour
Carrefour SA	Approve Opinion on Quantification of the Company's Various Scope 3 Action Levers	Pour
Ferrovial SA	Reporting on Climate Transition Plan	Contre
Schneider Electric SE	Approve Company's Climate Transition Plan	Pour
Klepierre SA	Approve Company's Climate Transition Plan	Pour
Amundi SA	Approve Report on Progress of Company's Climate Transition Plan	Pour
Meta Platforms, Inc.	Report on Framework to Assess Company Lobbying Alignment with Climate Goals	Pour
Microsoft Corporation	Report on Climate Risk in Retirement Plan Options	Contre

c. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie

a) Contexte

La SACRA n'a pas de stratégie d'engagement en direct du fait que sa gestion soit en grande partie externalisée. Par conséquent, sa stratégie d'engagement est indirecte et se fait à travers les sociétés mandatées.

Sa gestion interne, qui est obligatoire, ne donne pas de droits de vote.

b) Bilan de l'engagement

La SACRA ne peut pas dresser de bilan dans la mesure où la SACRA n'a pas initié d'engagement pour les raisons évoquées ci-dessus.

d. Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Le bilan de la politique de vote des mandats actions de la SACRA est présenté ci-dessus. Actuellement, la SACRA demande à ses partenaires de détailler les résolutions liées aux enjeux climatiques. Elle pourrait être amenée, à moyen terme, à développer sa stratégie de politique de vote en y intégrant le pilier social et de gouvernance.

Sur les portefeuilles obligataires et les OPC actions, du fait des caractéristiques de ces actifs, la SACRA ne détient pas de droit de vote.

e. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

La SACRA impose, à travers ses mandats de gestion, une démarche ESG dont le désengagement sectoriel est au cœur. Les acteurs avec lesquels nous travaillons répondent au cadre dessiné par la SACRA.

La SACRA a une stratégie de désengagement sectoriel à travers sa politique d'exclusion. La liste d'exclusion en vigueur s'applique aussi bien pour sa gestion déléguée cotée que pour sa gestion interne. Ci-dessous, le détail de la liste d'exclusion de la SACRA :

- Armes controversées :

Fait partie des émetteurs identifiés comme impliqués dans les armes controversées selon la position sur les armes controversées de notre prestataire ESG, Ofi Invest AM.

https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique_armes-controversees.pdf

- Pacte Mondial :

A été identifié suivant l'analyse de notre prestataire ESG, Ofi Invest AM, comme ayant des pratiques controversées au regard des principes du Pacte Mondial (société qui contrevient gravement ou de manière répétée à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UN Global Compact) sans apporter de réponses ou mesures de remédiation adaptée)

https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-OCDE-et-droits-humains_ofi-investAM.pdf

- Tabac :

Producteur de tabac dès le 1er euro de chiffre d'affaires.

- O&G Non-conventionnel :

A une activité dans le secteur des énergies fossiles non conventionnelles : exploitation de sables bitumineux, gaz de schiste (> 1% de chiffre d'affaires) (Liste propriétaire d'Ofi Invest AM basée sur les critères d'exclusion de la SACRA).

- Charbon :

Est impliqué dans des mines de charbon thermique (> 1% de chiffre d'affaires ou détention de réserves et chiffre d'affaires inconnu)

La SACRA n'investit plus, quel que soit la classe d'actifs ou zone géographique, dans les entreprises correspondant aux critères d'exclusion suivants :

- Qui développent de nouveaux projets charbon thermique impliquant l'utilisation du charbon thermique quelle que soit la taille du projet ;
- Qui réalisent plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans les activités liées au charbon thermique ;
- Dont la production d'électricité à base de charbon thermique, ou à défaut la capacité installée, excède 20 % ;
- Dont la production de charbon thermique dépasse 10 millions de tonnes ;
- Dont la puissance installée de centrales au charbon thermique dépasse 5 GW.

- Huile de Palme :

Il est interdit d'investir dans des entreprises qui tirent plus de 5% de leurs revenus de la production d'huile de palme ou qui possèdent plus de 30 000 ha de plantations d'huile de palme.

- Produits dérivés sur matières premières :

Il est interdit d'investir dans des produits dérivés et des ETF basés sur des matières premières alimentaires « soft » ou de s'engager dans des transactions spéculatives susceptibles de contribuer à l'inflation des prix des matières premières agricoles ou marines de base (par exemple, le blé, la viande, le sucre, les produits laitiers ou le poisson).

- Paradis Fiscaux :

Liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales.

En décembre 2023, 50 titres étaient exclus de l'univers actions de la SACRA, 45 sur les Etats-Unis et 5 sur la Zone Euro. La SACRA demande le détail des raisons des exclusions pour la Zone Euro car celle-ci est sujette à de la gestion active (contrairement au portefeuille sur les Etats-Unis qui est uniquement géré en indicielle).

Ci-dessous le détail des raisons des exclusions pour la Zone Euro :

Titre	Raison d'exclusion
Ackermans & Van Haaren NV	Producteur de l'huile de palme, >30 000ha de plantations
Rheinmetall AG	Production des composantes clés pour les armes à l'uranium appauvri
RWE Aktiengesellschaft	Charbon thermique : capacités installées >5GW, mix de production >20%, part de CA >20%
Bayer Aktiengesellschaft	Production des composantes clés pour les armes au phosphore blanc et des nombreuses controverses (Pacte Mondial) :
	- Glyphosate (héritage Monsanto) : des affaires se poursuivent
	- Fipronil : pesticide hautement toxique au Brésil
Fortum Oyj	Charbon thermique : capacités installées >5GW

Pour conclure, l'ensemble de ces actions (décarbonisation progressive des portefeuilles, désinvestissement des actifs carbone intensifs, mise en place d'une optimisation carbone des portefeuilles, ...) auront pour effet de réduire l'impact climat du portefeuille d'investissement de la SACRA.

V. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

- a. Part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique définis au sein des actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, conformément à l'acte délégué adopté en vertu de l'article 8 de ce règlement

La taxonomie européenne concerne uniquement les émetteurs privés, dans la mesure où les données pour les émetteurs publics ne sont pas disponibles.

Afin de déterminer l'éligibilité et l'alignement à la Taxonomie Européenne, la SACRA fait appel aux services et à la méthodologie d'OFI Invest AM qui utilise les données fournies par Moody's ESG Solutions qui a développé une méthodologie d'analyse permettant d'identifier la part du chiffre d'affaires éligible puis aligné des émetteurs.

Cette méthodologie se base sur une approche en trois étapes :

1. **L'analyse de la contribution de l'activité de l'émetteur à des activités vertes telles que définies pour répondre aux objectifs environnementaux de la réglementation sur la Taxonomie**, notamment en matière d'atténuation du changement climatique, et d'adaptation au changement climatique. Cette analyse par émetteur se déroule en deux étapes :
 - a. **Une première étape d'identification de l'activité ou des activités qui sont éligibles au regard des secteurs (NACE³) définis par la taxonomie verte européenne.** Cette première étape inclut parfois des estimations en raison d'une granularité plus fine pour la Taxonomie européenne que le reporting par activité des émetteurs.
 - b. Une fois les activités éligibles identifiées, certaines sont directement alignées et d'autres dites de transition requièrent l'utilisation de seuils techniques. Pour les activités de transition, les données prises en compte sont reportées publiquement par les émetteurs. **Il s'agit de données réelles qui ne font pas l'objet d'estimation et dont la traçabilité est garantie.**
2. **L'analyse de l'absence de préjudice significatif causé** par les activités visées de l'émetteur envers les autres objectifs environnementaux de la Taxonomie européenne. Cette analyse prend en considération la performance ESG de l'émetteur et les controverses liées au changement climatique, à la gestion des ressources en eaux, à la lutte contre la corruption, à l'économie circulaire et la gestion des déchets ou encore à la protection des écosystèmes.
3. **L'analyse du respect des garanties sociales minimales**, telles que définies par les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales sur les Droits de l'Homme. Cette analyse se fait en tenant compte des politiques des émetteurs en matière de responsabilité sociale et sociétale et des controverses éventuelles sur ces sujets.

Ce n'est qu'à l'issue des trois étapes qu'un pourcentage d'alignement à la Taxonomie peut être déterminé. La part de l'encours éligible ou aligné s'obtient par multiplication de l'encours détenu et du pourcentage éligible ou aligné de l'émetteur. L'éligibilité et l'alignement sont mesurés sur le chiffre d'affaires des émetteurs analysés.

³ Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne

OFI Invest AM a fait le choix d'utiliser un prestataire dont l'approche nous semblait la plus conservatrice et dont l'ensemble des données sous-jacentes pouvaient être tracées, sans utilisation d'hypothèse et donc d'estimations.

Le pourcentage d'alignement et d'éligibilité est calculé sur les émetteurs couverts, ainsi les émetteurs non évalués sont exclus du calcul.

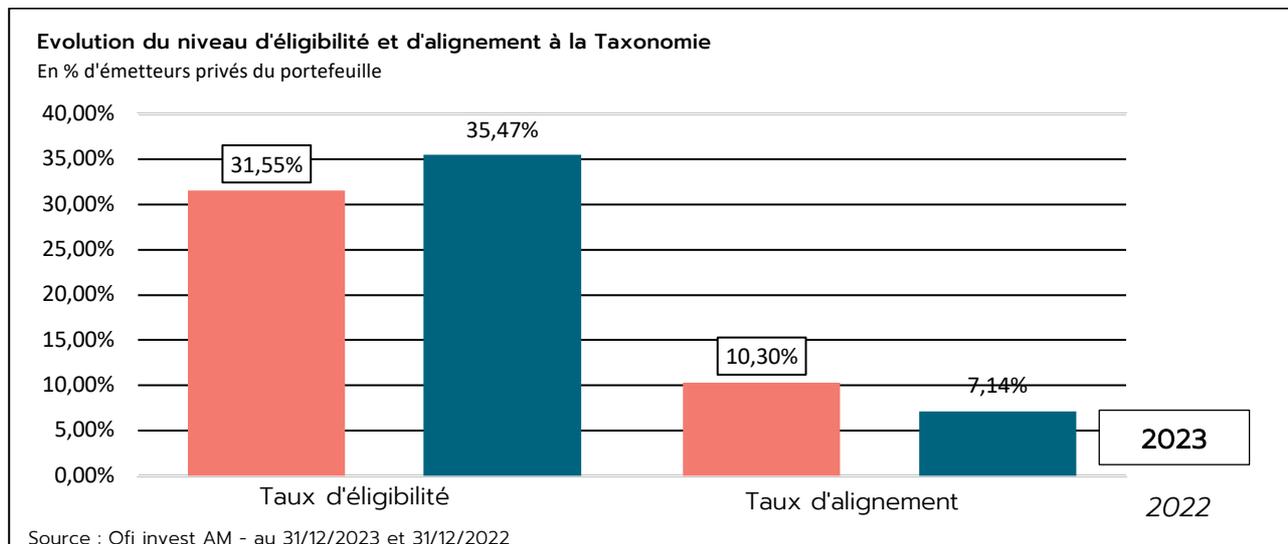
Aussi, jusqu'à la publication des pourcentages d'alignement directement par les émetteurs, obligatoire à partir de l'exercice fiscal 2022 et donc disponible à compter de 2023, les taux d'éligibilité et d'alignement de nos encours peuvent apparaître plus conservateurs que dans la réalité.

A ce stade, les données par notre prestataire couvrent uniquement les deux premiers volets de la Taxonomie Européenne « Climate Change Mitigation » et « Climate Change Adaptation ».

Part des encours privés et taux de couverture

	PTF N : 2023		Indice N		PTF N-1 : 2022		Indice N-1	
	Part des encours privés (%)	Taux de couverture (% privés)	Part des encours privés (%)	Taux de couverture (% privés)	Part des encours privés (%)	Taux de couverture (% privés)	Part des encours privés (%)	Taux de couverture (% privés)
<i>Part de CA éligible à la Taxonomie environnementale</i>	31,55%	66,14%	37,45%	55,55%	35,47%	61,26%	17,52%	52,8%
<i>Part de CA aligné à la Taxonomie environnementale</i>	10,30%	58,62%	10,50%	49,96%	7,14%	61,26%	2,7%	52,8%

Exposition du portefeuille à la taxonomie européenne



Les activités présentées ci-dessus comme alignées sont donc comprises également dans les activités dites éligibles.

b. Part des encours exposés dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR)

Part Brune

Activités liées aux énergies fossiles ou « Part Brune »

Ces activités concernent les émetteurs privés exploitant du charbon thermique, ou produisant de l'énergie à base de charbon thermique. A partir de juillet 2023 la définition de la part brune était enrichie par les activités en lien avec pétrole et gaz non-conventionnel en lien avec la politique sectorielle de notre prestataire Ofi Invest AM.

Charbon thermique : Ces activités concernent les émetteurs privés exploitant du charbon thermique, ou produisant de l'énergie à base de charbon thermique. Depuis 2019, cette analyse a été affinée : à l'identification du niveau du chiffre d'affaires de l'émetteur lié à ses activités relatives au charbon thermique, nous avons ajouté son identification en fonction de sa capacité de production, et/ou de son implication éventuelle dans le développement de nouvelles capacités de production d'électricité à base de charbon thermique. Les éventuels engagements de sortie du charbon, et/ou les engagements pris dans le cadre de l'initiative « Science Based Targets » avec les objectifs « Well-below 2°C » et « 1,5°C » sont également pris en considération. Trois niveaux de « Part brune » sont désormais distingués :

Producteurs d'électricité à base de charbon thermique	Chiffre d'affaires ou production d'énergie ou capacité installée >	Capacité installée >	Expansion (nouvelles capacités) >
Part brune 1	20 %	5 GW	Oui
Part brune 2	10 %		
Part brune 3	0 %		

Exploitation charbon thermique	Chiffre d'affaires en lien avec charbon thermique >	Chiffre d'affaires mines de charbon >	Expansion (nouvelles mines)
Part brune 1	20 %	1er euro	Oui
Part brune 2	10 %		
Part brune 3	0 %		

Hydrocarbures non-conventionnels :

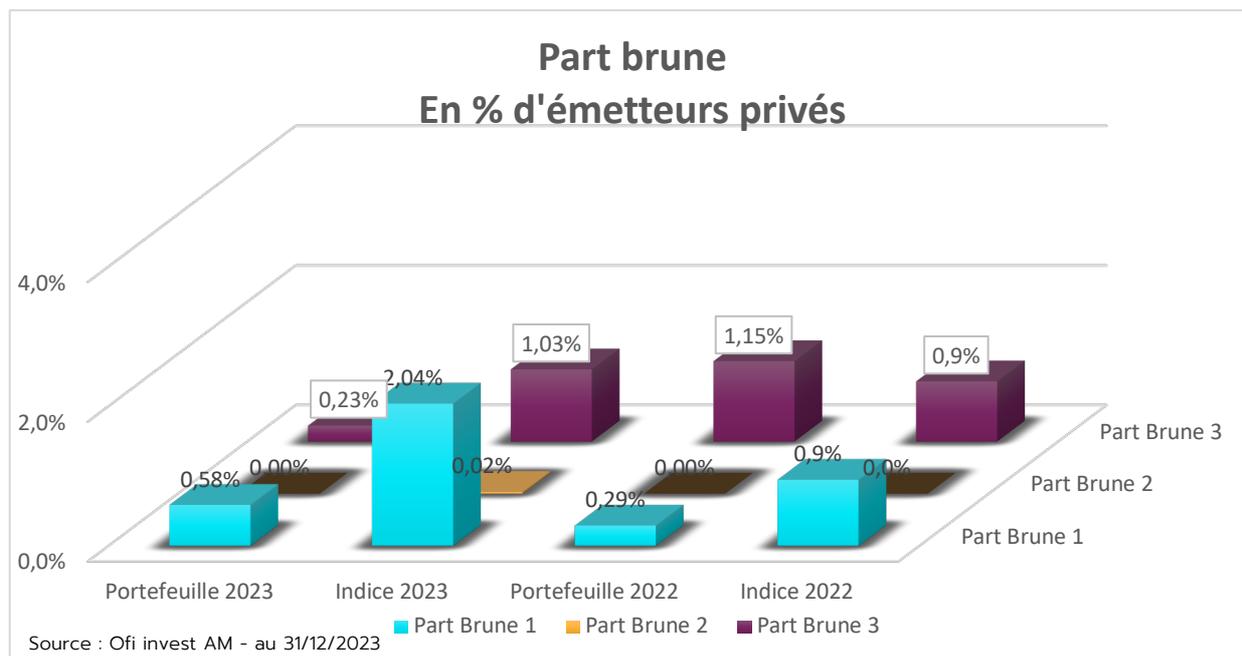
De la même façon, en fonction du mixte de production et du chiffre d'affaires en lien avec les hydrocarbures non-conventionnels Ofi Invest AM distingue trois niveaux de la « Part Brune ». Les sources des données : Chiffre d'affaires - MSCI, production – GOGEL d'Urgewald, développement de projets – Climate Action 100+. La définition de pétrole et gaz non-conventionnels se diffère en fonction de provider : MSCI y comprend pétrole et gaz de schiste et les sables bitumineux ; Urgewald prend en compte des pétroles et gaz issus de la fracturation hydraulique, sables bitumineux, pétroles extra lourds, méthane de couche, hydrocarbures issus de forages ultra profonds (>1 500 m) et hydrocarbures issus de forages situés dans la zone Arctique.

Production de pétrole et gaz non-conventionnel	Chiffre d'affaires >	Production >	Développement de projets pétroliers et gaziers
Part brune 1		25%	Oui
Part brune 2	5%		
Part brune 3	0%		

Dans les cas où l'émetteur est impliqué dans le charbon thermique et la production de pétrole et de gaz non-conventionnels à la fois, le niveau le plus sévère est retenu. Par exemple : pour l'émetteur ayant « Part Brune 3 » par rapport au charbon et « Part Brune 1 » par rapport aux fossiles non-conventionnels, « Part Brune 1 » sera retenu.

Portefeuille actif total

Le graphique ci-après représente le pourcentage d'encours d'émetteurs privés en portefeuille :



La SACRA peut investir dans des émetteurs qui sont associés au charbon mais qui sont en phase de transition. Les objectifs de décarbonation de ses émetteurs ont été approuvés par la Science Based Targets Initiative avec un statut « Well-below 2°C » ou « 1.5°C ». C'est le cas notamment d'Enel et EDF entre autres.

A titre d'exemple EDF ne figure pas sur la liste d'exclusion sur le charbon car l'entreprise a pris des engagements SBTi en décembre 2020 et ses plans de sortie du charbon en France (2026) et au Royaume-Uni (2024) ont été jugés convaincants par l'analyse ESG. En 2019, le groupe s'est engagé à mettre fin à toute production d'électricité à partir de charbon d'ici 2030 sur l'ensemble des zones géographiques, ce qui représente 0,4% de la production totale, ramenée à 0 d'ici 2030. Ces derniers actifs de production charbon ne sont utilisés que lors des périodes dites " de pointe " et des crises du marché de l'énergie, comme ce fut le cas pour l'hiver 2021-2022 et l'hiver 2022-2023. Le dernier bilan prévisionnel de RTE a mis en évidence la nécessité de maintenir la production de la centrale de Cordemais jusqu'en 2024, voire 2026, afin de maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande dans la région Grand Ouest. En 2022, EDF a suivi la stratégie de désengagement de la production d'électricité à partir de charbon mise en œuvre par le Groupe pour ses actifs non contrôlés en Chine avec la fin de la joint-venture Shiheng I&I avec Shandong au 1er janvier 2022. Et EDF a pris l'engagement de désinvestir d'ici 2030 des centrales électriques au charbon situées en Chine, dans lesquelles le groupe détient une participation minoritaire, 35% dans Datang Sanmenxia Power Generation Company Ltd et 49% dans Fuzhou Power Generation Company.

Des émetteurs qui étaient associés au charbon en 2022 ne figurent plus sur notre liste d'exclusion en 2023 en raison d'objectifs de réduction approuvés par la Science Based Targets Initiative. C'est le cas de CLP Holdings Ltd et EVN AG qui ont obtenu le statut « Well-below 2°C ».

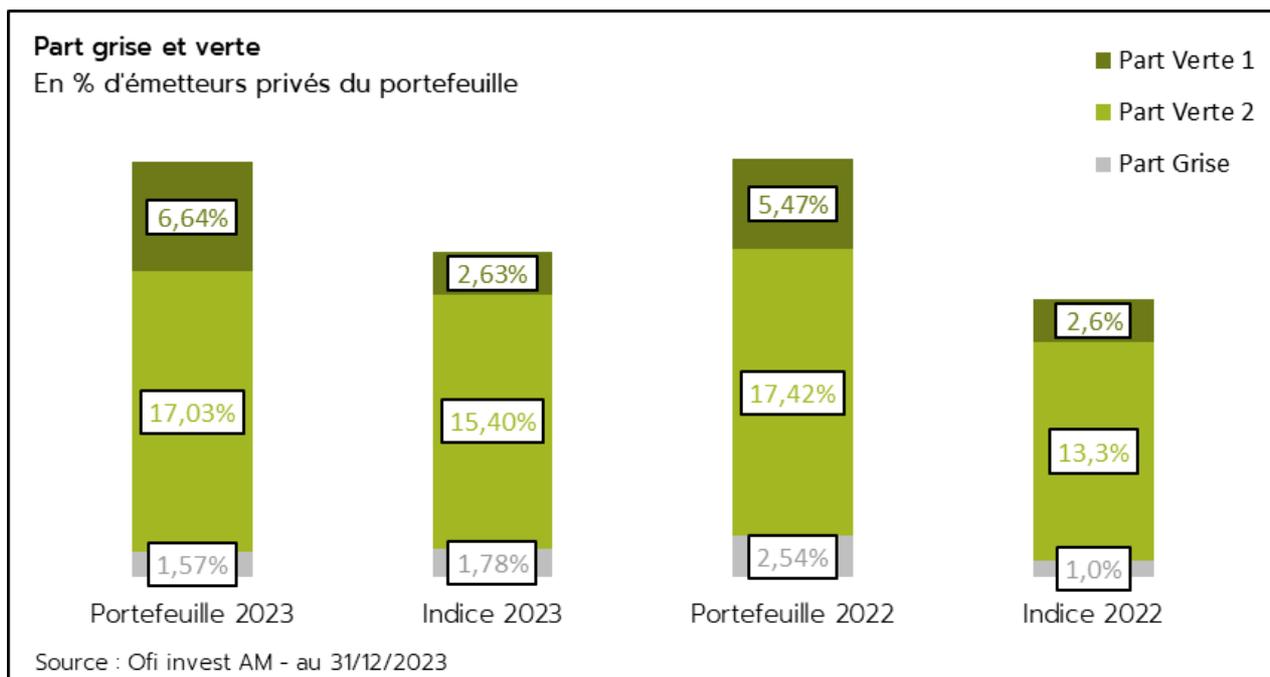
Axes d'améliorations avec l'intégration d'opportunités de transition :

- **Part verte**

Cette analyse concerne les émetteurs dont les activités sont considérées « vertes », pour un montant significatif de leur chiffre d'affaires (10 % minimum). Depuis fin 2019, ces activités sont déterminées dans le présent rapport en utilisant la nomenclature adoptée pour le Label « Greenfin », par exemple : énergies renouvelables, agriculture durable, bâtiments verts, centres de données fonctionnant aux énergies renouvelables, processus industriels éco-efficents, réduction de la pollution etc.

Le terme de « Part verte 1 » désigne les émetteurs identifiés comme ayant un chiffre d'affaires de plus de 50 % dans ces activités, et celui de « Part verte 2 » ceux dont le chiffre d'affaires est compris entre 10% et 50 %.

La « Part grise » désigne les émetteurs répondant simultanément aux définitions des « Part Verte » et « Part Brune » ci-dessus, ainsi que les éventuelles obligations vertes ou green bonds émis par des sociétés ayant par ailleurs des activités utilisant le charbon thermique. Il peut s'agir par exemple d'un producteur d'électricité finançant des capacités de production d'énergies renouvelables via une obligation « verte », mais ayant toujours une partie de sa production réalisée via des centrales thermiques à charbon.

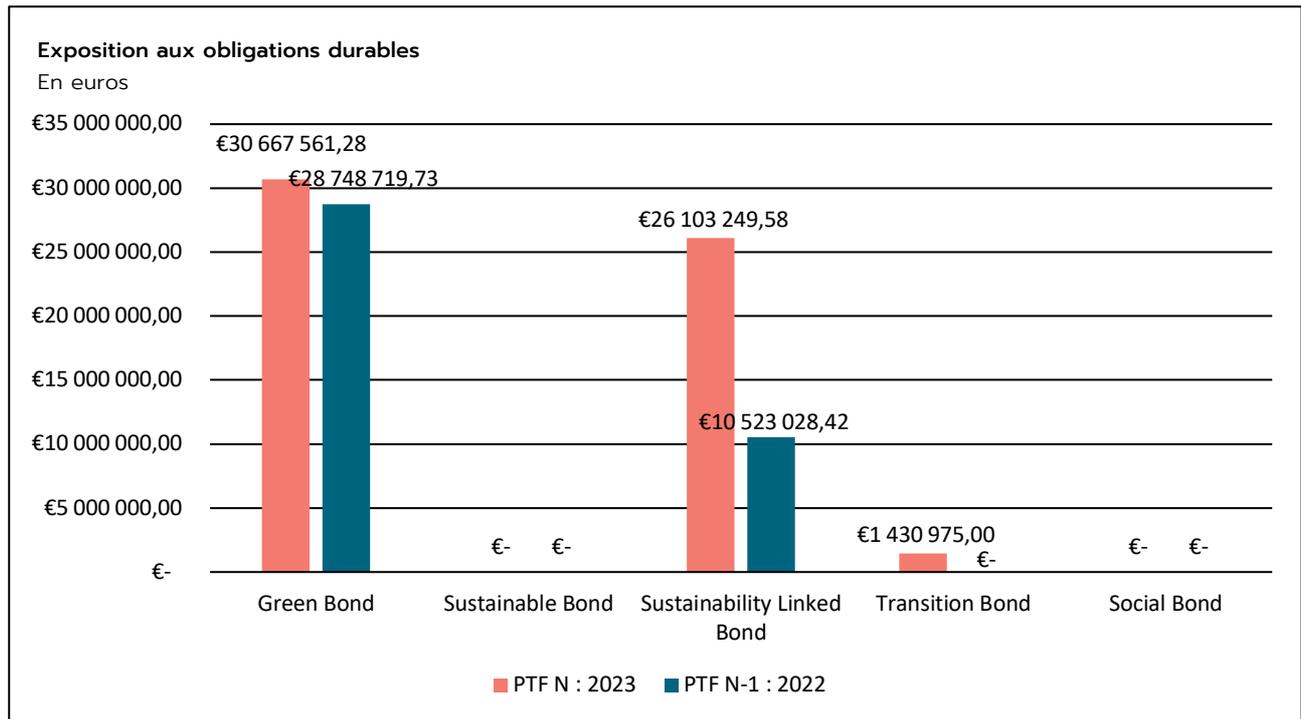


- Obligations durables**

Veuillez retrouver ci-dessous la répartition des différentes obligations durable de la SACRA.

Portefeuille N : 2023		
	Encours (€) du portefeuille global	Part du portefeuille global (%)
<i>Green Bond</i>	30 667 561,28 €	1,44%
<i>Sustainable Bond</i>	- €	0,00%
<i>Sustainability Linked Bond</i>	26 103 249,58 €	1,23%
<i>Transition Bond</i>	1 430 975,00 €	0,07%
<i>Social Bond</i>	- €	0,00%
<i>Total</i>	58 201 785,86 €	2,74%

Source : Ofi Invest AM, au 31/12/2023



VI. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, sa stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement (en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du Règlement Disclosure – (SFDR)

- a. Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre

L'année de référence considérée pour cet objectif est 2021. Nous justifions ce choix car c'est à partir de 2021 que notre fournisseur de données MSCI a mis en place un modèle d'estimation des cibles d'émissions de gaz à effet de serre sur le scope 3. Auparavant nous avons accès uniquement à la donnée transmise par les entreprises sur le scope 3 ce qui ne permettait pas un niveau de couverture satisfaisant.

La démarche s'applique à l'ensemble du portefeuille. Néanmoins, la SACRA a accentué ses travaux (indice bas carbone et trajectoire de décarbonisation) sur la poche actions du fait que cette classe d'actifs qui était la plus en avance pour accueillir un déploiement d'une stratégie ESG.

Pour 2030, l'Accord de Paris de 2015 cherche à réduire les émissions de GES pour atteindre sa neutralité au cours de la seconde moitié du siècle au plus tard. Les parties signataires se sont engagées à contenir l'élévation des températures mondiales en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels tout en poursuivant les efforts pour la limiter à 1,5°C. La SACRA s'inscrit pleinement dans cette démarche et œuvre depuis plusieurs années à ce que son portefeuille global se situe en dessous de 2°C. Cet objectif devrait être atteint d'ici 2030.

Pour 2050, la SACRA a pour objectif de faire passer la température de son portefeuille en dessous de 1,5°C.

A travers notre démarche ESG, la SACRA œuvre dans cette direction. Pour autant, nous manquons de données pour quantifier précisément ces efforts et nous assurer d'atteindre ces objectifs.

- b. Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone

Pour analyser son portefeuille, la SACRA utilise la méthodologie de son prestataire ESG : OFI Invest AM.

Méthodologie de notre prestataire ESG sur la projection des GES

Afin de quantifier l'alignement vis-à-vis de l'objectif à horizon 2030, OFI Invest AM utilise des projections. Cette approche repose sur des indicateurs fournis par MSCI et s'obtient sur la base des émissions absolues (scope 1 et 2) déclarées par les entreprises et des objectifs qu'elles se sont fixés. Ainsi, nous supposons que les émetteurs sont crédibles dans la réalisation des objectifs déclarés à ce stade. Dans le cas où les objectifs de réduction sont exprimés en intensité (t CO₂/M€ CA, t CO₂/unité vendue, etc.), ils sont convertis en objectifs d'émissions absolues sur la base d'une croissance du dénominateur de 1% par an. Pour les entreprises n'ayant pas déclaré d'objectif, une croissance de 1% des émissions scope 1 et 2 par an est supposée. Exemple du processus de calcul de l'objectif annuel d'un émetteur : Valeo.

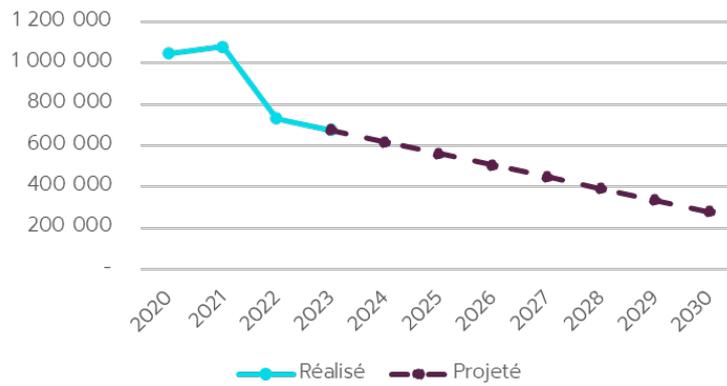
Ce dernier a :

- (1) déclaré un objectif de réduction de 75% de ses émissions de scope 1 et 2 entre 2020 et 2030,
- (2) déjà réduit de 30% ces émissions entre 2020 et 2022,

Ofi Invest AM considère que Valeo réduira de 45% (75% - 30%) ses émissions entre 2022 et 2030, soit environ 6%/an.



- ✓ Objectif -75% scope 1+2 entre 2019 et 2030
- ✓ Entre 2020 et 2022, les GES ont été réduit de 35%



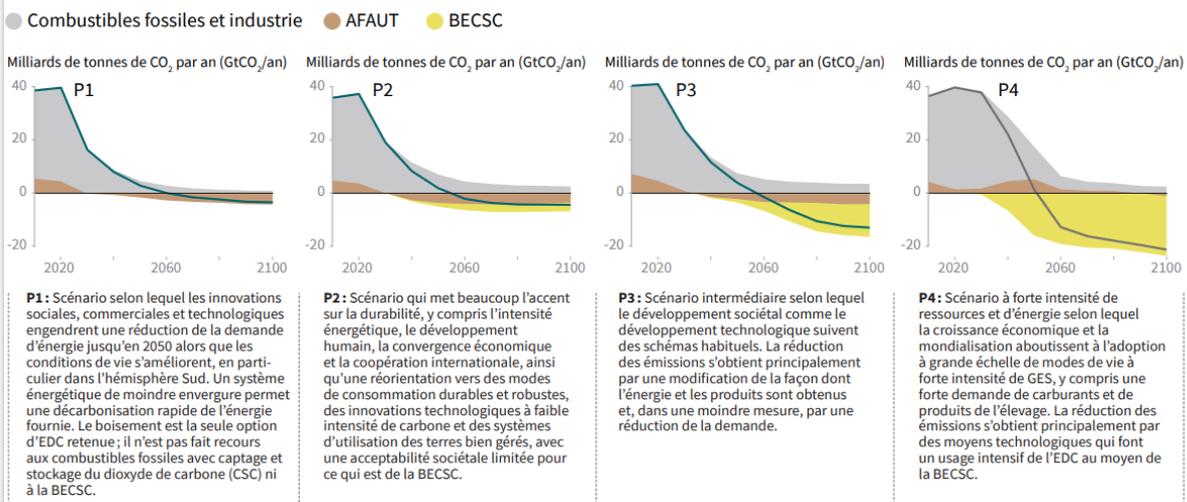
Sources : Ofi Invest AM - MSCI au 31/12/2023

En ligne avec les recommandations de l'institut de l'économie pour le climat (I4CE), Ofi Invest AM a choisi un scénario de référence à titre indicatif pour mieux identifier les représentations plausibles de situations futures incertaines, mais aussi pour évaluer les futurs risques auxquels la SACRA sera exposés à court, moyen et long terme.

Ce scénario nous permet d'évaluer les risques et les opportunités liés à la transition vers une économie bas-carbone et de construire notre stratégie à partir d'un scénario robuste face aux incertitudes. Ofi Invest AM a choisi le **scénario du GIEC⁴ 1,5 P2** construit, en autres, à partir d'hypothèses sur l'évolution de la concentration des GES dans l'atmosphère. Ce scénario de changement climatique explore les possibles conséquences des activités humaines sur le système climatique et répond à la question suivante : Quelles sont les conséquences sur le système climatique de différentes trajectoires d'émissions de GES représentant elles-mêmes différentes trajectoires socio-économiques ? Ce scénario repose très peu sur les solutions de capture et stockage des GES (BECS ci-dessous) et ainsi les émissions doivent être réduites de moitié d'ici 2030.

Différentes stratégies d'atténuation peuvent permettre de réduire les émissions nettes qui seraient nécessaires pour concrétiser une trajectoire qui limite le réchauffement planétaire à 1,5 °C sans dépassement ou avec un dépassement minime. Toutes les trajectoires prévoient l'élimination du dioxyde de carbone (EDC), mais la quantité éliminée varie selon les trajectoires, tout comme les contributions relatives de la bioénergie avec captage et stockage du dioxyde de carbone (BECS) et les éliminations réalisées dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie et des autres utilisations des terres (AFAUT), ce qui a des incidences sur les émissions et plusieurs autres caractéristiques des trajectoires.

Détail des contributions aux émissions nettes mondiales de CO₂ pour quatre exemples de trajectoires modélisées

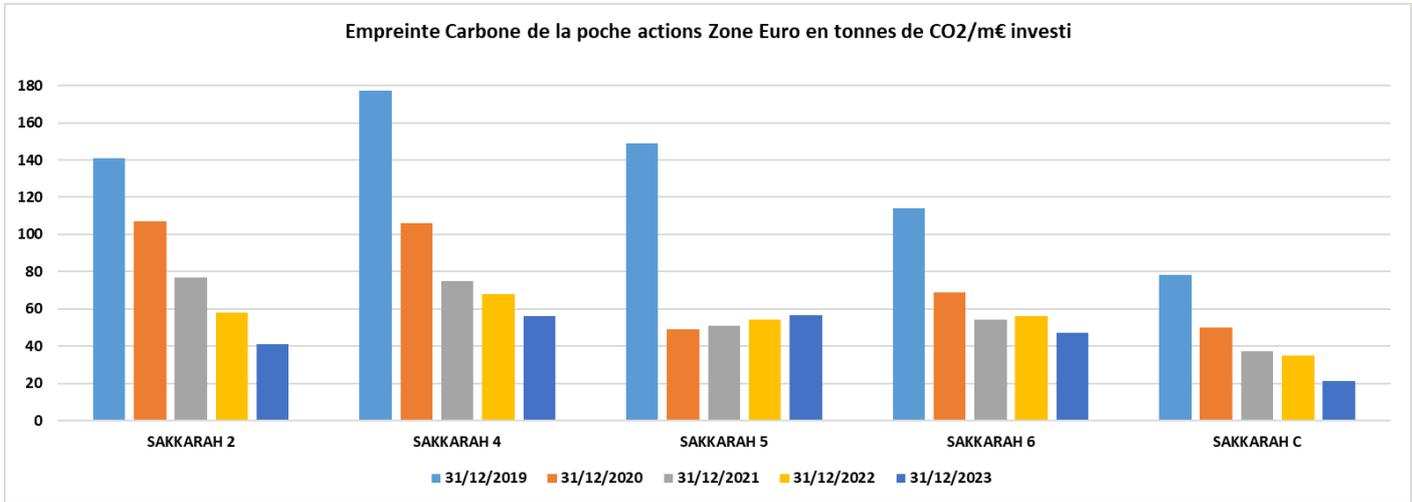


Source : GIEC, Réchauffement planétaire de 1,5°C, 2019

4 Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat.

Rappel de la démarche de décarbonisation du portefeuille actions de la SACRA

La SACRA a décidé d'adopter pour sa gestion actions Zone Euro (gestion active) une trajectoire de décarbonisation. En effet, nos portefeuilles délégués doivent avoir une trajectoire carbone en baisse d'au moins 5% par an en moyenne sur 5 ans. Ci-dessous le graphique des évolutions depuis 2019 des émissions financées de la poche actions (en gestion active) :



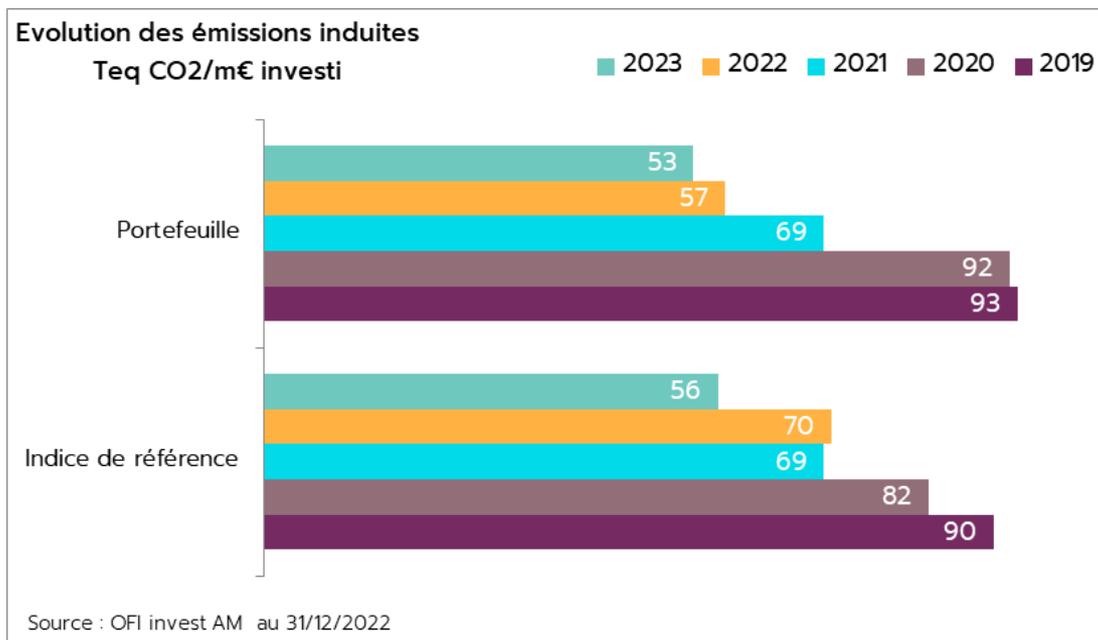
Ainsi, le rythme de baisse enregistré ces dernières années permettent de supposer que l'objectif relatif à l'alignement des portefeuilles sur l'Accord de Paris sera atteint.

c. Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur

a) Emissions induites des émetteurs privées (Scope 1 & 2)

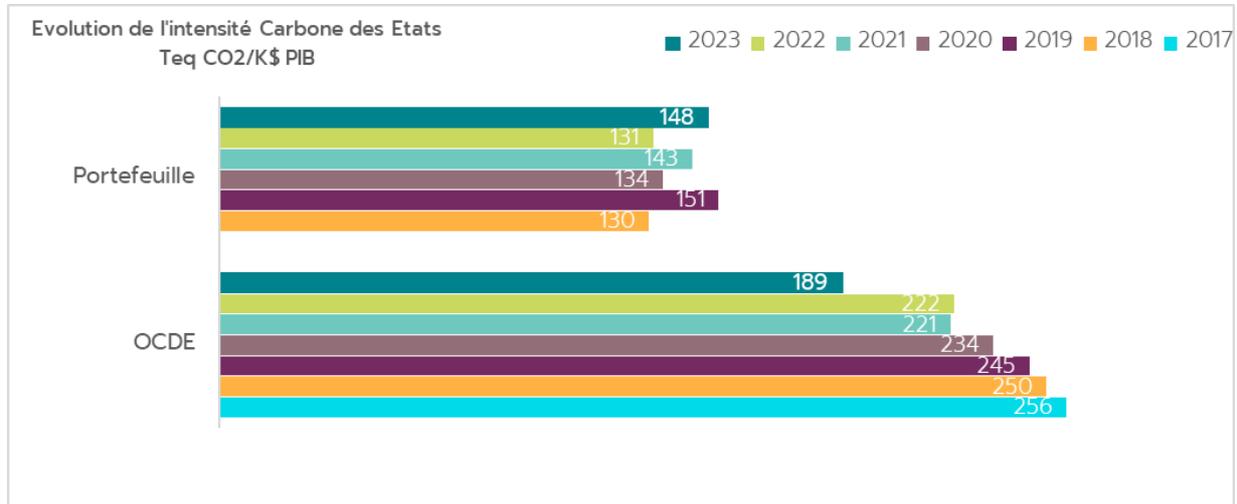
Le calcul des émissions induites a pour objectif d'évaluer les émissions générées de manière indirecte par un investisseur via les entreprises qu'il finance. Elles sont exprimées en tonnes équivalent CO2 par million d'euro investi.

Mode de calcul : $\text{Encours détenu} \times \frac{\text{Total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société (m€)}}$

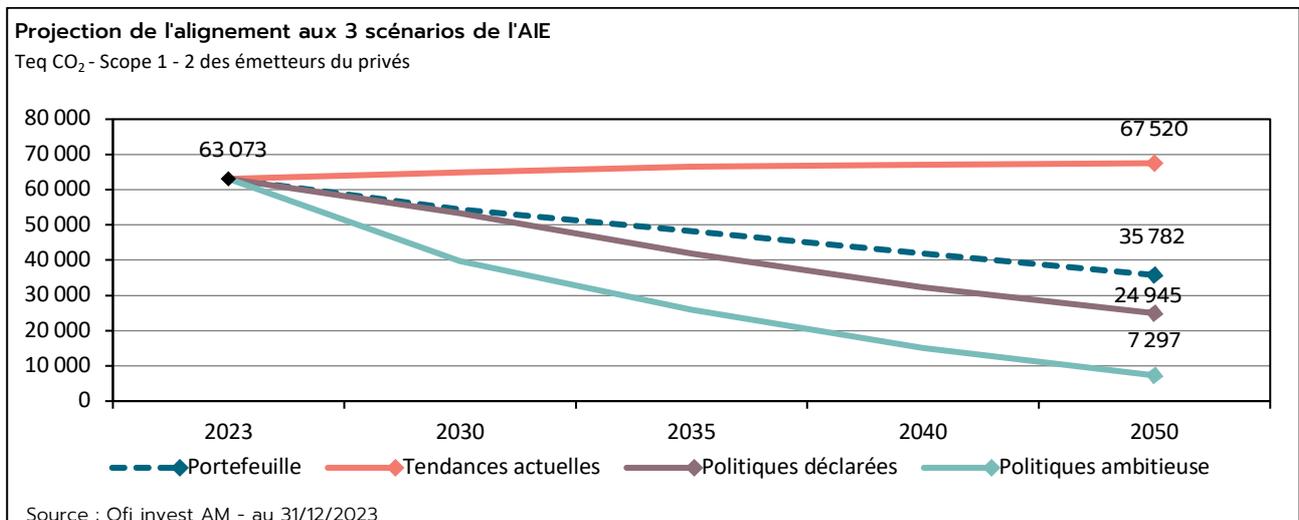


b) Intensité carbone émetteurs publics

Sur les émetteurs publics, l'intensité carbone est estimée à partir de données émissions carbone des émetteurs publics publiées par l'AIE et Eurostat. Ces données sont disponibles pour l'ensemble des pays de l'OCDE et sont exprimées en tonnes équivalent CO2 par millier de dollars de PIB. La moyenne pondérée des obligations d'émetteurs publics détenues en portefeuille est comparée à la moyenne des pays de l'OCDE7 :



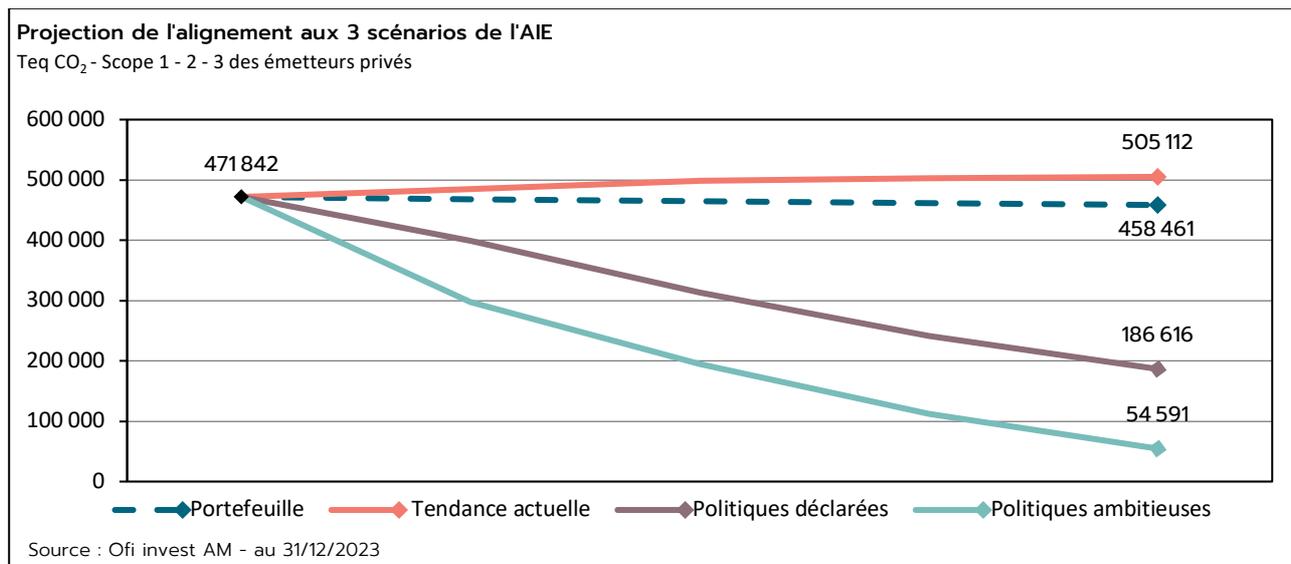
c) Scénario d'alignement sur objectif des 1,5°C (Scope 1 & 2)



Veillez retrouver un peu plus bas dans la parte « i. Annexe - Mesure de suivi de la trajectoire », le détail des calculs utilisés et les métriques utilisées.

Ainsi la poche « émetteurs privés » du portefeuille projette une diminution de 13,77% des émissions de CO2 Scope 1 et 2 à horizon 2030 par rapport au niveau du 31/12/2023. De plus le niveau de couverture de la donnée présentée ci-dessus atteint les 87,17% sur le périmètre des émetteurs privés pour lequel cette analyse est faite.

d) Scénario d'alignement sur objectif des 1,5°C (Scope 1, 2 & 3)



Veuillez retrouver un peu plus bas dans la parte « i. Annexe - Mesure de suivi de la trajectoire », le détail des calculs utilisés et les métriques utilisées.

Ainsi la poche d'émetteurs privés du portefeuille projette une diminution de 0,90% des émissions de CO₂ Scope 1, 2 et 3 à horizon 2030 par rapport au niveau du 31/12/2023. De plus le niveau de couverture de la donnée présentée ci-dessus atteint les 87,17% sur le périmètre des émetteurs privés pour lequel cette analyse est faite.

d. Pour les entités gérant des fonds indiciels, l'information sur l'utilisation des indices de référence " transition climatique" et "Accord de Paris" de l'Union définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019

La SACRA utilise depuis 2019 un indice bas carbone sur-mesure pour sa gestion indicielle déléguée, Zone Euro et Etats-Unis. La construction de l'indice est réalisée par la société Scientific Beta.

En résumé, l'indice Scientific Beta SACRA Multifacteur Bas Carbone est une allocation indicielle multifactorielle qui utilise des indices Scientific Beta multi-stratégies diversifiés mono-factoriels de manière équipondérée. Aussi, l'indice Scientific Beta SACRA Multifacteur Bas Carbone bénéficie d'un double niveau de diversification — allocation entre différents facteurs (allocation multifactorielle) ainsi que diversification des risques spécifiques (méthode de pondération multi-stratégie diversifiée). L'indice bénéficie d'un filtre bas carbone qui permet de réduire significativement leur empreinte et leur intensité carbone. L'indice bénéficie en outre d'un filtre résultant de la politique d'investissement responsable de la SACRA. Il fait également l'objet d'une contrainte de neutralité sectorielle.

Ci-dessous, le détail de l'objectif de l'indice ainsi que sa méthodologie de construction.

L'objectif est de capturer de manière efficiente les primes de risques factoriels à long terme à travers l'exposition équipondérée aux facteurs suivants : valorisation, taille, volatilité, momentum, investissement et profitabilité.

Tout d'abord l'univers régional est filtré au travers d'un filtre éliminant les titres fortement carbonés et d'une liste d'exclusion d'investissement responsable fournie par la SACRA. Ensuite, les portefeuilles monofactoriels sont construits en deux étapes :

- La première étape correspond à la sélection de titres, qui s'opère en retenant d'abord la moitié des titres dans l'univers régional filtré sur la base d'un critère associé à l'exposition factorielle ciblée. La sélection tient compte d'une relativisation du score au sein de trois méga-secteurs (entreprises financières, technologiques et autres non-financières).

Un filtre d'intensité factorielle standard est ensuite appliqué après la sélection de titres initiale, qui élimine encore 10% des titres, ciblant l'exposition factorielle souhaitée afin d'améliorer les expositions factorielles secondaires, qui sont pertinentes dans un cadre multifactoriel. Le filtre d'intensité factorielle standard élimine des titres sur la base de leur score multifactoriel, qui est la moyenne arithmétique pondérée de cinq scores monofactoriels qui reflètent le classement du titre au regard des facteurs Valorisation, Volatilité, Momentum, Investissement et Profitabilité.

Le filtre d'intensité factorielle standard élimine ainsi les titres au sein de la sélection de titres qui offrent les expositions les moins attractives à d'autres facteurs rémunérés. Cette élimination des perdants multifactoriels permet à la fois la préservation de l'exposition factorielle ciblée et l'augmentation de l'intensité factorielle de l'indice.

- La seconde étape concerne la diversification des portefeuilles de titres sélectionnés pour chaque exposition factorielle. Une approche de diversification (multistratégie) est appliquée, qui équi pondère quatre méthodes de pondération populaires — Déconcentration maximale, Décorrélation maximale, Maximisation Efficace du ratio de Sharpe, Pondération diversifiée par le risque — afin de diversifier tant les risques spécifiques liés aux titres qu'aux méthodes de pondération.

Enfin, l'allocation multifactorielle ajoute un niveau de diversification supplémentaire en lissant les cycles de facteurs imparfaitement corrélés entre eux. Cette dernière allocation est mise en œuvre en attribuant un poids égal aux six portefeuilles monofactoriels construits pour l'univers de l'indice

L'objectif de neutralité sectorielle est mis en œuvre en appliquant d'abord la sélection de titres au sein de chaque secteur et ensuite en ajustant les poids des différents secteurs représentés dans l'indice afin qu'ils correspondent aux poids des secteurs dans l'indice de référence pondéré par les capitalisations boursières, le jour de rebalancement de l'indice.

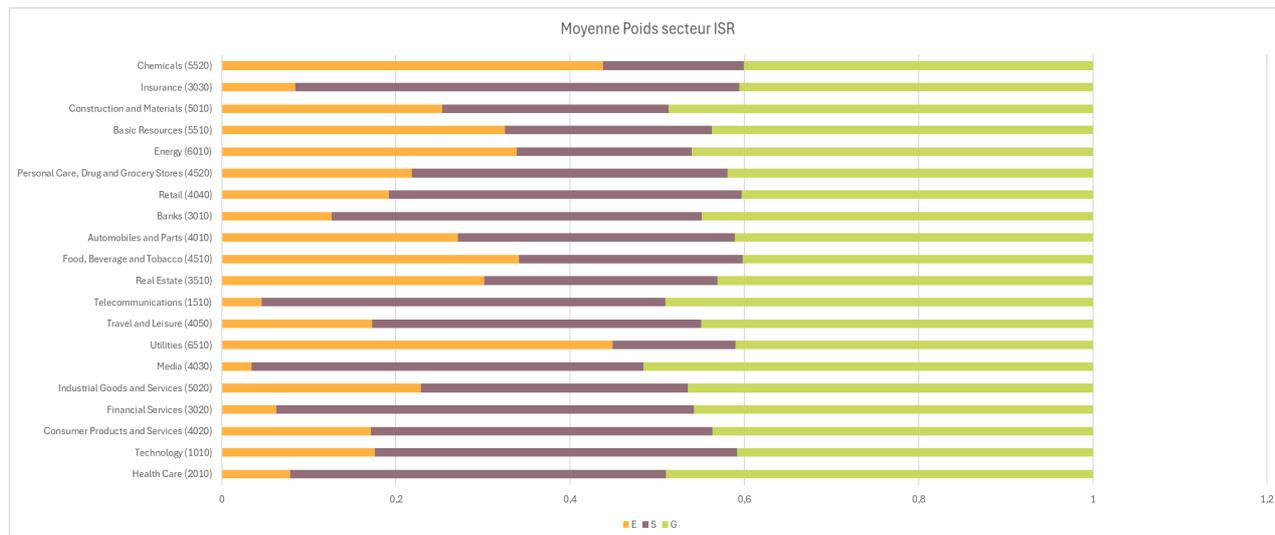
La SACRA réalise en 2024 des travaux afin de faire évoluer cet indice dans le but d'y intégrer dans sa construction des solutions aux défis climatiques. Voici les évolutions à venir :

- l'intégration des émissions scope 3,
- l'intégration d'une trajectoire de décarbonisation, à un rythme de baisse annuel de 7%,
- l'intégration des revenus verts au travers des investissements dans les solutions à la transition climatique,
- l'intégration de la gestion explicite des risques macroéconomiques (taux d'intérêt etc.),
- le remplacement de la gestion des biais sectoriels, actuellement basée sur des classifications sectorielles traditionnelles, par une approche basée sur les risques liées à la chaîne de valeur des entreprises, en amont et en aval.

e. **Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, et notamment la complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement**

Les émissions de GES font partie intégrante des critères de méthodologie de notation ESG d'OFI Invest AM. L'approche sectorielle de notre prestataire ESG est basée sur la matérialité des enjeux fait que les secteurs les plus intenses en carbone ont une note ESG avec une pondération plus forte sur le pilier environnemental, lui-même largement constitué d'enjeux liés aux émissions de GES.

En fonction du secteur, l'enjeu des émissions de GES est soit rattaché au processus de production pour les scopes 1 et 2, soit sur les parties amont/aval pour les secteurs où le scope 3 est le plus important. Le graphique ci-dessous reflète la pondération du pilier E dans la notation finale, ce qui montre que les secteurs ayant un impact important dans ce domaine auront un poids plus important.



f. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et politique mise en place en vue d'une sortie progressive du charbon et hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu et la part des encours totaux gérés ou détenus couverte par ces politiques

La SACRA a dès 2019 exclu le charbon et les hydrocarbures non-conventionnels de sa gestion ; cette exclusion est toujours en vigueur.

Pour rappel, la SACRA considère qu'une société est impliquée dans des mines de charbon thermique quand son chiffre d'affaires (ou détention de réserves si le chiffre d'affaires est inconnu) est > 1%.

La SACRA n'investit plus, quel que soit la classe d'actifs ou zone géographique, dans les entreprises correspondant aux critères d'exclusion suivants :

- Qui développent de nouveaux projets charbon thermique impliquant l'utilisation du charbon thermique quelle que soit la taille du projet ;
- Qui réalisent plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans les activités liées au charbon thermique ;
- Dont la production d'électricité à base de charbon thermique, ou à défaut la capacité installée, excède 20 % ;
- Dont la production de charbon thermique dépasse 10 millions de tonnes ;
- Dont la puissance installée de centrales au charbon thermique dépasse 5 GW.

g. Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus

Identification des limites à l'exercice d'Alignement

1. Limites liées aux objectifs déclarés par les entreprises

Nous vivons une ère marquée par le passage impératif à une économie bas carbone, et les entreprises se trouvent dans une phase de transformation, elles naviguent dans le paysage des plans de transition. En s'alignant sur des initiatives mondiales telles que le pacte vert européen, qui vise à réduire à zéro les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, les entreprises sont contraintes d'élaborer des stratégies globales. Cela implique une délimitation méticuleuse de la voie à suivre pour atteindre le statut "net zéro", avec des étapes spécifiques pour une révision périodique.

A ce stade, la projection des émissions de nos encours est basée essentiellement sur les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) déclarés par les entreprises. Ces objectifs sont uniquement déclaratifs et ne font pas l'objet d'audit ni d'évaluation de la crédibilité des émetteurs à réussir leurs objectifs. Ainsi, notre pres-

tataire ESG s'efforce de travailler sur une mesure de crédibilité d'atteinte des objectifs par émetteur afin d'ajuster les projections. Cette mesure pourra être assimilée à une probabilité de réussite des plans de transition. Un groupe de travail interne à OFI Invest AM a débuté en 2023 sur le sujet et une approche a abouti début 2024. L'évaluation de la crédibilité d'OFI Invest AM repose sur :

- A) La faisabilité, un facteur « top down » illustrant notre vue sectorielle
 - a. Une évaluation qualitative de la capacité du secteur à transitionner
 - b. Une identification des projets d'expansion et d'exploration des réserves fossiles
- B) Trois piliers liés aux plans de transition, une approche « bottom up » illustrant notre vue « émetteurs »
 - a. Un pilier « suivi des objectifs » qui se base sur un examen approfondi des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'un émetteur, y compris ceux pour 2050 et les étapes intermédiaires. En parallèle, sont évalués, la cohérence entre la trajectoire de l'émetteur et les objectifs climatiques énoncés dans l'Accord de Paris.
 - b. Un pilier « Exposition et incitations » qui analyse la capacité de l'émetteur à exécuter une stratégie viable pour répondre aux ambitions climatiques, ce qui implique un examen minutieux des organes de direction, de leur composition et de leur engagement, ainsi que l'adaptation des opérations commerciales aux risques et aux opportunités découlant du plan de transition
 - c. Un pilier « Perspectives » qui vise à fournir une vision nuancée de la manière dont les entreprises abordent les questions climatiques et favorise un cadre d'évaluation normalisé et cohérent à travers une analyse des ressources prospectives déployées par l'émetteur qui englobe les allocations financières, les initiatives de développement technologique et l'adoption de technologies à faible émission de carbone

Ci-dessous une illustration du modèle d'évaluation de la crédibilité d'OFI Invest AM avec le cas de la société Air France, pour qui la crédibilité du plan de transition est estimée autour de 40% selon la méthodologie de notre prestataire ESG.



FAISABILITE

Majorité des objectifs de réduction du secteur aérien repose sur une utilisation conséquente des carburants durable (SAF)
A ce stade, les SAF demeurent très peu développées donc la faisabilité des plans de transition dans ce secteur est peu probable



L'évaluation de la crédibilité est une méthodologie en cours de déploiement dans les systèmes d'informations de notre prestataire ESG, qui permettra un ajustement des objectifs déclarés par les émetteurs et une intégration de cette mesure dans le pilotage des trajectoires climatiques fonds.

2. Limites liées aux scénarios climatiques

Notre prestataire ESG a conscient qu'il n'y a pas de scénario consensuel au sein de la communauté d'investisseurs et que le scénario choisi, GIEC 1,5 P2, ne fournit pas d'indications sectorielles ni d'indications géographiques. De plus, l'ITR fourni par MSCI est obtenu sur base d'un scénario à 2°C alors que les objectifs de réduction d'OFI Invest AM proviennent d'un scénario 1.5°C.

3. Limites liées à la stabilité des données GES

A ce stade, les données relatives aux émissions de CO₂ de scope 3 des émetteurs sont moins matures que celles des scopes 1 et 2. Ce manque de maturité s'explique par le manque d'homogénéité du périmètre sur lequel ces émissions sont calculés (certaines entreprises déclarent uniquement les émissions liées au transport des employés par exemple) et par la part importante des données estimées par les fournisseurs de données, tels que MSCI. Ce manque de maturité créera indéniablement de la volatilité sur les émissions de scope 3 et en conséquence sur nos projections.

À titre d'exemple, sur les 411 émetteurs du MSCI Europe en mars 2023, *100 % des émetteurs disposent de données relatives aux émissions de scope 1 et 2* *100 % des émetteurs disposent de données relatives aux émissions de scope 3 dont 79,56 % déclarées et 20,44 % estimées.* Toutefois, la mise en vigueur de la réglementation CSRD pourra régler cette difficulté auquel les investisseurs sont confrontés.

De plus, les émissions de GES reportées par les entreprises, même sur le scope 1 et 2 et bien que souvent validées par des tiers externes (auditeurs) peuvent, soit ne pas être exhaustives, soit n'être pas toutes répertoriées⁵. Il en ressort une possibilité d'augmentation des émissions de GES dans le futur non lié à une réelle augmentation mais par une meilleure comptabilisation de celles-ci.

Démarches d'amélioration et mesures correctives de notre prestataire ESG

Dans le cadre de l'amélioration continue de l'évaluation et de l'intégration des risques de durabilité, notamment les risques climatiques, notre prestataire ESG a identifié deux axes principaux de mesures correctives. Le premier axe concerne le suivi des émissions de gaz à effet de serre du scope 3 des entreprises dans lesquelles notre prestataire ESG investit. Bien qu'OFI Invest AM suit actuellement ces émissions, la société n'a pas encore mis en place d'outil de pilotage dédié. Cela constitue une piste d'amélioration importante, car la maîtrise des émissions scope 3 de la société de gestion passe par une meilleure compréhension et un contrôle accru des émissions indirectes de ses investissements.

Le deuxième axe de mesure corrective porte sur l'affinement de la méthodologie d'évaluation de la crédibilité des plans de transition des entreprises. Notre prestataire ESG a identifié que certaines métriques utilisées pourraient être améliorées pour mieux refléter la réalité et la dynamique de la transition énergétique. Par exemple, OFI Invest AM considère actuellement l'état d'un indicateur à une date donnée, tel que l'exposition à des actifs échoués. Toutefois, il serait plus judicieux de suivre l'évolution de cet indicateur dans le temps. En effet, plutôt que de définir un seuil à partir duquel l'exposition à des actifs échoués devient dangereuse pour une entreprise, il est plus pertinent de regarder comment cet indicateur évolue d'année en année. Cela permet de voir si l'entreprise se débarrasse progressivement d'actifs considérés comme échoués, et ainsi d'évaluer plus précisément sa trajectoire de transition.

Enfin, l'approche de notre prestataire ESG sur la faisabilité des plans de transition demande également à être affinée. Les bornes inférieures et supérieures qu'OFI Invest AM a défini doivent prendre en compte l'évolution de la maturité de certains secteurs. Cela leur permettra d'avoir une évaluation plus juste et plus précise des efforts de transition des entreprises dans lesquelles la société de gestion investit. En mettant en œuvre ces mesures correctives, OFI Invest AM espère améliorer sa capacité à évaluer et à intégrer les risques de durabilité dans notre gestion de fonds.

Les points à traiter :

- Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement ;
 - o Dans le cadre de la stratégie d'investissement d'OFI Invest AM, l'utilisation de cette méthodologie vise à identifier les émetteurs dont la transition vers une économie bas-carbone est crédible et durable. En évaluant la crédibilité des plans de transition des entreprises, OFI Invest sera en mesure de sélectionner les investissements les plus prometteurs en termes de durabilité et de performance financière à long terme. Cette approche leur permet également de renforcer la crédibilité de leur propre transition en tant que société de gestion responsable, en leur assurant que leurs investissements sont alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris et sur les attentes de leurs parties prenantes en matière de développement durable. En somme, cette méthodologie joue un rôle clé dans la stratégie d'investissement e permettant à OFI Invest AM d'identifier les opportunités d'investissement les plus durables et les plus prometteuses, tout en renforçant leur propre crédibilité en matière de transition énergétique.

⁵ Carbon measurement survey report 2021

- Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris ;
 - o En ce qui concerne les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement d'OFI Invest AM en lien avec leur engagement d'alignement avec l'Accord de Paris, la société de gestion est actuellement dans la continuité des travaux qu'ils ont déjà amorcés ces dernières années. Ils ont déjà mis en place une stratégie d'investissement responsable visant à intégrer les critères ESG dans leurs décisions d'investissement, à suivre les controverses des entreprises, ainsi qu'à réduire l'empreinte carbone de leur portefeuille. Ils continueront à suivre de près les évolutions réglementaires et les attentes de leurs parties prenantes en matière de durabilité, et ils s'engagent à poursuivre leurs efforts pour aligner leur stratégie d'investissement sur les objectifs de l'Accord de Paris.

Les axes d'améliorations cités dessus, permettra à OFI Invest AM de continuer à développer leur processus d'investissement. Dans la mesure où cette société de gestion est notre prestataire ESG, toute avancée interne à la société sera directement ou indirectement bénéfique à leurs clients et donc à la SACRA.

h. La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus.

En ce qui concerne la fréquence de l'évaluation et les dates prévisionnelles de mises à jour, notre prestataire ESG prévoit de mettre en service cette méthodologie à partir de 2025. À compter de cette date, ils procéderont à une évaluation trimestrielle des émetteurs selon les critères définis dans leur méthodologie. Cette fréquence d'évaluation leur permettra de suivre de près les progrès réalisés par les entreprises dans leur transition vers une économie bas-carbone, tout en leur assurant que la stratégie d'investissement reste alignée sur les objectifs de durabilité à long terme.

Mesure de suivi de la trajectoire

Comme préconisé par la réglementation SFDR et les initiatives Net Zero, les émissions absolues en TeqCO₂ sont calculées à travers le ratio de détention. Ainsi, les émissions absolues d'un portefeuille en année N sont obtenues de la manière suivante :

$$Emissions\ Absolues_N = \sum \frac{Actif\ Net_N}{EVIC_N} \times Emissions_{12_N}$$

Avec

Actif Net étant la valeur de marché des investissements en M€

EVIC étant "l'entreprise value including cash" en M€

Emissions₁₂ étant les émissions scope 1 et 2 de l'émetteur en TeqCO₂

Nous présentons la projection des émissions du portefeuille en "Buy & Hold", sans rebalancement, ainsi les émissions projetées à horizon 2030 sont obtenues de la manière suivante :

$$Emissions\ Projetées_{2030} = \sum \frac{Actif\ Net_N}{EVIC_N} \times Emissions_{12_N} \times (1 + Objectif_{N,2030})$$

Avec

$$Objectif_{N,2030} = \frac{Emissions_{12_{2030}}}{Emissions_{12_N}} - 1$$

Afin de se prémunir contre les variations d'actif net, nous suivons l'objectif en millions d'euros investi. Ainsi, l'indicateur de suivi s'écrit :

$$Taux\ de\ Réduction\ des\ Emissions = \frac{Emissions\ Absolues_{2021} - 1}{Actif\ Net\ en\ M€} \times Emissions\ Projetées_{2030}$$

VII. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants

a. Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992

La SACRA a décidé de prendre en compte la biodiversité dans ses décisions d'investissement et de demander à ses sociétés de gestion partenaires d'en faire autant. Il est indéniable que la biodiversité joue un rôle crucial dans la protection de notre santé. C'est seulement en comprenant et en respectant ses limites que nous maintiendrons les écosystèmes qui assurent notre survie. L'activité humaine est une menace croissante pour notre système de soutien de la vie et il est urgent de trouver un meilleur équilibre. La SACRA considère la pandémie de la Covid-19 comme un signal d'alarme.

La SACRA pense que la production agricole dépend du bon fonctionnement des écosystèmes, mais son intensification a entraîné une forte dégradation de la biodiversité. L'agriculture intensive et la déforestation qui en découle peuvent contribuer à la propagation des maladies. Ainsi, de nombreuses entreprises de la chaîne de valeur agricole peuvent directement ou indirectement bénéficier du capital que la SACRA fournit au marché, mais deux sortes d'entreprises avec lesquelles la SACRA souhaite s'engager ont été identifiées : les négociants mondiaux et les entreprises tournées vers les consommateurs. Elles peuvent influencer de nombreux autres acteurs de la chaîne de valeur en promouvant des pratiques agricoles responsables et en fournissant aux parties prenantes la transparence nécessaire, du champ aux rayons de nos magasins.

Les risques liés à l'érosion de la biodiversité peuvent être considérés comme matériels sur le plan financier. Ils pourraient, par exemple, se traduire par des controverses et des risques juridiques pour les entreprises qui manqueraient à leurs obligations dans ce domaine.

De manière pratique, les sociétés de gestion qui ont en charge les mandats actions de la SACRA doivent toutes disposer de données relatives à la biodiversité sur chacune des entreprises dans lesquelles elles investissent pour le compte de la SACRA afin de lui permettre de répondre à ses obligations réglementaires et d'adapter le reporting extra financier des fonds actions ou, à minima, de disposer d'analyses qualitatives.

La SACRA demande que chacun de ses partenaires actions intègre (quand la donnée est disponible) dans sa sélection de valeur les cinq thèmes d'investissement suivants : la lutte contre le changement climatique, l'agriculture régénératrice, la question du stress hydrique en repensant les bénéfices multiples de l'eau, l'approvisionnement durable et l'économie circulaire.

Un résultat en exemple est donné en annexe.

Concernant le non coté, la SACRA a décidé depuis plusieurs années maintenant d'investir dans des fonds à impact (article 9) et souhaite poursuivre dans cette direction. Pour illustrer cela, la SACRA avait pour objectif de protéger les océans ce qu'elle a initié ces dernières années et qu'elle continue à faire aujourd'hui à travers son engagement dans un fond de capital risque dédié aux solutions de régénération de la santé des océans.

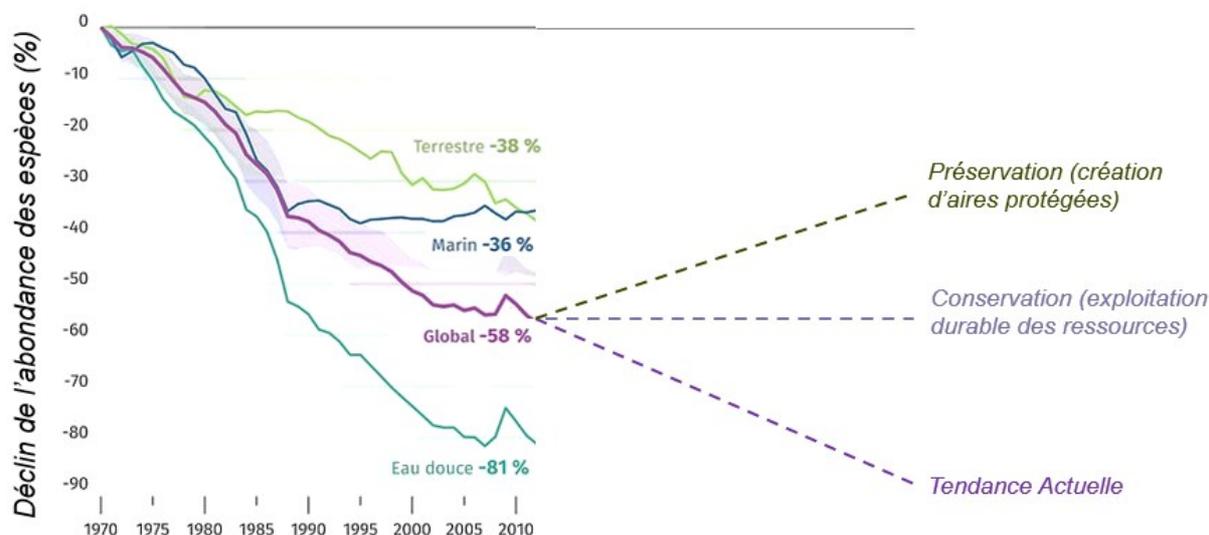
Sur le portefeuille obligataire, le manque de données sur les obligations d'entreprise mais surtout d'Etats portent la SACRA à ne pas prendre en considération de manière directe la biodiversité sur cette classe d'actifs. Bien que les controverses liées à la biodiversité sont prises en compte de manière automatique à travers les filtres d'exclusion.

Sur le canton immobilier, la grande majorité des investissements de la SACRA dans des SCPI sont labellisés ISR, ce qui nous garantit que le volet biodiversité est pris en compte. A titre d'exemple, certains actifs de nos SCPI ont obtenu le label « Biodiversity » qui maximise la qualité écologique des actifs ou encore en suivant différents indicateurs comme l'intégration de clauses écologiques dans les contrats d'espaces verts ou la mise en place d'équipements d'accueil de la faune.

a) Éléments de contexte, définitions et cadres de référence

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux⁶. La biodiversité représente la partie vivante de la Nature, qui elle, repose sur une notion plus large regroupant également des éléments non vivants tels que l'eau, les roches etc.

La biodiversité connaît un déclin alarmant et sans précédent. Dans un rapport publié en 2019, la plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) soulignait qu'un million d'espèces, sur un total estimé à 8 millions, sont menacées d'extinction. Le GIEC⁷ estime de son côté qu'entre 9% et 14% des espèces représentent un haut risque d'extinction dans scénario de réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius. Ce déclin met en péril un grand nombre d'écosystèmes et de services écosystémiques, essentiels à notre vie sur Terre et à notre prospérité. Ces services représentent les bénéfices offerts gratuitement aux sociétés humaines par les écosystèmes et sont de trois types : les services d'approvisionnement (fourniture des aliments nutritifs), de régulation et d'entretien (l'eau propre, la régulation des maladies et du climat et la pollinisation des cultures) et culturels. La préservation et la restauration de la biodiversité et de la nature (notre capital naturel⁸) est ainsi devenue une urgence planétaire au même titre que le changement climatique, les deux étant intimement liés.



Sources : Atelier de cartographie (Sciences Po, 2018) et rapport finance et biodiversité (FIR & Iceberg Data Lab, Septembre 2021, p. 22)

À l'échelle mondiale, une réflexion politique globale sur la conservation de la biodiversité s'est engagée tout d'abord en 1980 avec la « stratégie mondiale de la conservation des ressources vivantes au service du développement durable » commandée par le programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP) à l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Cette réflexion s'est véritablement développée à partir du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 et la mise en place de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), première convention internationale. Néanmoins, cette convention est peu contraignante pour les États signataires, leur donnant une large possibilité d'interprétation des engagements. Récemment, en décembre 2022, la 15e Conférence des parties sur la biodiversité (COP15) a abouti à la signature de l'accord cadre de Kunming-Montréal. Cet accord fixe le nouveau cadre mondial pour la biodiversité jusqu'à 2030. Il se base sur quatre objectifs déclinés en 23 cibles.

De son côté, l'Union Européenne a avancé sur le sujet de la biodiversité avec l'adoption du Pacte Vert

(« Green Deal ») et sa stratégie en faveur de la biodiversité, renforcée par l'adoption le 28 février 2024 de la réglementation sur la restauration de la nature.

Au niveau national, la France a lancé fin novembre 2023 sa stratégie nationale Biodiversité 2030. Ces différents cadres ont pour objectif de limiter les financements qui ont des impacts négatifs sur la biodiversité et de flécher les financements vers les activités permettant de la protéger ou de la restaurer et d'accompagner les acteurs responsables d'activités nuisibles à opérer une transition vers des pratiques plus acceptables.

⁶ [Qu'est-ce que la biodiversité ? \(ofb.gouv.fr\)](http://ofb.gouv.fr)

⁷ Deuxième volet du 6e rapport d'évaluation du GIEC

⁸ Le capital naturel constitue une approche d'estimation de la valeur d'un écosystème

A l'instar du changement climatique, la dégradation de la biodiversité engendre des risques manifestes et croissants pour la société et l'économie. La SACRA est consciente du fait que la nature contribue à la création de richesse alors même que cette contribution n'est ni valorisée ou même parfois reconnue. Le Forum Economique Mondial estime que la moitié de la production de richesse mondiale est dépendante de l'existence des services écosystémiques et que 55% du PIB mondial, - soit l'équivalent de celui de Chine et des Etats-Unis-, est menacé en raison du déclin de la biodiversité. A ce titre, la perte de biodiversité et de capital naturel constitue un risque financier. Ainsi, identifier, mesurer et réduire les risques associés au déclin de la biodiversité est devenu un enjeu sociétal majeur.

b) Plan stratégique à date pour répondre aux objectifs internationaux et mesures d'alignement

Les outils de notre prestataire ESG

Les données dont disposent notre prestataire ESG proviennent de différents fournisseurs.

MSCI sur les sujets ESG liés à la perte de biodiversité et à sa préservation (biodiversité, rejets toxiques, impacts liés à l'eau, impacts liés aux déchets, etc.), aux controverses et aux données permettant de construire des listes d'exclusion sectorielles.

MSCI et Reprisk sur le suivi des controverses.

Carbon 4 pour les données liées à la mesure d'empreinte (MSA) et aux dépendances.

Moody's ESG pour les données sur les PAI, la taxonomie et les produits et services durables.

Leviers d'intégration dans les politiques d'investissement et de financements

Pour intégrer au mieux les enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité et l'enrayement de ses pertes notre prestataire ESG utilisent les leviers suivants :

La notation des émetteurs

Dans la notation ESG, certains enjeux sont plus matériels que d'autres en fonction de l'activité de l'entreprise. Les secteurs dont l'activité est susceptible d'avoir un impact environnemental lié aux politiques de préservation ou non de la biodiversité, aux politiques de gestion de l'eau, à l'utilisation des sols, aux préventions contre les pollutions, aux politiques de lutte contre le réchauffement climatique ou à la gestion des déchets, par exemple, sont notés à travers les pratiques et moyens qu'elles mettent en place pour adresser ces sujets. Des notes faibles sur ces enjeux sont donc des signaux d'alerte.

L'analyse des performances des émetteurs sur ces thématiques est un des moyens qui, bien que non suffisant à lui seul, aide à adresser en partie les cibles 7, 8 et 10 de l'accord cadre mondial sur la biodiversité.

Le suivi des controverses auxquelles font face les émetteurs investissables

Les événements liés aux enjeux précités (pollution des sols, de l'eau, de l'air, catastrophes environnementales liées à l'activité des entreprises, dégradation des écosystèmes etc.) sont autant d'événements qui sont suivis par l'équipe ESG de notre prestataire de façon hebdomadaire.

Le suivi des controverses des émetteurs sur ces thématiques est un des moyens qui, bien que non suffisant à lui seul, aide à adresser en partie les cibles 1,2,3, 7, 8,14 et 15 de l'accord cadre mondial sur la biodiversité.

Les politiques d'exclusion sectorielles liées aux enjeux de déforestation et de pollution

La SACRA a souhaité adopter une politique visant des secteurs portant atteintes à la biodiversité. Plus particulièrement les producteurs et négociants d'huile de palme participe à la déforestation et surexploitent les ressources naturelles. Ainsi, la SACRA a décidé en fin 2022 d'exclure les producteurs ou distributeurs d'huile de palme dont au moins 5% du chiffre d'affaires provient d'activités directement liées à la culture de plantations, à la récolte de fruits permettant de produire des produits à base d'huile de palme, et / ou à la distribution de produits à base l'huile de palme (i.e huile de palme brute, raffinée, blanchie, désodorisée). De

même des seuils insuffisants de certifications responsable (RSPO) des plantations peuvent conduire un émetteur à être exclu.

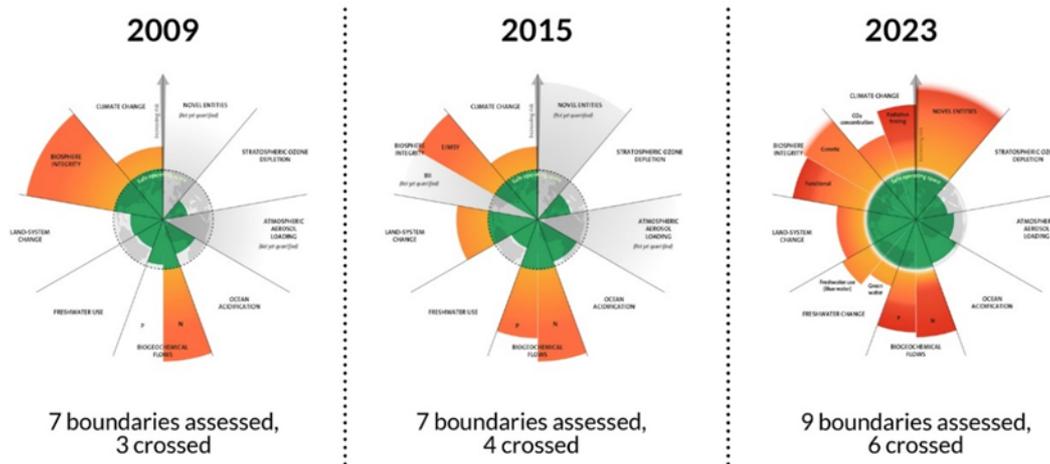
Aussi, la SACRA va étudier la possibilité d'adopter une politique portant sur la pollution notamment des sols, pollution maritime et aérienne, visant les biocides et produits chimiques dangereux. La politique sur les biocides et produits chimiques dangereux, prévoit une exclusion des producteurs de néonicotinoïdes à partir du 1€ de chiffre d'affaires, une exclusion des producteurs de biocides qui réalisent au moins 10% de chiffre d'affaires avec ces produits nuisibles tant pour l'environnement, la faune et la flore, que pour la santé humaine. Des engagements sont également prévus avec les entreprises faisant l'objet de controverses sévères liées à des rejets de produits chimiques dangereux et substances toxiques.

Enfin, notre prestataire ESG a co-signé avec 36 autres institutions financières une déclaration de la Finance for Biodiversity Foundation contre les activités d'exploration minières en eaux profondes (Deep Sea Mining) 9 et a exclu un émetteur présent en portefeuille pour être cohérent avec cet engagement.

Ces démarches d'exclusion et engagement sont un des moyens qui aident à adresser en partie les cibles 7, 8, 10, 14 et 15 de l'accord cadre mondial sur la biodiversité.

Les mesures d'impact et d'empreinte et le suivi d'indicateurs

Bien que les cadres méthodologiques soient instables et que les mesures demeurent volatiles et imprécises, Notre prestataire ESG a dû construire une approche permettant de comprendre l'alignement de son portefeuille d'investissement au regard de la biodiversité. A ce jour, le concept des limites planétaires proposé par le Stockholm Resilience Center a été mise en avant lors de la COP15 et semble être devenu la norme. Cette approche permet un suivi des pressions exercées de l'humanité susceptibles de menacer la stabilité des écosystèmes. Selon les experts¹⁰, six des neuf limites planétaires sont dépassées, et ainsi le risque de déstabiliser l'environnement planétaire de manière irréversible a augmenté de manière significative ces dernières années.



Afin de faire le lien avec les objectifs internationaux de long terme, notre prestataire a développé un cadre d'analyse, détaillé en Annexe, qui s'inspire des travaux du Stockholm Resilience Center. Ce cadre permet de transposer les limites planétaires au niveau d'un portefeuille et de suivre leur alignement vis-à-vis des quatre pressions majeures identifiées par l'IPBES.

Le graphique ci-dessous fait état du portefeuille d'investissement de notre prestataire ESG, qui est également un institutionnel français, face aux limites planétaires ; une comparaison avec l'économie mondiale est également réalisée. Cette analyse donne une vision intéressante d'un acteur qui a le même profil que la SACRA.

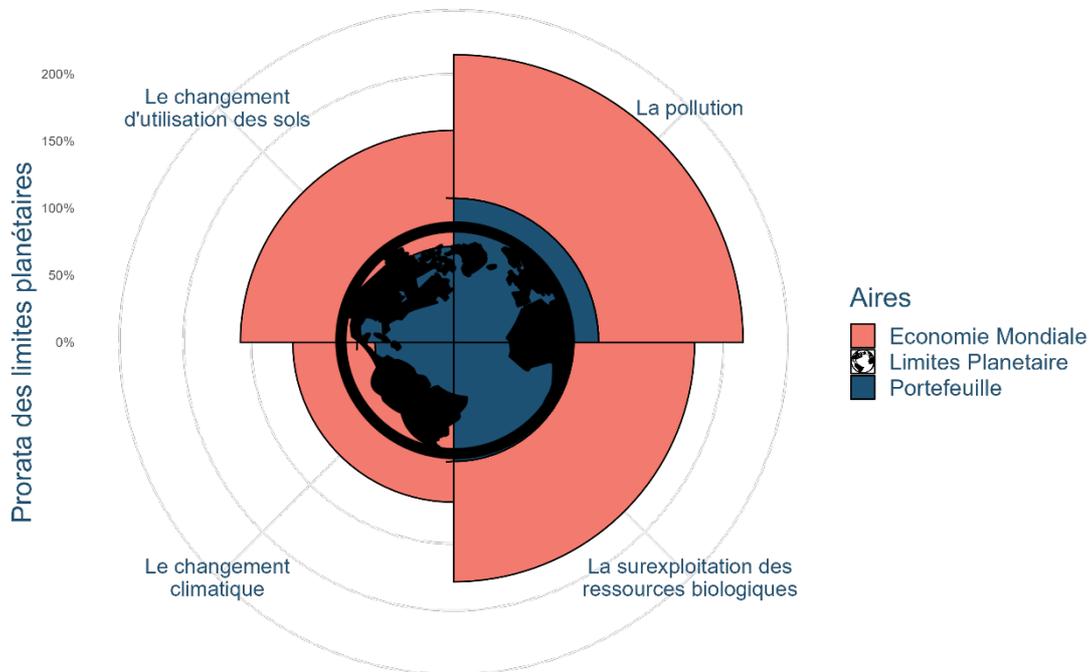
Le portefeuille d'investissement est principalement en dessous de 3 des 5 des limites planétaires c'est-à-dire du changement climatique (58%), des pressions changement d'utilisation des sols (71%), de la surexploitation

⁹ https://www.financeforbiodiversity.org/wp-content/uploads/Global-Financial-Institutions-Statement-to-Governments-on-Deep-Seabed-Mining_FfB-Foundation_19July2023.pdf

¹⁰ Richardson, K., Steffen, W., Lucht, W., Bendtsen, J., Cornell, S. E., Donges, J. F., ... & Rockström, J. (2023). Earth beyond six of nine planetary boundaries. *Science Advances*, 9(37). DOI:10.1126/sciadv.adh2458

des ressources biologiques (89%). Enfin le portefeuille dépasse légèrement la limite planétaire liée à la pollution (107%) mais reste majoritairement en dessous du niveau de l'économie mondiale.

Le graphique ci-dessous a été construit sur la base des émetteurs privés couverts par les métriques en question.



Limites Planétaires¹¹ et Mesure l'Alignement du Portefeuille

Afin de définir les limites planétaires et mesurer l'alignement des portefeuilles, notre prestataire Ofi Invest AM déploie une approche en quatre étapes.

1. Retraitement des données non cohérentes fournies par Carbon 4 Finance

Un nombre limité de données s'écartent fortement du reste de l'échantillon, moins de 5%, ayant pour conséquence de surestimer les limites planétaires. Ainsi, ils mettent en place un contrôle de qualité de la donnée du MSAppb* par million d'euros investi. Dans cette approche, nous remplaçons les données non cohérentes par la valeur du 95% percentile de la distribution.

Création d'un indice représentatif de l'économie mondiale

Afin de déterminer les pressions de l'économie mondiale, nous reconstruisons un indice représentatif. Etant donné que les indices financiers permettent de tenir compte des perspectives économiques (attente des investisseurs) et non l'état actuel (création de surplus économique), notre prestataire ESG pondère les émetteurs selon une approche « fair share ». Cette pondération repose sur (1) les contributions au PIB de chaque pays, provenant de la Banque Mondiale, et (2) la contribution de l'émetteur à la somme des chiffres d'affaires par pays. Ensuite, il calcule le MSAppb* par million d'euros investi de l'indice sur les quatre pressions.

2. Déterminer les limites planétaires

Pour cela, une correspondance est réalisée entre les mesures de dépassement fournies par le Stockholm Resilience Center et les pressions évaluées par Carbon 4 Finance. En retraitant le MSAppb* par million d'euros investi de l'indice par les dépassements, notre prestataire obtient les limites planétaires sur les quatre pressions.

¹¹ Conversion des limites planétaires en pressions IPBES, d'après une méthodologie propriétaire d'Ofi Invest AM

3. Evaluer le positionnement du portefeuille et l'économie mondiale

Le MSAppb* par million d'euros investi par pression est calculé sur le portefeuille d'investissement. Les expositions aux pressions de l'indice représentatif et du portefeuille sont ensuite rebasées par aux limites planétaires afin d'exprimer les dépassements au prorata des limites.

b. Analyse de contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

Pour l'identification des impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité, la SACRA se repose sur une approche dite de double matérialité. La double matérialité permet de comprendre d'une part l'impact de l'entreprise sur l'écosystème (notre impact) et d'autre part l'impact d'une dégradation de l'écosystème sur l'entreprise (nos dépendances).

c. La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité

En termes d'éléments de mesure, la SACRA a choisi de se baser sur les deux indicateurs fournis par Carbon4 Finance à notre prestataire ESG :

1. L'indicateur de mesure de l'impact est le « Mean Species Abundance » (MSA) par km². Le MSA repose sur les modèles EXIOBASE et GLOBIO et exprime l'abondance relative moyenne des espèces originelles par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non perturbés. Les valeurs vont de 0% à 100%, avec 100% représentant un écosystème intact non perturbé. Le MSA.km² est une unité de mesure représentant la surface en km² théorique impactée pour un facteur de 0% de MSA. L'impact d'1 MSA.km² est donc équivalent à l'artificialisation d'1 km² d'un écosystème naturel non perturbé. Cette métrique peut être décomposé selon la perte en biodiversité dans les milieux aquatiques et terrestres, mais également selon l'horizon temporel, soit le stock (statique) ou le flux (dynamique).

De plus, elle peut être décomposée sur les cinq facteurs de pression responsables de l'érosion de la biodiversité selon l'IPBES (les changements d'utilisation des terres et des mers, la surexploitation des ressources naturelles, le changement climatique, la pollution et les espèces exotiques envahissantes).

2. L'indicateur de mesure de la dépendance liée à la biodiversité est le « Critical Dependency Score » (CDS). Le CDS repose sur la méthodologie ENCORE et permet d'identifier la proportion des activités directes et indirectes en situation de dépendance critique liée à la biodiversité. Les valeurs prises par le CDS sont 0 ou 100%, dès lors que l'activité est au moins à 80% dépendante d'au moins un service écosystémique. Pour chaque émetteur, une analyse des dépendances est faite de manière séparée sur la production et sur la chaîne d'approvisionnement. Ces mesures sont obtenues en agréant les dépendances critiques des 21 services écosystémiques évalués par Carbon4 Finance.

Les résultats présents dans le tableau ci-dessous correspondent à la surface en km² théorique impactée pour un facteur de 0% de MSA que finance la SACRA à travers ses émetteurs privés couverts de son portefeuille global, au cours d'une année (dynamic), ainsi qu'au cumulé (static), dans les milieux aquatiques (uniquement en eau douce) et terrestre, par le biais de ses différents investissements. Ainsi, la SACRA finance des émetteurs ayant un impact cumulé (static) dans le milieu terrestre de 68,76 km² pour un facteur de 0% de MSA, soit un peu plus de 0,7 fois la taille de Paris (105,4km²) sur laquelle la biodiversité des espèces d'origine a complètement disparu. Cette donnée concerne uniquement la poche des émetteurs privés du portefeuille et 95% d'entre eux sont couverts ce qui représente 1 030 052 700€.

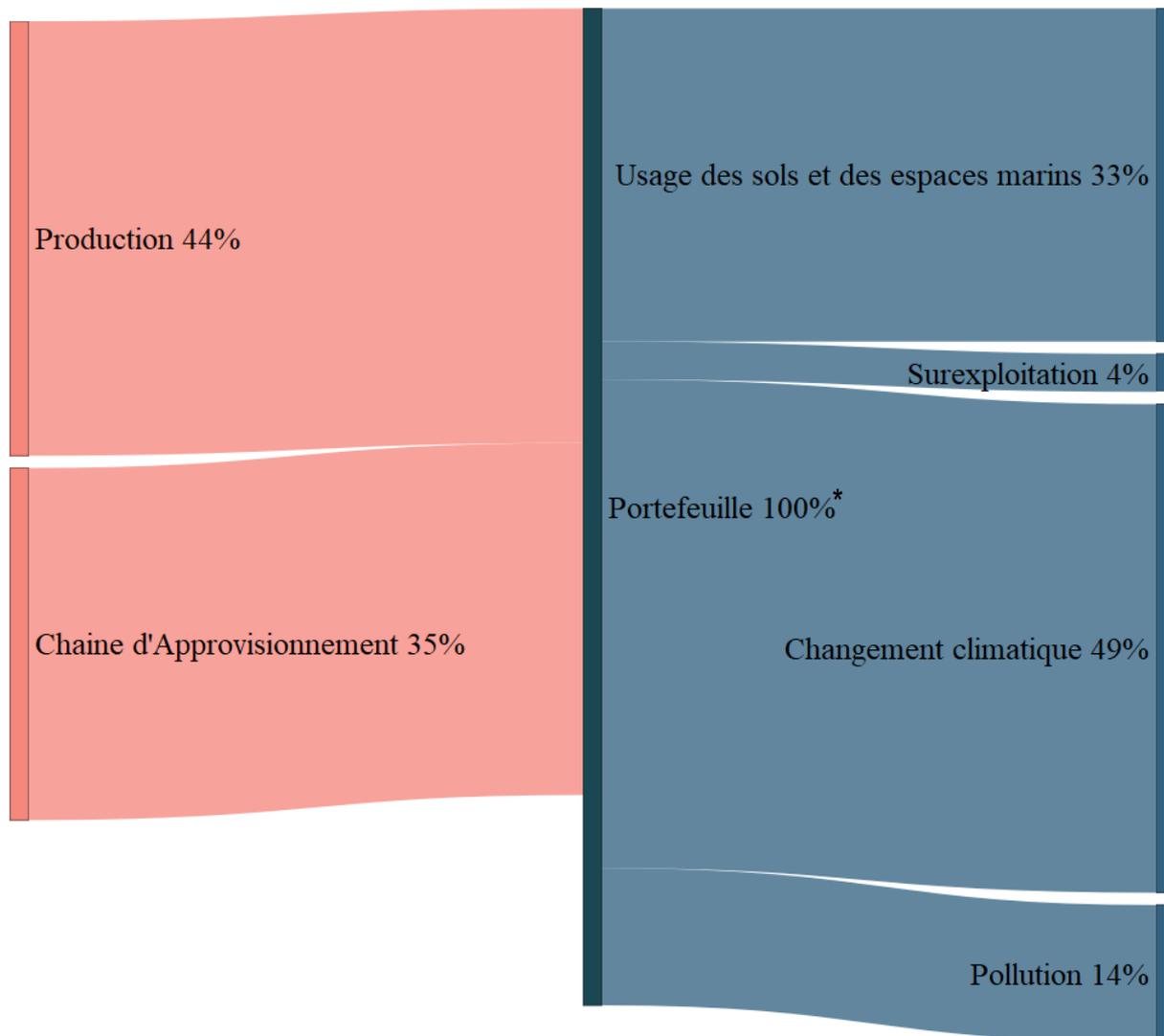
BIODIVERSITY REALM	ACCOUNTING CATEGORY	AGGREGATED SCORE MSA.KM ²		
		PORTEFEUILLE (émetteurs privés)	INDICE DE RÉFÉRENCE	
AQUATIC	DYNAMIC	Impact (perte en biodiversité) de l'entreprise sur le milieu aquatique (eau douce) / Contribution de la Composante Dynamique (année courante ou flux) du titre en portefeuille	0,05	0,06
	STATIC	Impact (perte en biodiversité) de l'entreprise sur le milieu aquatique (eau douce) / Contribution de la Composante Statique (cumulée ou stock) du titre en portefeuille	5,09	3,51
TERRESTRIAL	DYNAMIC	Impact (perte en biodiversité) de l'entreprise sur le milieu terrestre / Contribution de la Composante Dynamique (année courante ou flux) du titre en portefeuille	5,09	4,77
	STATIC	Impact (perte en biodiversité) de l'entreprise sur le milieu terrestre / Contribution de la Composante Statique (cumulée ou stock) du titre en portefeuille	68,76	67,32

La figure ci-dessous analyse les impacts et dépendances sous le prisme de la double matérialité. Sur le volet impact, une analyse est menée vis-à-vis des principales pressions identifiées par l'IPBES, qui ont un impact global sur les écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins. A ce jour, le modèle que nous utilisons ne nous permet pas de quantifier le facteur espèces exotiques envahissantes ni l'impact sur les écosystèmes marins, qui représentent pourtant 71% de la surface du globe et 98% des habitats. Nous constatons que 49% des impacts du portefeuille d'investissement sont liés au changement climatique, 33% au changement d'utilisation des sols, 14% à la pollution et 4% à la surexploitation des ressources biologiques. Ces impacts s'expliquent notamment par une exposition aux secteurs de la santé et aux industriels.

Sur le volet dépendance, 44% de la chaîne d'approvisionnement et 35% de la production du portefeuille d'investissement est en dépendance critique vis-à-vis des services écosystémiques. Ainsi, dans le cas d'une érosion conséquente la biodiversité, nous considérons que le risque financier peut être mesuré comme une perte potentielle de plus d'un quart de la production et de tout ou partie de la chaîne d'approvisionnement des émetteurs détenus en portefeuille. Ce risque financier s'explique principalement par une exposition au secteur financier sur le volet impact sur le changement climatique ainsi que les secteurs de biens de consommation et biens discrétionnaires sur la partie usage des sols et des espaces marins.

Dépendances

Impacts



* La notion de portefeuille ici correspond uniquement à la poche d'émetteurs privés couverts par la donnée.

Les limites des approches adoptées / améliorations

Qualité et accès aux données

Les données qualitatives fournies par les fournisseurs et celles disponibles dans les rapports de durabilité sur les thématiques liées à la biodiversité demeurent encore sommaires. Une stratégie robuste en matière de biodiversité ne pourra s'appuyer que sur des données fiables et une quantité suffisante. L'entrée en vigueur de la réglementation CSRD devrait permettre d'atténuer cela au fil du temps pour les entreprises appartenant à des secteurs d'activité au sein desquels ces enjeux sont matériels. Il en va de même sur les données relatives aux activités alignées aux six objectifs de la taxonomie. De plus, le projet Européen « Align » devrait permettre d'homogénéiser les données fournies par les entreprises.

Concomitamment, à date, il est compliqué d'évaluer des plans de transition vers des pratiques vertueuses de protection de la nature et des écosystèmes de façon systématique au regard des informations disponibles. A l'instar de ce que propose la TNFD, les cadres de reporting volontaires qui se mettent en place devraient permettre de structurer les démarches. Ces nouveaux cadres de reporting vont également aider les analystes

ESG à structurer leur questionnement autour de stratégies des entreprises en matière de biodiversité et de leur maturité sur ces sujets. De même, ils continueront d'aider et à poser les diagnostics sectoriels et géographiques sur les impacts et dépendances au sein des portefeuilles afin de progresser dans les cartographies de risques, mesure d'empreinte et établissement de trajectoire.

Parmi les pistes d'amélioration connues à court terme, la SACRA étudie un renforcement de sa politique actuelle à travers l'exclusion des biocides et produits chimiques dangereux via l'intégration d'un seuil lié à la fabrication et distribution des pesticides.

Démarches d'amélioration et mesures correctives

La mesure de la performance en matière de biodiversité est difficile. En effet, la biodiversité elle-même représente des difficultés importantes, et les relations de cause à effet entre les activités des organisations et les milieux naturels sont complexes. Il faudra donc du temps pour bien identifier comment ses investissements dépendent de la biodiversité ou ont un impact sur elle, mais la bonne gestion de ces risques au niveau du portefeuille constituera une stratégie créatrice de valeur pour la SACRA.

La SACRA s'engage à se tenir informée auprès de ses différents prestataires quant à la disponibilité et à la qualité de la données liées aux thématiques de la biodiversité. A moyen terme, l'objectif est de créer et d'enrichir une base de données de sorte à piloter ses investissements en fonction des résultats qu'elle aura collectés. Cela pourrait se traduire par un plafond lié à un score sur la biodiversité.

VIII. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

- a. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG, la manière dont les risques sont intégrés au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité, et la manière dont ce processus répond aux recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière

Selon la définition de la réglementation européenne (SFDR), par « risque en matière de durabilité », on entend un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

Les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement au travers des critères ESG et des politiques d'exclusion que la SACRA applique à l'ensemble de sa gestion.

Les risques de responsabilité sont suivis et gérés par la gestion des controverses menée par l'équipe ESG de notre prestataire.

En pratique, au sein de la gestion déléguée, le processus d'évaluation et d'identification des risques est piloté par la société mandatée.

Le risque ESG sur les obligations souveraines repose principalement sur la gouvernance des Etats ce que la SACRA prend parfaitement en compte dans son évaluation et analyse de l'émetteur. Par exemple, la SACRA exclut tous les pays où ont été observées des graves violations des droits de l'homme.

Dès que l'analyse ESG porte un investissement à sortir du cadre et des règles que nous imposons, celui-ci est écarté du portefeuille. L'analyse est menée afin de déterminer le délai de ce désinvestissement, si une solution d'amélioration n'a pas été trouvée.

Concernant les actifs réels (immobiliers et non-côtés), le risque ESG est mesuré et piloté par les gestionnaires sélectionnés par la SACRA. Ces derniers ont la charge de l'analyse extra-financière quantitative et qualitative. La SACRA reçoit de l'information régulière qu'elle consulte et sur laquelle elle peut échanger avec la société gérante si cela le demande.

Dans le cas où la SACRA identifierait un risque ESG sur l'un de ses investissements, qu'il soit en direct ou à travers sa gestion déléguée et multigestion, elle s'engage à mener une analyse afin d'établir l'exposition à ce risque et les conséquences de ce dernier pour notre portefeuille. En fonction des résultats de l'analyse, la SACRA peut initier une démarche de désinvestissement afin de se sous-exposer ou d'écarter totalement le risque.

En 2023, nous avons poursuivi le développement de la phase d'identification des risques liés aux facteurs de durabilité, évalué l'impact quantitatif de scénarios de risques climatiques, et amélioré les travaux de gestion et de reporting au travers de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment) sur le portefeuille global, toutes classes d'actifs confondus.

Les différentes actions menées sur le portefeuille global répondent aux demandes du régulateur national et européen et permettent à la SACRA de suivre le cadre conventionnel.

La régulation donne un message clair aux investisseurs et va dans le sens de l'« investissement d'impact » qui a pour objectif la génération intentionnelle d'un rendement social/environnemental mesurable en plus d'un rendement financier. La SACRA souhaite, à son échelle, réduire le risque climat et l'impact climat de son portefeuille même si l'estimation des risques « physiques (températures extrêmes, précipitations, chutes de neige, inondations, vents violents et cyclones tropicaux) » et « de transition (estimation de l'augmentation du chiffre d'affaires technologies vertes en fonction de brevets déposés) » réalisée sur le portefeuille d'émetteurs privés ne semble pas élevée.

- b. Une description des principaux risques ESG pris en compte et analysés, qui comprend pour chacun des risques une caractérisation, une segmentation, une indication des secteurs économiques et zones géographiques concernés par ces risques, une explicitation des critères utilisés

La cartographie des risques ESG permet d'identifier les risques de durabilité potentiels au niveau de portefeuille. Elle vise à couvrir les grandes thématiques E, S et G, notamment les indicateurs liés à l'environnement (les risques physiques, les risques de transition, la pollution, l'eau, etc.), au social pour mesurer le climat social des entreprises dans les portefeuilles (la rotation du personnel, le risque de santé et sécurité, la discrimination), au sociétal (l'impact sur les communautés locales, la sécurité et qualité de produits, la chaîne d'approvisionnement), à la gouvernance (l'évasion fiscale, la corruption, les droits humains), ainsi qu'au risque de controverse. Des seuils d'alertes par secteur ont été intégrés. L'objectif de cette cartographie est de réaliser un contrôle de deuxième niveau, d'identifier d'éventuelle concentration de risque de durabilité dans les portefeuilles et de s'assurer qu'ils sont gérés de façon cohérente par rapport à nos engagements clients.

Aujourd'hui cette analyse est réalisée en prenant en compte le risque brut, c'est à dire sans prendre en compte les actions de mitigation du risque mises en place par les entreprises. La prochaine étape sera d'intégrer la qualité de la gestion de ces risques par les entreprises exposées dans les analyses afin d'évaluer un risque net.

Enfin, les **risques physiques et les risques de transition** liés aux sujets de climat et de la biodiversité font aussi l'objet d'une évaluation. Les risques physiques sont définis comme l'exposition aux conséquences physiques des facteurs environnementaux, tels que le changement climatique et la perte de la biodiversité. Les risques de transition sont définis comme l'exposition aux évolutions induites par la transition écologique.

Focus risques climatiques :

Les deux typologies de risques climatiques suivies en ex-post sont les risques de transition (risques politiques, risques de marché, risques technologiques, risques de réputation, risques de responsabilité) et les risques physiques. On distingue les risques aigus (les risques à court terme) résultant d'un évènement ponctuel et les risques chroniques (risques à long terme) résultant de changements des conditions environnementales. L'évaluation des risques climatiques physiques s'appuie sur le secteur d'activité et la zone géographique de chaque entreprise, et prend en considération, selon le scénario climatique retenu, plusieurs phénomènes climatiques tels que le froid extrême, la chaleur extrême, les inondations côtières, les tempêtes, les fortes précipitations, les tempêtes de neige, les cyclones.

Les risques climatiques sont suivis grâce à des indicateurs MSCI, l'un des principaux indicateurs étant la VaR climatique. Elle mesure les implications financières possibles des risques et opportunités liés au climat. L'objectif de cette métrique est d'estimer l'impact spécifique par scénario de la transition et des impacts des risques physiques. Les indicateurs utilisés sont la VaR climatique pour les risques physiques (qui permet de décomposer les risques physiques aigus et chroniques), pour les risques de transition et les opportunités liées à la transition, et la VaR climatique agrégée (risques physiques + risque de transition + opportunités en transition).

Afin d'affiner l'évaluation des risques de transition, nous avons mis en place un stress test de *taxe carbone* qui évalue la sensibilité de nos portefeuilles à l'effet d'annonce d'une taxe carbone au niveau européen. L'objectif est d'estimer les pertes potentielles relatives de nos fonds actions (émetteur par émetteur) en cas d'apparition d'une taxe sur le carbone.

Aussi et dans un objectif de progrès, la SACRA a réalisé un autre type de mesure d'impact financier des risques climatiques sur l'ensemble des classes d'actif de son portefeuille.

En effet, la SACRA a participé à l'exercice pilote de stress-test climatique de l'ACPR. Cet exercice prospectif à long terme (exercice de projection à horizon 2050) avait pour objectifs de sensibiliser les assureurs aux risques climatiques, mettre en évidence les potentielles vulnérabilités aux risques physiques et de transition et mener des premières réflexions quant aux décisions de gestion à envisager pour faire face aux

conséquences du changement climatique.

Ce type d'exercice ayant vocation à se pérenniser, la SACRA a décidé en 2023 de se prêter au jeu pour son propre compte en reprenant les hypothèses fournies par l'ACPR afin d'évaluer l'impact des chocs proposés sur le bilan, mais aussi, d'implémenter les spécifications pour en appréhender la philosophie. L'exercice arrive dans un contexte de forte inflation, de remontée des taux et d'incertitudes sur l'équilibre international.

Ces stress proposent des hypothèses sur le risque de souscription (catastrophes naturelles, mortalité et morbidité) qui ne concernent pas la SACRA pour qui l'ensemble du risque est porté sur les conséquences du changement climatique sur l'environnement macro-économique et les actifs financiers. A ce stade, nous avons pris le parti d'observer les conséquences d'une gestion passive face au changement climatique afin de nous fournir un référentiel de base qui, ultérieurement, donnera matière à réflexion pour élaborer des stratégies qui minimiseraient l'impact du changement climatique (même si cela est déjà l'objet de la politique ESG actuelle).

Nature du stress test

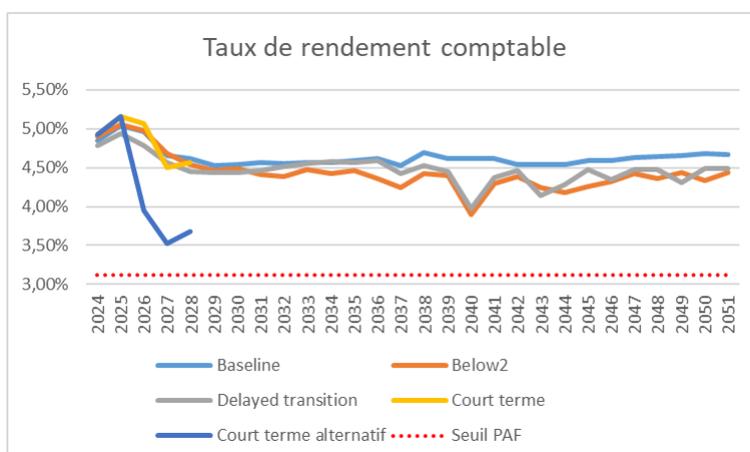
L'exercice s'articule autour d'un scénario central sans risque physique ni transition. L'impact du changement climatique à long terme (horizon 2050) fait l'objet de deux stress tests : le « Below2 » et le « Delayed Transition » correspondant à deux cinétiques d'adaptation différentes au changement climatique. Le premier correspondant à une transition anticipée, le second à une transition davantage subie. Enfin, deux scénarios à court terme (horizon 5 ans) sont proposés par l'ACPR. Le premier reprend peu ou prou le scénario central tandis que le second se caractérise par une crise aigüe en 2025.

La nouveauté de cet exercice est le rôle central joué par le secteur d'activité des émetteurs. L'effet du changement climatique est plus ou moins prégnant selon le secteur d'activité des entreprises, en particulier le secteur de l'énergie qui est l'un des plus bouleversés. Ainsi, identifier et appliquer des hypothèses financières en fonction du secteur d'activité des titres est au cœur de ce stress test.

Synthèse des résultats

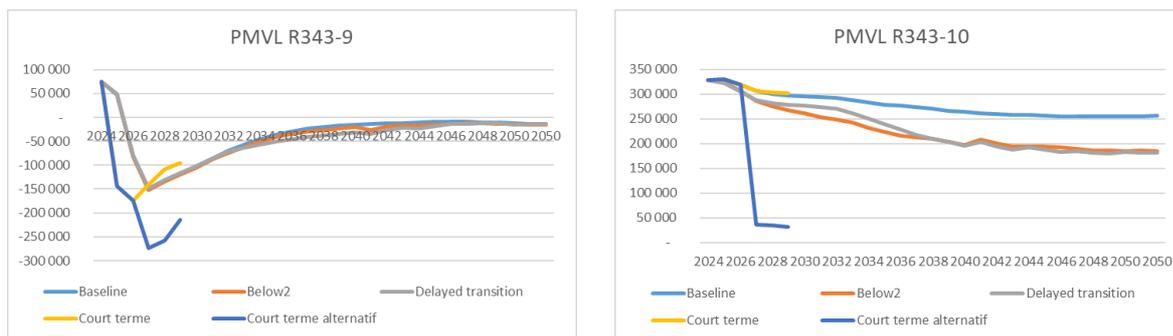
Quel que soit le scénario considéré, l'objectif de revalorisation est assuré et la marge de solvabilité est couverte par les fonds propres à tout instant. Les éventuelles difficultés à honorer l'objectif de revalorisation via les produits financiers se répercutent donc sur la situation des fonds propres. Le ratio Solvabilité 1 croît dans l'ensemble des scénarios, ce qui signifie que les produits financiers sont suffisants pour honorer l'objectif.

Dans l'ensemble des scénarios, le taux de rendement comptable reste au-dessus du seuil de déclenchement de PAF.



Si les scénarios long terme stressés montrent une petite dégradation du rendement comptable, c'est le scénario court terme alternatif qui marque la dégradation la plus forte.

Un point également intéressant concerne la situation des plus-values latentes :



*Les placements sont répartis en deux grandes classes d'actifs :
les titres obligataires (R343-10) et les titres non obligataires (R343-9).*

La remontée des taux dans l'ensemble des scénarios fait passer les obligations en moins-values. Cela n'a pas de conséquence dans la mesure où les obligations sont conservées jusqu'à échéance du fait de l'adossement. Il faut conserver à l'esprit que les taux élevés favorisent le remploi obligataire et sont bénéfiques pour l'activité.

Le stock de plus-values latentes sur les actifs non amortissables tend à diminuer dans l'ensemble des scénarios en rapport avec la décroissance du passif. Dans le scénario alternatif court-terme, en revanche, ce stock chute brutalement en 2027. Cela donne lieu à des dotations de Provision pour Dépréciation Durable, néanmoins pas suffisantes pour qu'une Provision pour Aléas Financiers soit constituée.

Pour conclure, ce stress climatique montre que la bonne gestion des risques amène la SACRA à remplir ses engagements quel que soit le scénario.

c. Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Le cadre de la gestion des risques est échangé lors des différents comités financiers et peut faire l'objet d'une étude approfondie si cela est nécessaire. Ainsi, ce sujet est étudié de manière semestrielle.

d. Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte

La SACRA réduit son exposition aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance au travers de sa liste d'exclusion sectorielle et de son pilotage ESG au sein de ses différents portefeuilles. Pour sa gestion déléguée, la SACRA vérifie que les critères ESG soient au centre de l'analyse des sociétés et du processus d'investissement. De cette manière, elle limite son exposition aux risques ESG.

L'exercice quantitatif réalisé dans le cadre du stress-test de l'ACPR a mis en évidence la stratégie d'investissement responsable de la SACRA.

- e. Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés et de la proportion des actifs exposés, et l'horizon de temps associé à ces impacts au niveau de l'entité et des actifs concernés, comprenant l'impact sur la valorisation du portefeuille. Dans le cas où une déclaration d'ordre qualitatif est publiée, l'entité décrit les difficultés rencontrées et les mesures envisagées pour apprécier quantitativement l'impact financier de ces risques

Climate VaR

Afin d'évaluer l'impact financier des risques climatiques sur les émetteurs privés du portefeuille, nous utilisons la VaR Climatique (CVaR) développée par le fournisseur de données MSCI. Sur base d'un scénario de référence (3°C, 2°C ou 1,5°C), cette mesure prospective permet de déterminer de manière quantitative l'impact du changement climatique sur la valorisation des instruments détenus dans un portefeuille d'investissement. La mesure développée par MSCI évalue les émetteurs suivant deux types de risques :

- Ceux dits nets de transition, en agrégeant les risques liés notamment à la réglementation avec les opportunités technologiques développées par les entreprises dont les titres sont détenus en portefeuille ;
- Ceux dits physiques qui sont induits par le changement climatique, tel que les impacts causés par les phénomènes météorologiques extrêmes.

Afin de mesurer les risques de transition, l'approche de MSCI repose sur plusieurs étapes :

- (1) Transposition des « Nationally Determined Contributions » (NDC) au niveau des pays aux activités des entreprises afin de déterminer un budget d'émissions par émetteur entre 2021 et 2070 ;
- (2) En utilisant les objectifs déclarés, MSCI projette les émissions des entreprises à horizon 2070 ;
- (3) MSCI calcule l'excédent ou le déficit en émissions, la différence entre émissions projetées et budget d'émissions, afin d'estimer l'impact financier sur les instruments émis par l'entreprise.

Les opportunités de transition s'évaluent par le biais de la valorisation des brevets ayant pour but l'atténuation du changement climatique. Pour chaque société, cette métrique permet d'évaluer son exposition aux technologies d'atténuation du changement climatique. En utilisant les dépôts de brevets comme indicateur de la capacité d'innovation et une projection des revenus futurs, le modèle de valorisation utilisé par MSCI essaye de déterminer les entreprises qui tireront des bénéfices financiers dans le cas où des politiques climatiques ambitieuses étaient mises en œuvre au niveau mondial.

Pour déterminer les risques physiques auxquels un émetteur est exposé, l'approche de MSCI repose sur :

- (1) Un historique des 35 dernières années de phénomènes météorologiques extrêmes, décomposé en risques chroniques (lents à se manifester, tel que la chaleur ou le froid extrême) et aigus (catastrophes naturelles, tel que les inondations, les tempêtes, les fortes précipitations, les tempêtes de neige, les cyclones) ;
- (2) Un modèle permettant de projeter les conséquences futures induites par le changement climatique au niveau régional et national, basée sur les recommandations faites par le Potsdam Institute for Climate Impact Research (PIK) et l'ETH Zürich ;
- (3) Une cartographie de l'ensemble des sites des 27 000 sociétés cotées couvertes, permettant d'estimer l'impact financier des risques physiques pour un émetteur.

L'exposition des différents risques et opportunité présentés ci-dessous est exprimé en pourcentage sur la base de la poche d'émetteurs privés du portefeuille couverts par la métrique en question.

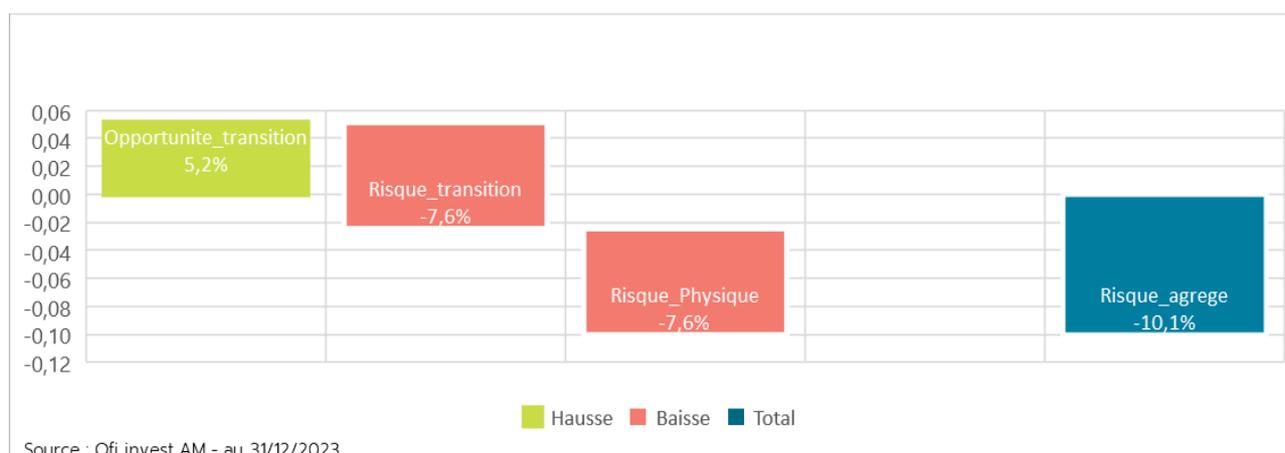
A ce stade, la donnée pour les émetteurs publics n'est pas disponible.

	PTF N : 2023			Indice N : 2023	
	Part (%)	Part (€)	Couverture	Part (%)	Part (€)
Opportunité_transition	5,16%	48 979 359,75 €	87,45%	3,70%	34 895 914,34 €
Risque_transition	-7,63%	- 72 484 527,94 €	87,45%	-7,44%	- 70 116 316,36 €
Risque_Physique	-7,59%	- 71 788 823,46 €	87,15%	-7,22%	- 67 433 286,41 €
Risque_agrege	-10,06%	- 95 293 991,65 €	87,35%	-10,95%	- 102 653 688,43 €

Source : Ofi Invest AM au 31/12/2023

	PTF N : 2023			PTF N-1 : 2022		Couver- ture
	Part (%)	Part (€)	Couverture	Part (%)	Part (€)	
Opportunité_transition	5,16%	48 979 359,75 €	87,45%	5,37%	47 572 147,09 €	88,56%
Risque_transition	-7,63%	- 72 484 527,94 €	87,45%	-6,94%	-61 490 727,20 €	88,56%
Risque_Physique	-7,59%	- 71 788 823,46 €	87,15%	-7,89%	-69 866 747,87 €	88,56%
Risque_agrege	-10,06%	- 95 293 991,65 €	87,35%	-9,46%	-83 785 327,98 €	88,56%

Pour réaliser ces calculs sur le portefeuille total, un filtre a été appliqué aux instruments couverts par le modèle en termes de métriques climat. Ainsi, seuls les émetteurs privés sont pris en compte, les titres d'Etats ne sont pas encore couverts par le modèle au même titre que les titres non-côtés.



L'impact financier qui serait attribué aux risques nets de transition (compensation du risque par les opportunités) est évalué à -2,48% de l'actif net du portefeuille total c'est-à-dire près de 23,51 millions d'euros.

Les opportunités de transition compensent ainsi près de 68% des risques de transition. Quant à celui qui serait attribué aux risques physiques, il est évalué à -7,6% de l'actif net pour du portefeuille (soit 71,8 millions d'euros). C'est donc le risque prépondérant, il se matérialise déjà notamment par les chaleurs extrêmes et les inondations (sous-risques physiques habituellement dominants) et aura tendance à augmenter, selon le scénario vers lequel on s'orienterait.

L'ensemble des secteurs d'activités représentés dans le portefeuille sont exposés aux risques climatiques. Néanmoins certains secteurs sont beaucoup plus exposés, par exemple pour le risque physique on retrouve dans le top 3 des secteurs contributeurs : les Utilities, télécommunications ainsi que les distributeurs d'articles de soin personnel, pharmacies et épicerie. Concernant les risques d'opportunités nous retrouvons également les Utilities accompagnées des secteurs de l'automobile et de l'énergie comme les 3 plus gros contributeurs.

Le risque climatique pourrait avoir des effets macroéconomiques négatifs à long terme, ce qui pourrait affecter tous les secteurs.

Néanmoins, sur la base de l'exercice pilote ACPR et des stress-tests ORSA, l'impact des scénarios de marché financier sur les investissements de la SACRA est estimé plutôt faible. Ceci est notamment dû à la faible exposition de la SACRA aux secteurs à forte intensité de carbone susceptibles d'être les plus affectés par la transition climatique. En effet, l'exercice quantitatif réalisé dans le cadre du stress-test de l'ACPR a mis en évidence la stratégie d'investissement responsable de la SACRA.

f. Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats

Suite aux développements méthodologiques concernant l'indicateur de VaR climatique du fournisseur d'OFI Invest AM, MSCI, celui-ci intégrera courant 2024 les mises à jour des données basées sur les différents scénarios NGFS Phase 4.

IX. Déclaration de non-prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité

Introduction

L'article 4 (1) du règlement (UE) 2019/2088 « SFDR » relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers prévoit qu'une transparence soit opérée sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

En vertu de l'Article 4 (1), paragraphe (b) du Règlement SFDR, la SACRA déclare disposer d'un tableau de bord des principales incidences négatives des décisions d'investissement de son portefeuille au 31 décembre 2023 mais ne pas les prendre en compte à ce jour sur les facteurs de durabilité, la prise en compte des PAI s'effectuant sur une base volontaire, comme la réglementation le prévoit.

L'article 4 (3) du même règlement prévoit un principe de « Comply or Explain » pour les acteurs de moins de 500 salariés. Ce principe permet aux acteurs qui ne prennent pas en compte les incidences négatives des décisions d'investissement, d'expliquer les raisons pour lesquelles ils ne le font pas.

La présente déclaration répond à cet objectif en décrivant les politiques de diligences raisonnables concernant ces incidences, en tenant compte de la taille de l'organisation et de la nature et de l'étendue de ses activités.

Définition des principales incidences négatives en matière de durabilité

Le Règlement européen SFDR définit les risques en matière de durabilité : « *un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement* » (article 2). Les incidences négatives se définissent comme les effets négatifs qui pourraient être induits par les décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (comprenant l'environnement, le social, la gestion des ressources humaines, le respect des droits de l'Homme et la lutte contre la corruption).

Non-prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité

En tant qu'investisseur de long terme la SACRA s'assure de prendre en compte des critères extra-financiers tout au long du processus d'investissement et d'apprécier la performance extra-financière à la lumière des spécificités de sa stratégie d'investissement.

En 2023, la SACRA avait indiqué que le développement d'outils de suivi et de mesure en cours devrait permettre de prendre en compte, à terme, au niveau de la SACRA, tout ou partie des principales incidences négatives des décisions d'investissement pour la majorité de ses placements classifiés Art. 8 et Art. 9 au sens du Règlement SFDR.

Bien que la SACRA prenne en compte les facteurs de durabilité dans ses décisions d'investissement, la réflexion sur la priorisation des incidences négatives de ces investissements n'est pas encore totalement aboutie, et les données actuellement disponibles ne permettent pas de s'assurer que les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pleinement prises en compte. A ce stade, la SACRA a fait le choix d'établir un tableau de bord des PAI de son portefeuille au 31 décembre 2023 mais elle ne mesure pas les effets de ces incidences. Cette photographie servira de base comparative pour les exercices suivants.

La sous-section suivante détaille les résultats pour chacun des PAI.

La décision relative à la prise en compte des principales incidences négatives est revue annuellement.

Reporting sur les principales incidences négative (PAI)

Voici l'ensemble des données PAI pour la SACRA sur l'ensemble des encours sous gestion (les 3 premiers PAI concernent les émetteurs privés, les suivants concernent les émetteurs publics) au 31/12/2023.

N : 2023			
Description	PAI	Résultat	Taux de Couverture Poids
Emissions scope 1 (Teq CO2)	PAI_1.1	49 785,19	87,45 %
Emissions scope 2 (Teq CO2)	PAI_1.2	13 331,10	87,45 %
Emissions scope 3 (Teq CO2)	PAI_1.3	408 993,50	87,45 %
Emissions scope 1+2+3 (Teq CO2)	PAI_1.4	472 109,79	87,45 %
Emissions scope 1+2+3 / EVIC (Teq CO2/million d'EUR) (*)	PAI_2.1	497,12	87,45 %
Emissions scope 1+2+3 / CA (Teq CO2/million d'EUR) (*)	PAI_3.1	793,91	87,45 %
Exposition au secteur des énergies fossiles (Yes/No)	PAI_4.1 Oui	0,13	96,36 %
	PAI_4.1 Non	0,83	96,36 %
Consommation d'énergie non-renouvelable (GWh) (*)	PAI_5.1	19 827,63	79,23 %
Production d'énergie non-renouvelable (GWh) (*)	PAI_5.2	118 301,11	11,78 %
Consommation d'énergie renouvelable (GWh) (*)	PAI_5.3	2 867,59	76,40 %
Production d'énergie renouvelable (GWh) (*)	PAI_5.4	12 255,92	29,10 %
Consommation d'énergie (GWh) (*)	PAI_5.5	42 009,56	92,97 %
Production d'énergie (GWh) (*)	PAI_5.6	148 131,96	11,82 %
Part d'énergie non-renouvelable consommée (%) (*)	PAI_5.7	0,62	74,68 %
Part d'énergie non-renouvelable produite (%) (*)	PAI_5.8	0,67	11,07 %
Consommation d'énergie / CA (GWh/million d'EUR) (*)	PAI_6.1	0,90	92,97 %
Part de sites situés à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité (%) (*)	PAI_7.1	0,01	92,98 %
Part du CA provenant d'activités qui impliquent une perturbation substantielle de la biodiversité (%) (*)	PAI_7.2	0,01	96,31%
Emissions hydrauliques (T/million d'EUR) (*)	PAI_8.1	7 864,86	8,66 %
Déchets dangereux (Tonnes)	PAI_9.1	949,85	43,94 %
Violation des principes de l'UNGC et de l'OECD (Yes/No)	PAI_10.1 FAIL	0,01	95,48 %
	PAI_10.1 PASS	0,88	95,48 %
	PAI_10.1 WATCH LIST	0,07	95,48 %
Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité	PAI_11.1	0,33	82,85 %

aux principes de l'UNGC et de l'OECD (*)			
Ecart de rémunération homme/femme non ajusté (*)	PAI_12.1	0,16	38,15 %
Ecart de rémunération homme/femme médiane (*)	PAI_12.2	0,18	33,20 %
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration (*)	PAI_13.1	0,38	96,11 %
Nombre de femmes membres du conseil d'administration (*)	PAI_13.2	5,11	96,62 %
Nombre d'hommes membres du conseil d'administration (*)	PAI_13.3	8,77	96,11 %
Nombre de membres du conseil d'administration (*)	PAI_13.4	13,75	96,62 %
Exposition à des armes controversées (Yes/No)	PAI_14.1 Oui	-	0,00 %
	PAI_14.1 Non	0,97	96,87 %

▷ PAI EMETTEURS SOUVERAINS

N : 2023			
Description	PAI	Moyenne Pondérée Répartition	Taux de Couverture Poids
Souverains - Emissions carbone (Teq CO2) (*)	PAI_15.1	416 523 078,09	95 %
Souverains - Intensité carbone (Teq CO2/million d'EUR) (*)	PAI_15.2	204,94	95 %
Souverains - Pays à risque de violation sociale (Yes/No)	PAI_16.1 Oui	0,0 %	0,0 %
	PAI_16.1 Non	94,9 %	94,9 %

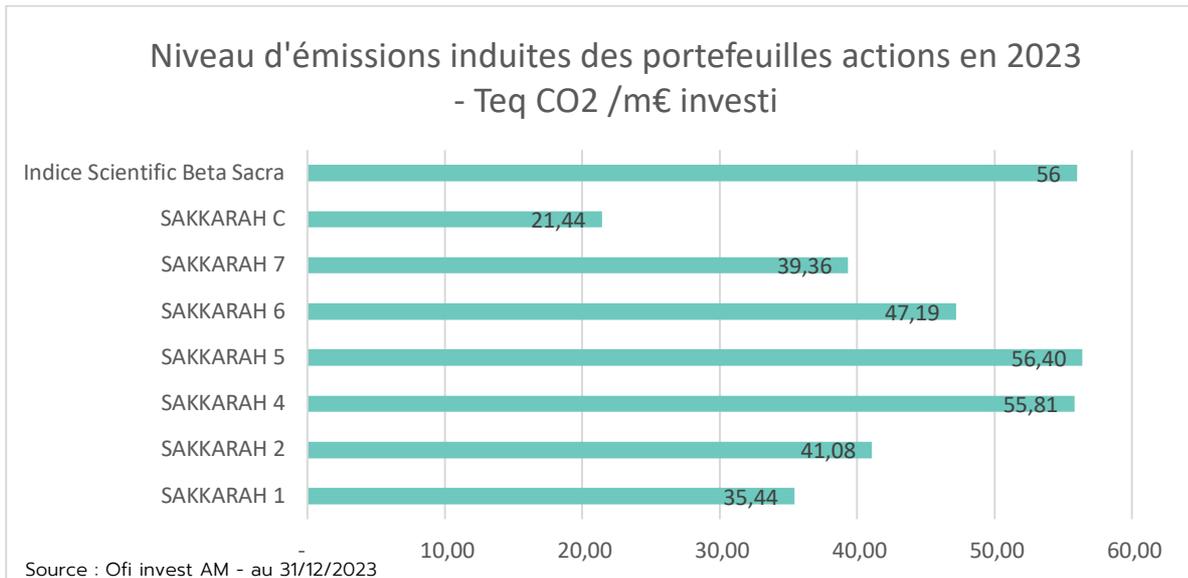
▷ PAI EMETTEURS PRIVES OPTIONNELS

Source : Ofi Invest AM au 31/12/2023
(*) poids du portefeuille rebasé a 100% de la donnée disponible

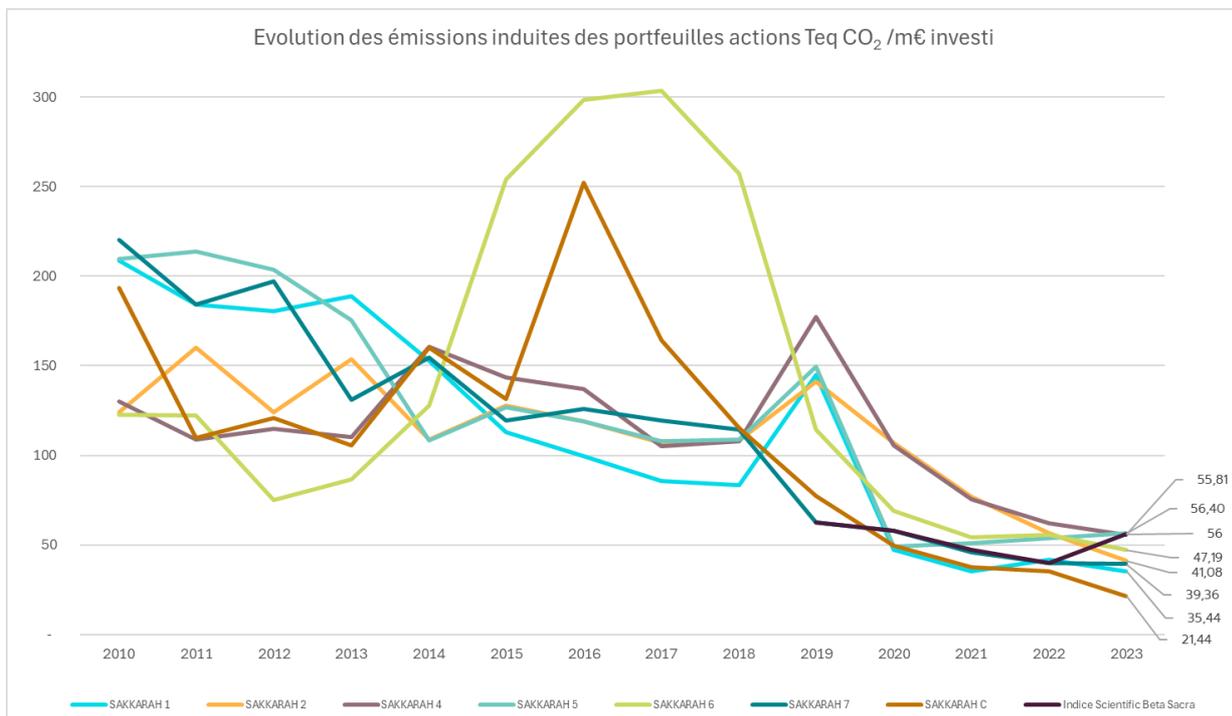
N : 2023			
Description	PAI	Moyenne Pondérée Répartition	Taux de Couverture Poids
Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone (Yes/No)	PAI_OPT_4.1 Oui	59,1 %	79,20 %
	PAI_OPT_4.1 Non	5,0 %	79,20 %
Investissements dans des entreprises produisant des produits chimiques (Yes/No)	PAI_OPT_9.1 Oui	2,1 %	93,32 %
	PAI_OPT_9.1 Non	91,2 %	93,32 %
Cas de mesures insuffisantes prises pour remédier aux violations des normes anti-corruption et anti-corruption (Yes/No)	PAI_OPT_16.1 Oui	4,6 %	96,07 %
	PAI_OPT_16.1 Non	91,5 %	96,07 %
Nombre de condamnations pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin (*)	PAI_OPT_17.1	0,06	96,07 %
Montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin (en euros) (*)	PAI_OPT_17.2	283 107,09	96,07 %

X. Annexes

1. Niveau d'émissions induites des portefeuilles actions



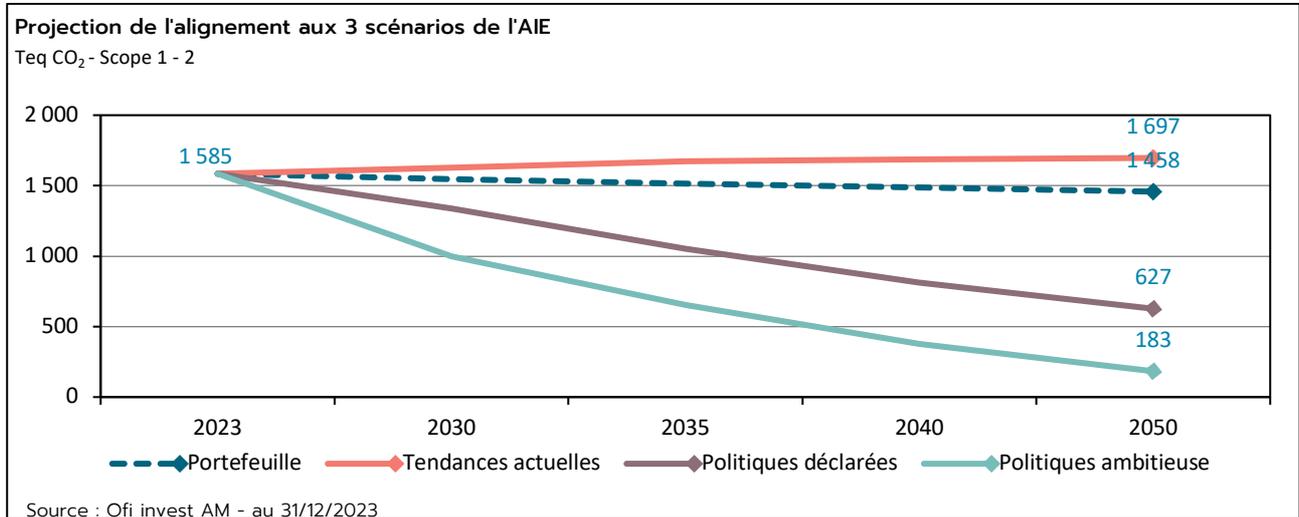
2. Evolution induites des portefeuilles actions



3. Alignement à l'accord de paris des portefeuilles actions

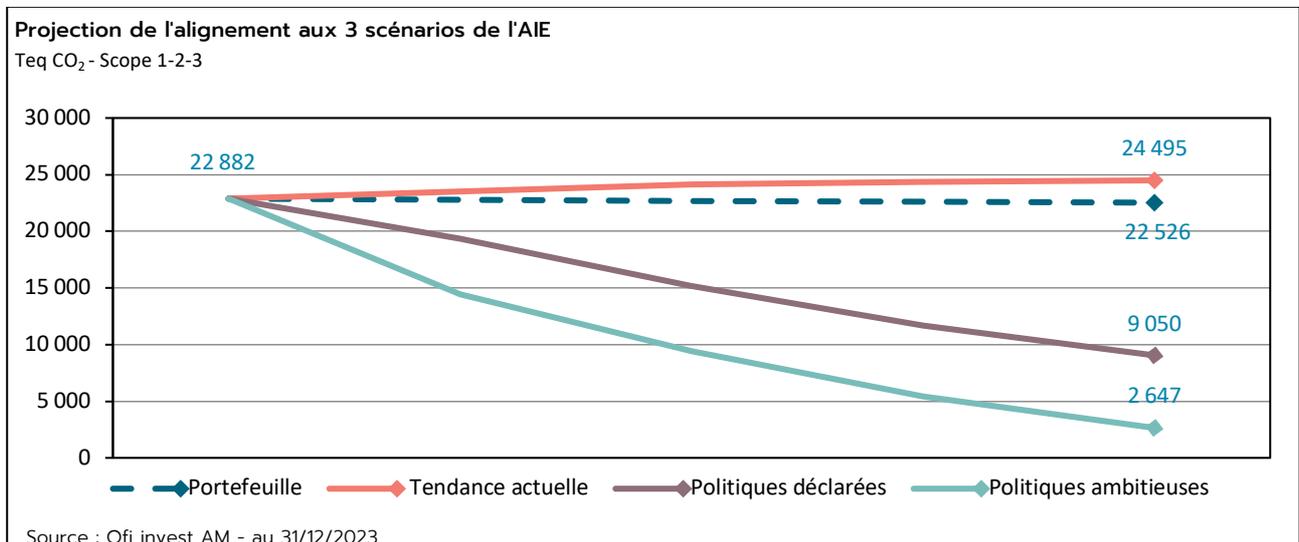
- **Sakkarah 1**

Scope 1-2



Ainsi le portefeuille projette une diminution de 2,56% des émissions de CO₂ Scope 1 et 2 à horizon 2030 par rapport au niveau du 31/12/2023.

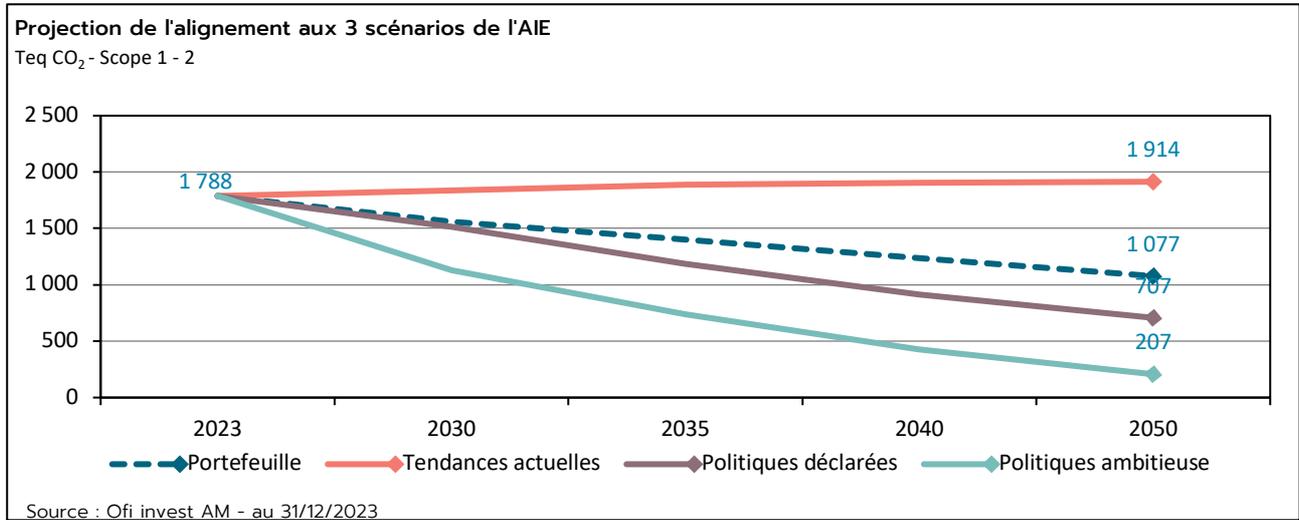
Scope 1-2-3



Ainsi le portefeuille projette une diminution de 0,50% des émissions de CO₂ Scope 1, 2 et 3 à horizon 2030 par rapport au niveau du 31/12/2023.

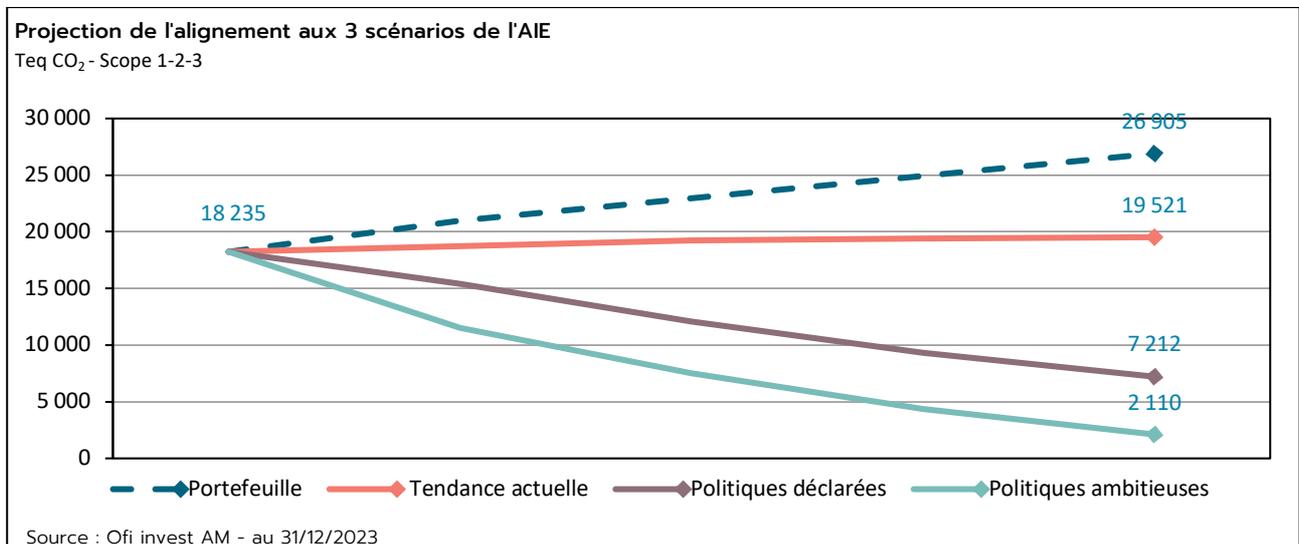
• **Sakkarah 2**

Scope 1-2



Ainsi le portefeuille projette une diminution de 12,65% des émissions de CO₂ Scope 1 et 2 à horizon 2030 par rapport au niveau du 31/12/2023.

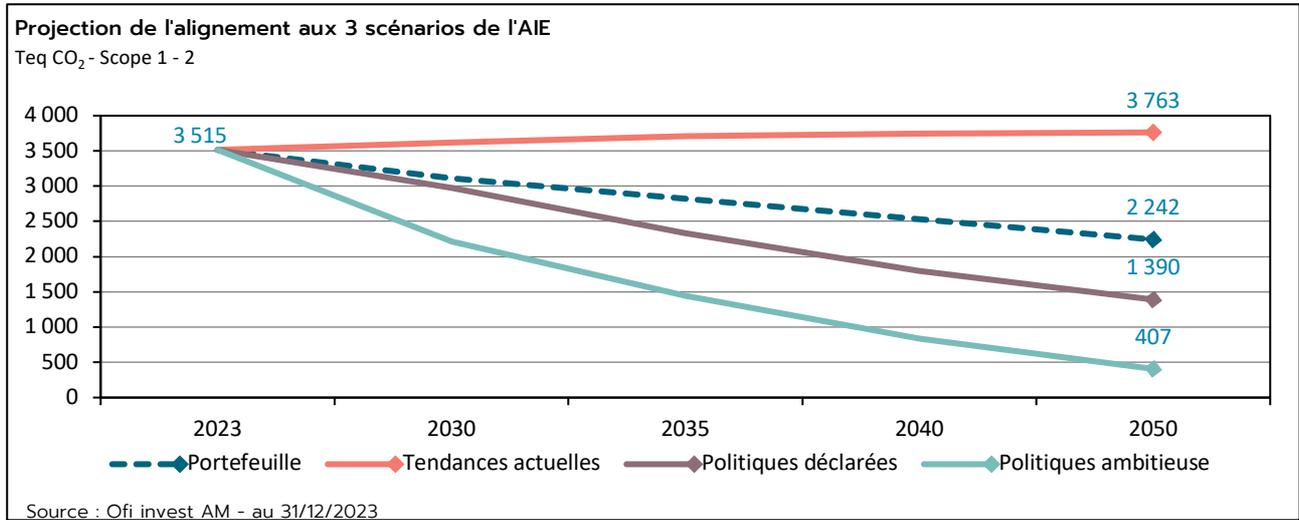
Scope 1-2-3



Ainsi le portefeuille projette une diminution de 15,13% des émissions de CO₂ Scope 1, 2 et 3 à horizon 2030 par rapport au niveau du 31/12/2023.

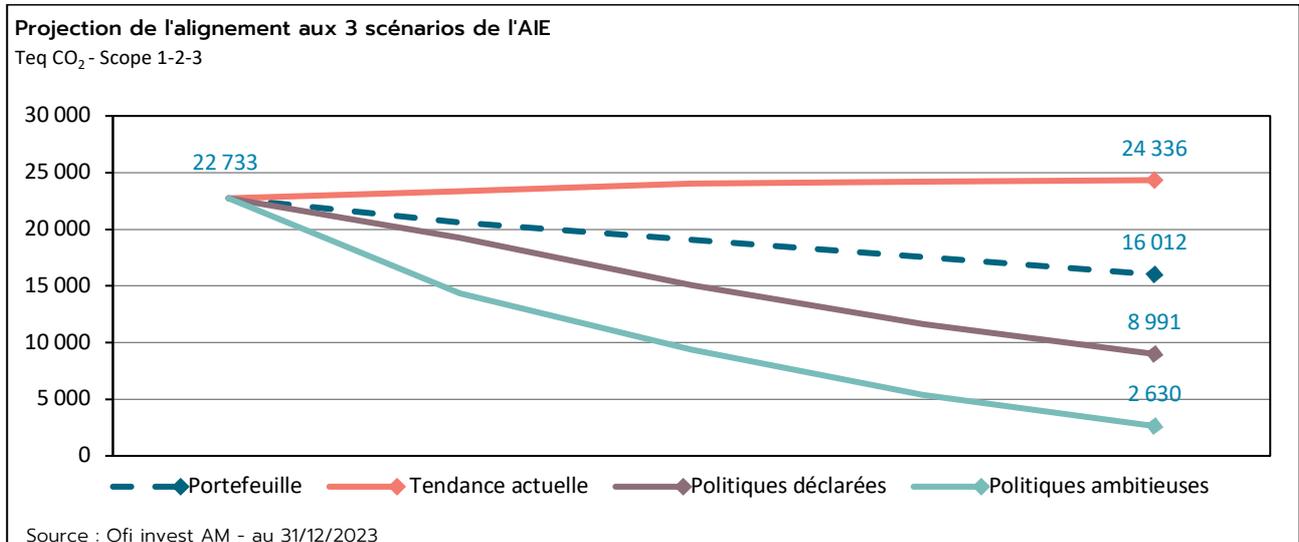
• **Sakkarah 4**

Scope 1-2



Ainsi le portefeuille projette une diminution de 11,52% des émissions de CO₂ Scope 1 et 2 à horizon 2030 par rapport au niveau du 31/12/2023.

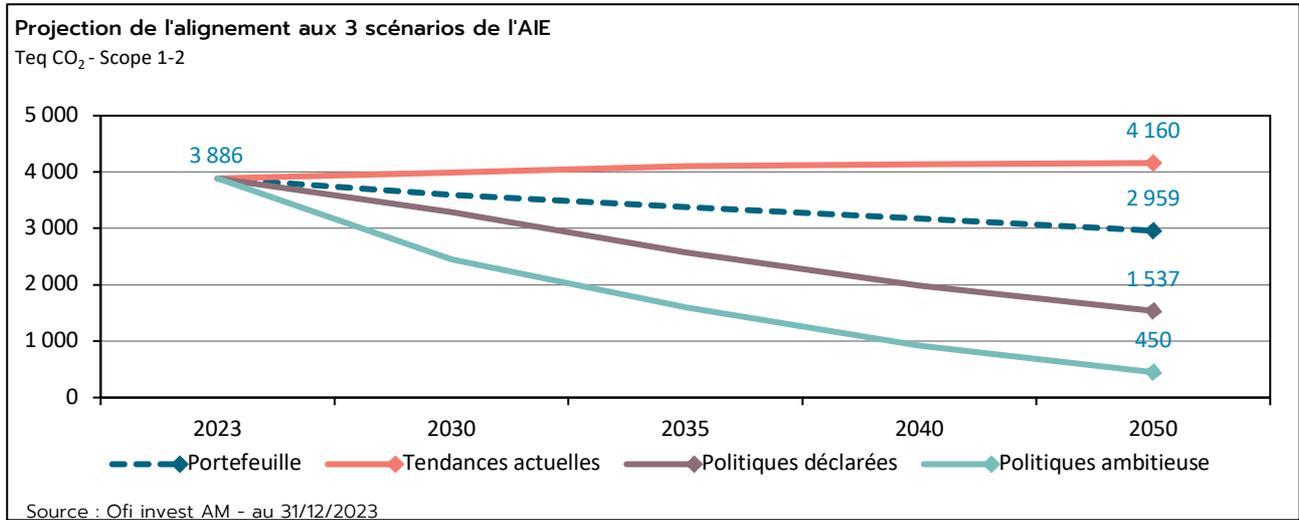
Scope 1-2-3



Ainsi le portefeuille projette une diminution de 9,41% des émissions de CO₂ Scope 1, 2 et 3 à horizon 2030 par rapport au niveau du 31/12/2023.

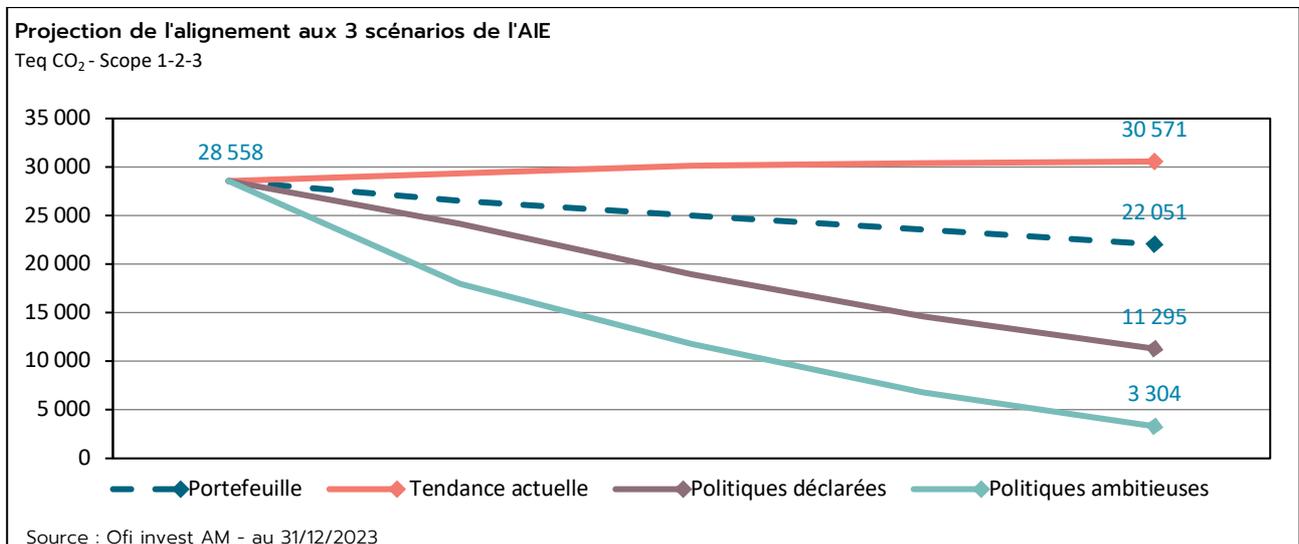
• **Sakkarah 5**

Scope 1-2



Ainsi le portefeuille projette une diminution de 7,59% des émissions de CO₂ Scope 1 et 2 à horizon 2030 par rapport au niveau du 31/12/2023.

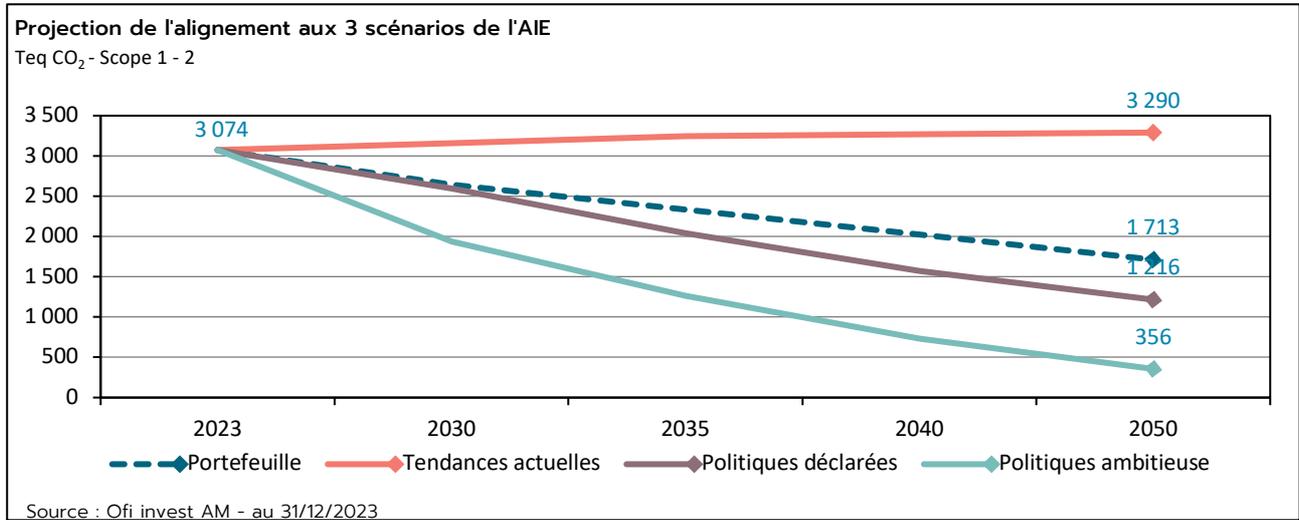
Scope 1-2-3



Ainsi le portefeuille projette une diminution de 7,25% des émissions de CO₂ Scope 1, 2 et 3 à horizon 2030 par rapport au niveau du 31/12/2023.

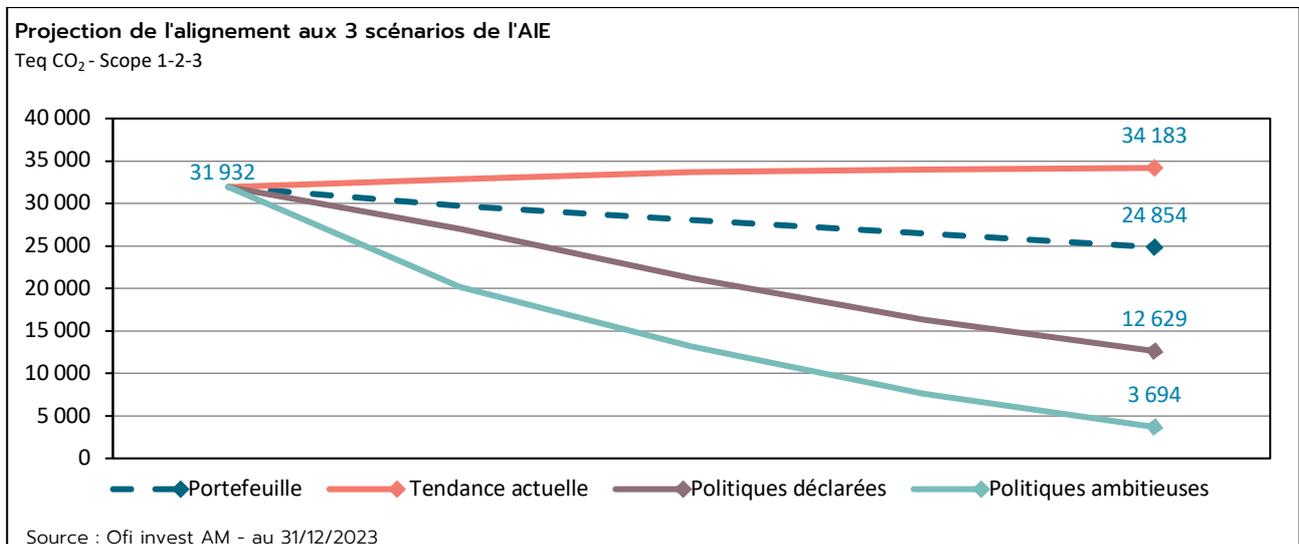
• **Sakkarah 6**

Scope 1-2



Ainsi le portefeuille projette une diminution de 14,09% des émissions de CO₂ Scope 1 et 2 à horizon 2030 par rapport au niveau du 31/12/2023.

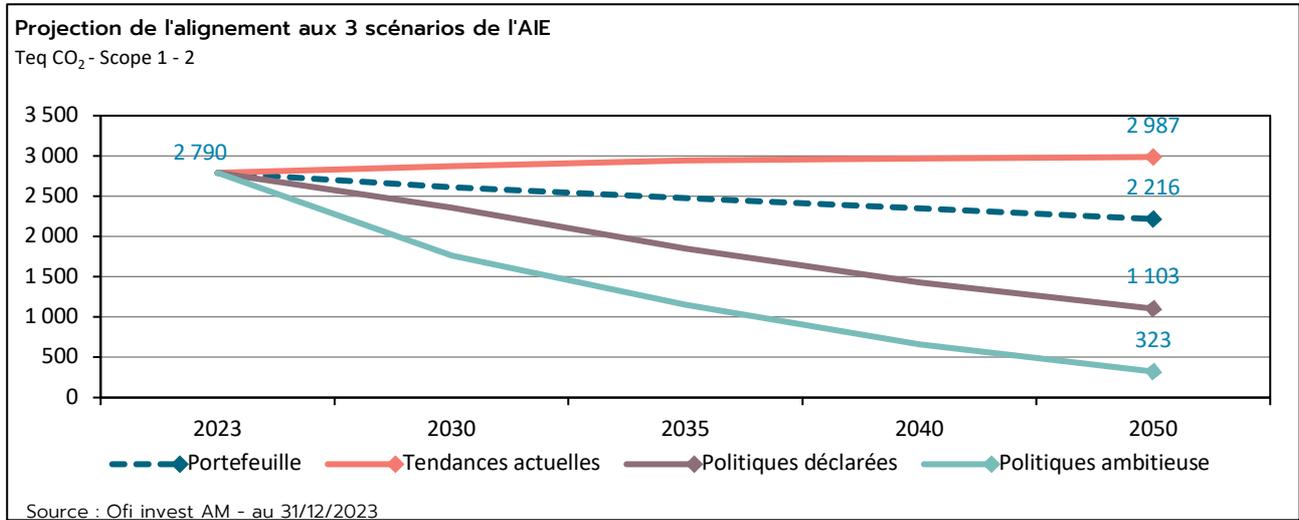
Scope 1-2-3



Ainsi le portefeuille projette une diminution de 7,05% des émissions de CO₂ Scope 1, 2 et 3 à horizon 2030 par rapport au niveau du 31/12/2023.

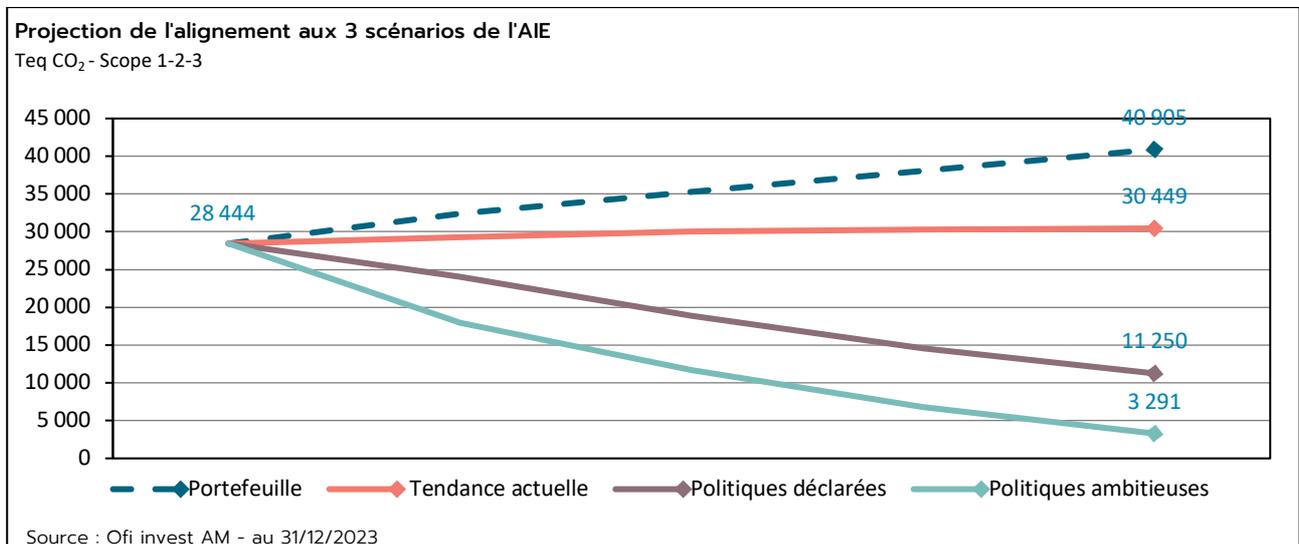
• **Sakkarah 7**

Scope 1-2



Ainsi le portefeuille projette une diminution de 6,54% des émissions de CO₂ Scope 1 et 2 à horizon 2030 par rapport au niveau du 31/12/2023.

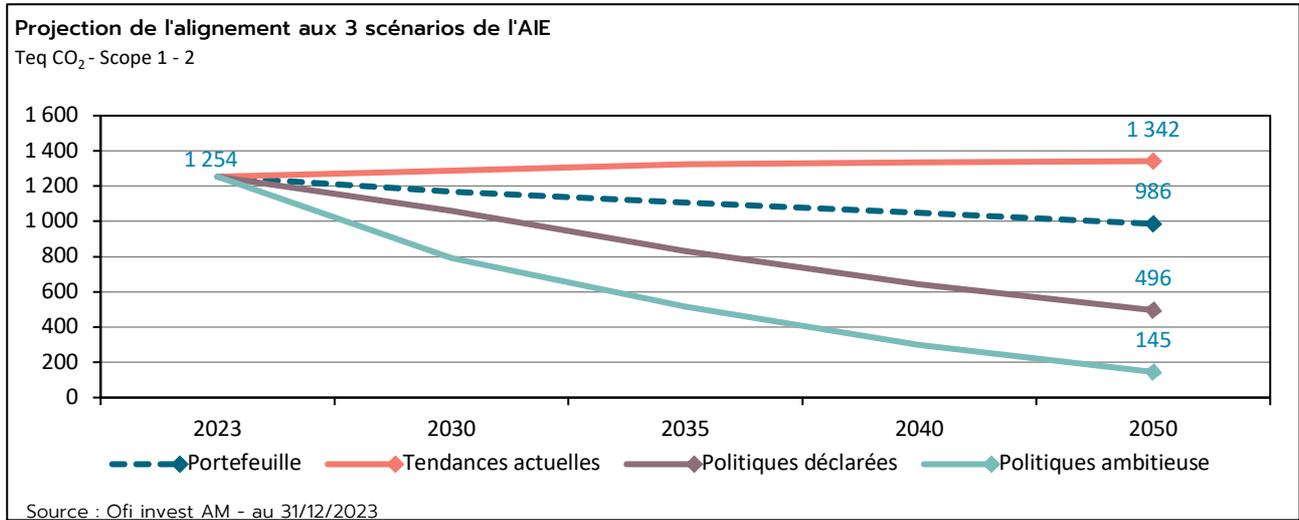
Scope 1-2-3



Ainsi le portefeuille projette une diminution de 13,94% des émissions de CO₂ Scope 1, 2 et 3 à horizon 2030 par rapport au niveau du 31/12/2023.

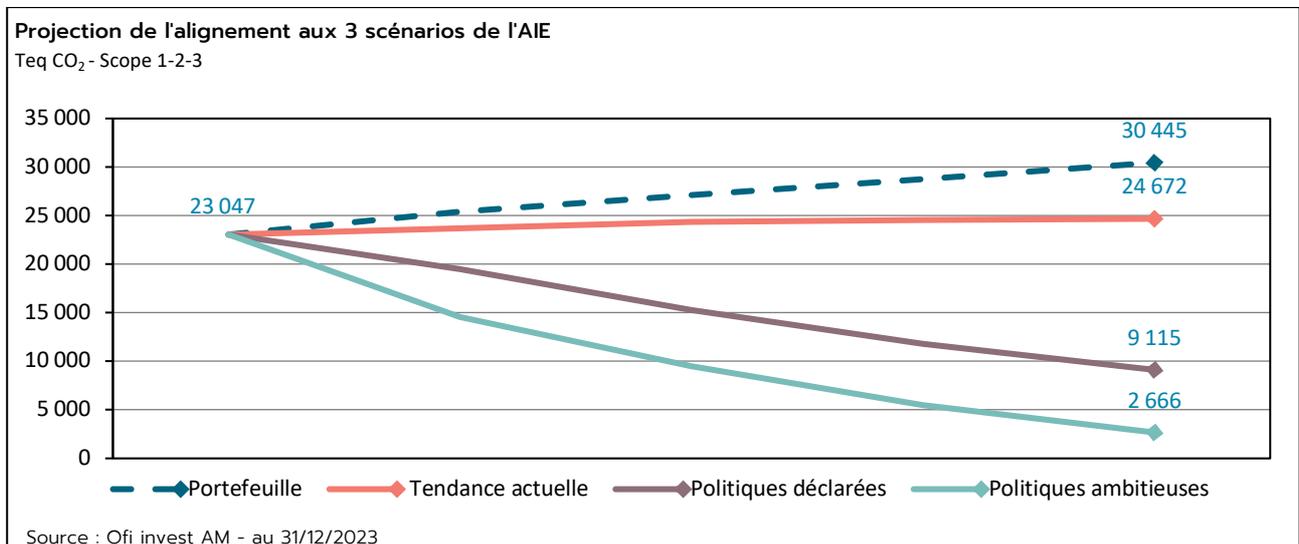
• **Sakkarah C**

Scope 1-2



Ainsi le portefeuille projette une diminution de 6,79% des émissions de CO₂ Scope 1 et 2 à horizon 2030 par rapport au niveau du 31/12/2023.

Scope 1-2-3



Ainsi le portefeuille projette une diminution de 10,21% des émissions de CO₂ Scope 1, 2 et 3 à horizon 2030 par rapport au niveau du 31/12/2023.

4. Documents de références des Labels

Ci-dessous l'ensemble des documents de référence des labels ainsi que les guides d'utilisation.

a) Label ISR :

- Référentiel : https://www.lelabelisr.fr/wp-content/uploads/Referentiel_LabelISR_22Juillet2020_Modif.pdf
- Modalité de transition V1 vers V2 : <https://www.lelabelisr.fr/wp-content/uploads/Transition-referentiel-label-ISR-V1-V2.pdf>
- Guide d'interprétation : <https://www.lelabelisr.fr/wp-content/uploads/Guide-dinterpre%CC%81tation-du-re%CC%81fe%CC%81rentiel-du-label-ISR-1er-fascicule-vf.pdf>

b) Label LuxFLAG

Il existe différents labels LuxFLAG :

- Label Positive Impact (Microfinance, Climate finance, Environnement, Green Bond)
- Label Sustainable Transition (ESG, Sustainable Insurance Product)

Le détail des modalités sont disponibles sous : <https://www.luxflag.org/label-landing-page.html>

5. Exemple de l'étude biodiversité menée sur les mandats actions Zone Euro

Pour rappel, la SACRA a mené en 2023 une étude sur la biodiversité afin d'obtenir la photographie de la prise en compte de cette thématique au sein des sociétés de ses mandats actions Zone Euro. Concrètement, l'objectif est de cibler les sociétés qui répondent de manière directe ou indirecte aux thématiques suivantes :

- la lutte contre le changement climatique,
- l'agriculture régénératrice,
- la question du stress hydrique en repensant les bénéfices multiples de l'eau,
- l'approvisionnement durable,
- l'économie circulaire.

Ci-après, la liste des sociétés du portefeuille Sakkarah 2 qui répondent de manière directe ou indirecte à ces différentes thématiques :

AIR LIQUIDE	la lutte contre le changement climatique	la lutte contre le changement climatique stress hydrique
AIRBUS	la lutte contre le changement climatique	FERRARI NV
ALLIANZ	la lutte contre le changement climatique	la lutte contre le changement climatique
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	GAZTRANSPORT ET TECHNIGA
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	la lutte contre le changement climatique
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	HEINEKEN NV
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	l'approvisionnement durable
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	HERMES INTERNATIONAL
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	l'approvisionnement durable
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	l'économie circulaire
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	IBERDROLA SA
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	la lutte contre le changement climatique
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	stress hydrique
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	l'agriculture régénératrice
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	l'approvisionnement durable
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	l'économie circulaire
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	la lutte contre le changement climatique
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	INFINEON TECHNOLOGIES
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	la lutte contre le changement climatique
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	ING GROEP
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	l'économie circulaire
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	la lutte contre le changement climatique
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	INTESA SANPAOLO
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	la lutte contre le changement climatique
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	l'agriculture régénératrice
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	l'approvisionnement durable
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	KONINKLIJKE KPN
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	la lutte contre le changement climatique
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	L'OREAL
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	l'agriculture régénératrice
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	l'approvisionnement durable
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	la lutte contre le changement climatique
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	LVMH
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	l'agriculture régénératrice
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	l'économie circulaire
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	la lutte contre le changement climatique
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	stress hydrique
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	MERCEDES-BENZ
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	la lutte contre le changement climatique
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	MERCK KGAA
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	l'agriculture régénératrice
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	la lutte contre le changement climatique
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	MICHELIN
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	l'approvisionnement durable
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	la lutte contre le changement climatique
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	MUENCHENER RUECKVER
ALLEN BRADY	la lutte contre le changement climatique	l'agriculture régénératrice

la lutte contre le changement climatique NESTE OYJ	l'approvisionnement durable la lutte contre le changement climatique
l'économie circulaire la lutte contre le changement climatique NOVO NORDISK	SEB SA l'économie circulaire
la lutte contre le changement climatique ORANGE	SIKA l'approvisionnement durable la lutte contre le changement climatique stress hydrique
l'économie circulaire la lutte contre le changement climatique PERNOD RICARD	STELLANTIS la lutte contre le changement climatique
l'agriculture régénératrice stress hydrique REXEL	STMICROELECTRONICS la lutte contre le changement climatique
la lutte contre le changement climatique SAFRAN	SYMRISE l'agriculture régénératrice l'approvisionnement durable
la lutte contre le changement climatique SANOFI	TECHNIP ENERGIES l'économie circulaire la lutte contre le changement climatique
l'approvisionnement durable l'économie circulaire la lutte contre le changement climatique SAP	UNICREDIT SPA la lutte contre le changement climatique
l'économie circulaire la lutte contre le changement climatique SARTORIUS STEDIM BIOTECH	VEOLIA ENVIRONNEMENT l'économie circulaire la lutte contre le changement climatique stress hydrique
l'approvisionnement durable l'économie circulaire la lutte contre le changement climatique SCHNEIDER ELECTRIC	VINCI l'économie circulaire la lutte contre le changement climatique

Ci-après, les commentaires et justificatifs sur la prise en compte de la (des) thématique(s) pour chacun des titres :

Titre	Commentaires
<i>AIR LIQUIDE</i>	<i>Production d'hydrogène (bleu, vert) et capture du carbone, soit des solutions clés pour décarboner plusieurs secteurs industriels à forte émission carbone (Chimie, ...)</i>
<i>AIRBUS</i>	<i>Airbus travaille au développement d'un avion à hydrogène à horizon 2035 : développement de piles à combustible, projet de vol d'un premier prototype à horizon 2025, ...</i>
<i>ALLIANZ</i>	<i>Application de restrictions et d'exclusions sur des secteurs contribuant au changement climatique comme le charbon et le secteur oil&gas. Financement de la transition énergétique (fonds dédiés) ou couverture dédiée aux projets bas carbone.</i>
<i>ALTEN</i>	<i>Aide à la #TE (transition environnementale) de ses clients (dont Green IT, supply chain...). Membre SBTi depuis 2021. Objectif de neutralité carbone d'ici 2035.</i>
<i>ASM INTERNATIONAL</i>	<i>Équipementier pour semiconducteurs œuvrant pour la #TE des clients. Adhésion à SBTi récente (2022) mais bons indicateurs climat et capital naturel. Focus sur l'écodesign des équipements semi, politique déchets et gestion de l'eau. Objectif de neutralité carbone d'ici 2035.</i>

ASML HOLDING	Membre SBTi. Objectif de neutralité carbone d'ici 2025 sur les scopes 1 et 2 et d'ici 2030 sur le scope 3. Part de marché dominante sur les solutions de lithographie, en amont de la chaîne de valeur des semi-conducteurs. ASML contribue à la miniaturisation des puces, qui améliorent la performance et l'efficacité énergétique. Les semi-conducteurs sont essentiels pour adresser l'enjeu climatique et offrent de nouvelles opportunités dans des domaines variés : mobilité, santé, agriculture...
AXA	Application de restrictions et d'exclusions sur des secteurs contribuant au changement climatique comme le charbon et le secteur oil&gas. Financement de la transition énergétique (fonds dédiés) ou couverture dédiée aux projets bas carbone. Concernant l'agriculture régénérative, stratégie d'"impact investing" : aux côtés d'Unilever et Tikehau, AXA a annoncé en mai 2022 le lancement d'un fonds de soutien aux projets de décarbonation de l'agriculture et de régénération des terres (investissement de 100 M€ chacun). Sur le stress hydrique, Axa adresse le sujet via son partenariat avec l'ONG CARE (développement de projets d'adaptation au changement climatique grâce au programme de recherche international « Where the Rain Falls », notamment en Inde, pour adapter les pratiques agricoles des populations vulnérables afin qu'elles puissent mieux faire face aux impacts du changement climatique - en particulier les situations de stress hydrique).
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	Membre Net Zéro Banking Alliance : financements de prêts immobiliers résidentiels selon des critères environnementaux. Financements durables (sustainable business) à hauteur de EUR 6 mlds, en 2022, dans les filiales de banque de détail. Emission de Social Bonds (EUR 1 mld). Développement de la gestion selon des critères durables (EUR 7 mlds) au sein de la filiale de gestion d'actifs, en 2022.
BANCO SANTANDER	Membre Net Zéro Banking Alliance : financements/conseils de projets d'énergies renouvelables (greenfield et brownfield) à hauteur de EUR 29 mlds en 2022. EUR 59 milliards d'actifs sous gestion (Socially Responsible Investments), au 30/06/2023.
BEIERSDORF	Des engagements élevés sur les standards environnementaux dans la supply chain
BIOMERIEUX	Depuis 2008 adoption du programme "Biomérieux goes green" qui vise à minimiser l'impact des activités sur l'environnement : utilisation de l'électricité verte, -50% d'émissions de CO2 scope 1&2 d'ici 2030 vs 2019, mise en place d'éco-conception et intégration des aspect environnementaux dans le cycle de vie des produits et dans le processus de développement (notamment dans des nouveaux produits), mise en place de processus de contrôle pour réduire les besoins énergétiques, choix des matériaux plus responsables, recyclage, réduction de déchets -50%, diminution de consommation d'eau progressive -45% .
BNP PARIBAS	-Membre Net Zéro Banking Alliance; émission d'obligations vertes en EMEA, avec 22 Md€; prêts ayant des critères ESG avec 26,8 Md€; Engagement de réduire l'exposition de crédit aux activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz de 10% entre 2020 et 2025; alignement des portefeuilles sur les engagement en neutralité carbone, accompagnement des clients dans la transition vers une économie durable et bas carbone - Développement de partenariats et participations dans des entreprises permettant de prolonger le cycle de vie des produits et leur réutilisation, développement de fonds contribuant au développement de l'économie circulaire
BUREAU VERITAS	Effet indirect à travers les inspections, audits et certifications. La société a lancé une ligne verte de services et de solutions dédiées à la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Cette Ligne Verte, a pour ambition d'aider à accroître l'impact positif d'une entreprise.

<p>CAPGEMINI SE</p>	<p>Aide à la #TE de ses clients (dont Green IT, supply chain...). Membre SBTi. Objectif de neutralité carbone de ses propres activités d'ici 2025 et de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement avant 2030.</p>
<p>COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN</p>	<p>Bon suivi et engagement des émissions carbone avec 47,9% des produits en Analyse de cycle de vie ou bilan EPD -Environmental Product Declaration (yc approvisionnement et fin de vie) assorti d'un objectif de 100% d'ici 2030 ; identification d'un scope 4 (émissions évitées) avec des techniques poussées de rénovation des bâtiments. Engagement significatif sur l'eau (baisse de 50% de la conso et 0 déchet polluant à horizon 2030) et produits permettant une minimisation des besoins en eau.</p>
<p>DASSAULT SYSTEMES</p>	<p>La raison d'être de Dassault Systèmes est « d'apporter aux entreprises et aux particuliers des univers 3DEXPERIENCE leur permettant d'imaginer des innovations durables capables d'harmoniser les produits, la nature et la vie ». Ils intègrent ainsi naturellement les considérations environnementales dans leurs propres activités. Grâce à sa plateforme virtuelle 3DEXPERIENCE, Dassault Systèmes fournit à ses clients des solutions pour rendre leur activité plus durable et pour répondre également aux grands enjeux sociétaux (smart cities, ressources, mode d'approvisionnement et de production, santé...). Ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été validés par SBTi. La société s'est également engagée à atteindre un objectif « zéro émission nette » d'ici à 2040</p>
<p>DAVIDE CAMPARI-MILANO</p>	<p>Très forte économie d'eau initiées entre 2018 et 2022 (-53%) et promotion pour la protection des sols et le développement du Bio.</p>
<p>DEUTSCHE TELEKOM</p>	<p>Efficacité énergétique des sites & des réseaux (nouvelles technologies), collecte & recyclage des produits électroniques, utilisation de l'indicateur Power Usage Effectiveness (PUE) pour les data centers. Revue pour SBTi des objectifs Climat de Deutsche Telekom durant 2023.</p>
<p>DSM-FIRMENICH</p>	<p>Quelques projets : Green Ocean-Veramaris (remplacer les poissons par de l'huile d'algues riche en oméga 3 pour nourrir d'autres poissons)/ Clean Cow (minimiser l'émission de méthane des vaches)</p>
<p>EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL</p>	<p>Développement des énergies renouvelables et d'une manière indirecte au stress hydrique puisqu'une partie de l'électricité produite provient de l'hydro, et les barrages sont des éléments clés pour étaler le débit des cours d'eau</p>
<p>FERRARI</p>	<p>Stratégie d'électrification essentiellement axée sur l'hybride avec sortie d'une nouvelle supercar hybride attendue à horizon 2024. Un projet de voiture 100% EV est par ailleurs en cours de développement et Ferrari communique sur des résultats très satisfaisants à date. 2025 devrait être l'année de sortie de la première Ferrari full EV.</p>
<p>GAZTRANSPORT ET TECHNIGA S</p>	<p>GTT contribue à la lutte contre le changement climatique à travers son acquisition en 2020 d'Elogen, un acteur dans la conception et l'assemblage d'électrolyseurs destinés à la production d'hydrogène vert, ainsi qu'à travers de nouvelles technologies telles que Recycool (une solution technologique pour reliquifier l'excès de gaz d'évaporation des navires propulsés au GNL et équipés d'un moteur haute pression) et la capture du carbone à bord des navires (projet "MERVENT 2025").</p>
<p>HEINEKEN</p>	<p>65% de ses matières premières sont sourcées de façon durable.</p>

HERMES INTERNATIONAL	Approvisionnement durable à travers l'intégration verticale du groupe à 55%, l'une de plus élevées du secteur du luxe. Elle permet une meilleure traçabilité sur les matières, les techniques et les savoir-faire. Economie circulaire : l'un des engagements stratégiques du groupe est de systématiser les démarches de circularité avec 80 % des métiers qui ont conduit une Analyse de cycle de vie sur leurs produits emblématiques (100 % des références les plus emblématiques seront couvertes par une analyse de cycle vie à horizon 2025). Par ailleurs 100 % des invendus en France sont donnés ou recyclés en 2022 (périmètre loi Agec) (100 % des invendus au niveau du groupe seront donnés ou recyclés entre 2025 et 2030).
IBERDROLA	Développement des énergies renouvelables et d'une manière indirecte au stress hydrique puisqu'une partie de l'électricité produite provient de l'hydro, et les barrages sont des éléments clés pour étaler le débit des cours d'eau. Enfin, les réacteurs nucléaires sont également très impactés par la ressource en eau (besoin de désalinisation/utilisation des eaux usées...)
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	Stratégie d'éco-responsabilité : utilisation de matières recyclées. Collaboration avec Circ (entreprise spécialisée dans le recyclage textile dans laquelle ils ont investi) pour lancer des collections créées à partir du recyclage de tissus mélangeant des fibres de polyester et de coton. Début 2022, 47% des ventes concernaient des collections durables, l'objectif est d'accélérer à 60% puis 100%. Un objectif d'ici 2030 de 40% des fibres provenant de techniques de recyclage conventionnel, 25% issues de pratiques agricoles plus vertueuses (comme l'agriculture biologique ou régénératrice), 25% de fibres nouvelle génération (en R&D et pas encore produites à un stade industriel), 10% suivant les meilleures pratiques de marché. La société travaille avec des organisations comme OCA (Organic Cotton Accelerator) pour soutenir l'agriculture bio et régénérative. Ambition aussi de baisser la consommation d'eau dans la chaîne d'approvisionnement en intensité (l/kg de produit) de 25% d'ici 2025 vs 2020. Enfin, la société a une trajectoire climatique avec des objectifs validés par SBTi et alignés avec un réchauffement limité à 1.5° d'ici 2030 : réduction des émissions de scope 1 et 2 en absolu de 90% vs. 2018, et réduction des émissions de scope 3 en absolu de 20% d'ici 2030 vs. 2018. Objectif sur les émissions de scope 3 mis à jour et soumis à SBTi : -50% en absolu vs. 2018.
INFINEON TECHNOLOGIES	Semiconducteurs œuvrant pour la #TE des clients (Automobile, Industrie, Data centers...), efficacité énergétique des sites de production. Objectif de neutralité carbone d'ici 2030.
ING	-Membre Net Zéro Banking Alliance En 2022, la banque a soutenu 491 opérations liées au développement durable telles que prêts et obligations liés à la durabilité, prêts et obligations verts, financements structurés durables, prêts et obligations sociaux; engagement de réduire les émissions de la banque sur les scopes 1,2 et 3 de 75% d'ici 2025 - participation active au Groupe de leadership financier du PNUE sur le plastique, qui a pour objectif de promouvoir la circularité dans le domaine du plastique
INTESA SANPAOLO	Membre Net Zéro Banking Alliance : financement de prêts immobiliers selon des critères environnementaux, émissions de Green Bonds (EUR 6 mlds d'encours) et de Social Bonds (EUR 1 mld d'encours). Présence de fonds Articles 8 et 9 au sein de la filiale de gestion d'actifs Eurizon.
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	Bonne traçabilité du sourcing avec des normes assez strictes données aux fournisseurs (en particulier les pêcheries), en particulier sur les thèmes de la déforestation, la promotion du Bio, l'érosion des sols
KONINKLIJKE KPN	Efficacité énergétique des sites & des réseaux (nouvelles technologies), collecte & recyclage des produits électroniques.

L'OREAL	Contrôle de la pollution des sites industriels (92% sont aux normes ISO14001), optimisation des sites pour contrôler la consommation d'eau (réduction de la consommation d'eau de 25% en 5 ans), la consommation d'énergie (-30%), les émissions de CO2 (-80%). L'Eco design est appliqué à 97% de ses produits. 92% des ingrédients sont issus de pratiques durables.
LVMH	La trajectoire climatique du groupe a été approuvée par SBTi en 2021 et a été conçue pour être compatible avec l'Accord de Paris et comprend des objectifs pour les scope 1, 2 et 3. 74% des sites sont aux normes ISO14001 : Baisse de la consommation d'eau de 74% entre 2018 et 2022, -35% sur la consommation d'énergie, -60% des émissions de Co2, Baisse du packaging de 36%. De plus, LVMH vise à ce que 100 % des matières premières stratégiques soient certifiées selon des normes garantissant la préservation des écosystèmes et des ressources en eau d'ici 2026. Sur l'agriculture régénératrice, LVMH s'est engagé à régénérer l'équivalent de 5 millions d'hectares d'habitat pour la faune et la flore d'ici 2030. Sur l'économie circulaire, LVMH s'est fixé trois objectifs dans ce domaine : 1) introduction de nouveaux services circulaires tels que les réparations, le recyclage, etc. en 2023 ; 2) emballage des clients : utilisation de zéro plastique vierge d'origine fossile d'ici à 2026, et 3) le groupe vise à ce que 100 % des nouveaux produits soient éco-conçus d'ici à 2030.
MERCEDES-BENZ	Plus de 40mds d'euros seront investis entre 2022 et 2030 afin d'électrifier la gamme. Se veut 100% électrique d'ici 2030. Objectif -55% CO2 en 2030 puis net "zéro carbone" en 2035. Concrètement et d'ici 2035, toutes les nouvelles architectures seront exclusivement électriques via 3 plateformes. Pour favoriser ce virage, le groupe offre un accès facilité au réseau Shell qui représente plus de 30k points de charge en Europe, en Chine et en Amérique du Nord.
MERCK	Merck est une entreprise avec des activités bien diversifiées : Pharma, Life Science et Electronic (développement des produits et solutions spécialisés et de haute qualité dans les domaines de la santé, des sciences de la vie, et des matériaux de haute performance). Développement des technologies qui sont en capacité de résoudre certains défis alimentaires mondiaux (ex. des outils de bioprocédés pour aider aux entreprises productrices de viande d'augmenter la qualité sans nuire aux animaux). Réduction de Scope 1&2 -50% d'ici 2030 vs 2020; réduction des émissions sur l'ensemble de la chaîne de valeurs de -52% d'ici 2030 ; atteindre la neutralité carbone d'ici 2040; Merck a rejoint "Science Based Targets" initiatives afin de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.
MICHELIN	Michelin est engagé dans un groupe de travail réunissant des entreprises membres du Tire Industry Project qui réunit plus de 60% de la production mondiale de pneumatiques. Parmi les mesures concrètement déployées, Michelin tend à faire croître le volume de caoutchouc naturel utilisé avec un objectif à 80% à horizon 2030. Michelin participe par ailleurs à la lutte contre le réchauffement climatique en définissant des objectifs précis en termes d'empreinte carbone, directe (Scope 1&2) et indirecte (Scope 3). Les 2 axes prioritaires pour le groupe sont la décarbonation et les matériaux durables.
MUENCHENER RUECKVER	Financement de la transition énergétique ou couverture dédiée aux projets bas carbone : sur les activités d'assurance pas d'objectif mentionné mais indique que >300 M€ de prime générées liées aux solutions « bas carbone » et sur les activités d'investissement : un portefeuille renouvelable (equity and debt) jusqu'à 3Md € à horizon 2025. Sur l'agriculture régénérative, la société a lancé via Munich Re Foundation, le défi RAIN (Resilient Agriculture Innovations for Nature) pour les organisations à but non lucratif en mai 2023. Le défi RAIN vise à encourager les idées agricoles novatrices en Afrique de l'Est qui s'efforcent de modifier la perception des risques liés à l'investissement dans l'agriculture.
NESTE OYJ	Neste crée des solutions pour lutter contre le changement climatique et accélérer le passage à une économie circulaire, en raffinant des déchets, des résidus et des matières premières innovantes en carburants renouvelables (biocarburants, SAF) et en matières premières plus durables pour les polymères et les produits chimiques. Le Groupe s'est fixé des objectifs de réduction des émissions et envisage de transformer sa raffinerie Porvoo en usine de production d'hydrogène, dans un but final de fermer son activité de raffinage au milieu des années 2030.

<p>NOVO NORDISK</p>	<p>Novo Nordisk leader mondial dans les soins de diabète. La société a su atteindre une performance avancée dans sa stratégie environnementale grâce à des grandes ressources déployés dans la gestion environnementale et des objectifs quantifiés en matière de transport de consommation de l'énergie et d'émission de CO2 associées. Novo Nordisk affirme aussi que toutes ses usines de production sont certifiées ISO 14001. Elle utilise 100% d'électricité renouvelable sur la production depuis 2020 et ambitionne la neutralité carbone d'ici 2030.</p>
<p>ORANGE</p>	<p>Efficacité énergétique des sites & des réseaux (nouvelles technologies), collecte & recyclage des produits électroniques. Objectif de neutralité carbone d'ici 2040, en cours d'examen par SBTi.</p>
<p>PERNOD RICARD</p>	<p>Préservation des territoires, lutte contre l'érosion (adhésion à UICN), 10 programme d'agriculture régénérative, minimisation de la consommation d'eau dans l'agriculture, 8830 agriculteurs engagés</p>
<p>REXEL</p>	<p>Rexel distribue des solutions d'efficacité énergétique (objets connectés et digitaux d'optimisation de la consommation / smart building). Besoin impératif d'équipements électriques comme ceux vendus par Rexel dans la transition actuelle vers une consommation de plus en plus forte d'énergie sous forme d'électricité décarbonée (pompes à chaleur, voitures électriques, ...)</p>
<p>SAFRAN</p>	<p>La prochaine génération de moteurs de Safran à horizon 2035 permettra d'inclure jusqu'à 100% des carburants durables. Et la société travaille sur la définition du système propulsif d'un futur avion à hydrogène liquide</p>
<p>SANOFI</p>	<p>"Planet Care" programme de durabilité mis en place par le comité opérationnel dédié. Sanofi cherche à impliquer ses fournisseurs dans des initiatives environnementales en pratiquant un approvisionnement durable.</p> <p>Objectifs à 2025 : Réutiliser/recycler/récupérer au moins 90 % des déchets : atteindre un taux d'élimination en décharge <1% ; tous les nouveaux produits éco-conçus; 0 vaccins fournis sous emballage en plastique. Objectifs à 2030 : -55% CO2 et atteindre la neutralité carbone, zéro émissions nettes de GES d'ici 2045 en suivant la trajectoire de 1,5°C</p>
<p>SAP</p>	<p>La raison d'être de l'entreprise : l'objectif de SAP est de créer un impact économique, environnemental et social positif sur la planète, en mettant particulièrement l'accent sur l'action climatique, l'économie circulaire, la responsabilité sociale, le pilotage et reporting holistiques. Membre du SBTi. Objectif net zéro d'ici 2030 et un objectif zéro déchet.</p>
<p>SARTORIUS STEDIM BIOTECH</p>	<p>Sartorius Stedim opère dans le secteur de la biotechnologie médicale (fabrication et développement des produits et des technologies destinés à la production médicale et des vaccins biologiques). Dans la fabrication des produits et des emballages le groupe cherche à optimiser la sélection et l'utilisation des matières premières (plastique, métaux et emballage) afin d'améliorer l'empreinte environnementale, mais aussi en recyclant les matériaux, en réduisant la consommation et la production des déchets, mais aussi sélectionner ses fournisseurs de manière responsable en privilégiant EU et USA dans la mesure du possible. Signataire de European Plastic Pact depuis 2019.</p>
<p>SCHNEIDER ELECTRIC</p>	<p>Offre de produits et solutions d'efficacité énergétique (Ecostruxure), et pour la gestion efficiente de l'habitat résidentiel, des bâtiments tertiaires, des data centers, des infrastructures et des industries. Schneider fabrique des équipements électriques qui s'imposent dans la transition actuelle vers une consommation de plus en plus forte d'énergie sous forme d'électricité décarbonée (pompes à chaleur, voiture électrique, ...)</p> <p>Par ailleurs, le groupe indique avoir mis en place une stratégie d'approvisionnement durable qui fournit des lignes directrices aux 53 000 fournisseurs du Groupe afin de s'assurer qu'ils sont tous en phase avec les ambitions ESG du Groupe. Schneider Electric a ainsi été nommée meilleure organisation mondiale de la chaîne d'approvisionnement durable à l'occasion du Global Sustainable Supply 2021 (GSSC Summit).</p>

SEB	Réparabilité encouragé par la garantie de fournir les pièces détachées pendant 15 ans / initiatives pour développer le marché des produits d'occasion
SIKA	La formalisation/transparence est inférieure au potentiel et à l'impact environnemental induit par les activités du groupe (notamment chimie des matériaux en faveur d'une moindre utilisation du clinker et autres matériaux améliorant la résistance/durabilité et la sobriété en eaux venant compenser les opérations en zones de stress hydrique). Hausse sensible des volumes recyclés et utilisation accrue de SCM/granulats/plastiques etc. issus de la récupération/démolition. Un acteur qui contribue aussi à l'efficacité énergétique des bâtiments et à l'allègement du secteur auto => autant d'émissions évitées non mesurées
STELLANTIS	Electrification de la gamme ambitieuse avec objectif 100% de ventes BEV en Europe et 50% aux Etats-Unis dans le cadre du plan stratégique 2030. 4 plateformes BEV centric déjà opérationnelles pour couvrir toute la gamme (plus de 75 modèles à cet horizon). Plus en amont, Stellantis développe son propre réseau de station de recharge (une centaine de stations de recharge rapide d'ici 2024 en France) pour participer à la démocratisation de l'électrique au sein de sa clientèle.
STMICROELECTRONICS	Semiconducteurs œuvrant pour la #TE des clients (Automobile, Industrie, Electronique grand public...), efficacité énergétique des sites de production. Objectif de neutralité carbone d'ici 2027.
SYMRISE	54% des sites de production sont convertis aux normes ISO 14001 et le groupe optimise ses process pour réduire sa consommation d'énergie. Les ingrédients d'origine naturel (54% du sourcing) sont obtenus de façon durable
TECHNIP ENERGIES	Technip Energies accompagne ses clients dans la lutte contre le changement climatique en leur offrant des solutions de décarbonation (CCUS, hydrogène vert, biocarburants, biochimie) avec pour objectif de leur éviter 15 millions de tonnes de CO2eq d'ici 2025 (-7,3MtCO2eq en 2022).
UNICREDIT	Membre Net Zéro Banking Alliance : émissions d'obligations avec des critères environnementaux - Green Mortgage Covered Bonds / Bonds (EUR 4 mlds d'encours) et de Social Bonds (EUR 0,2 mld d'encours).
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Au cœur de la gestion de l'eau tant pour la production que pour son expertise dans le recyclage / traitement des eaux usées / traitement des déchets
VINCI	<ul style="list-style-type: none"> - Activités Construction : green building (ex : 30 % de béton bas carbone mis en œuvre par les divisions Bâtiment et Génie civil de VINCI Construction) - Activités BTP et Concessions : économie circulaire dans l'approvisionnement des chantiers et dans la gestion des déchets (ex : 46 % d'agrégats d'enrobés de VINCI Autoroutes recyclés sur ses propres chantiers) - Activités Energy Services : Installation d'équipements électriques et d'optimisation de la consommation énergétique des bâtiments

6. Exemple du Tableau de Bord Finance Durable sur les mandats actions Zone Euro

Pour rappel, la SACRA a mis en place en 2024, sur les données au 31/12/2023, un Tableau de Bord Finance Durable sur les poches actions Zone Euro gérées en titres vifs. Ce reporting a pour but de mesurer la performance extra-financière des sociétés dans lesquelles nous sommes investis.

Ci-dessous la composition du Tableau de Bord Finance Durable selon chacun des piliers E, S et G pour le cas du portefeuille Sakkarah 6 :

Environnement / Climat		
Indicateurs	Résultats	Commentaire
Exposition aux énergies fossiles en %	<ul style="list-style-type: none"> - PAI 4 (MSCI ESG Research) : 8.2% - Energies Fossiles pondérées du CA (MSCI ESG Research) : 5.1% 	Baisse liée à 2 facteurs : (i) évolution de l'allocation avec une baisse des poids alloués aux émetteurs O&G (Eni/TTE) et (ii) évolution des données MSCI qui se traduisent par une disparition du flag O&G sur TechnipEnergies et Vallourec.
% Part brune	<ul style="list-style-type: none"> - Part brune (Carbon4 Finance) : 0.2% - Part verte (Carbon4 Finance) : 5.5% - Part verte (MSCI ESG Research) : 7.4% 	MSCI ne dispose pas de KPI part brune. Carbon4 Finance dispose d'un KPI qui capte principalement les activités liées au charbon. Leur KPI de part verte est également conservateur et prend uniquement en compte les activités substantiellement contributrices, au sens de la taxonomie. Le KPI "part verte" de MSCI est proposé comme un proxy assez large de la taxonomie et prend en compte une large palette d'activités environnementales liées à l'énergie propre, l'eau durable, l'agriculture durable, ...
% d'Alignement à la Taxonomie verte	<ul style="list-style-type: none"> - CA aligné : 5.2% - Capex aligné : 10.2% - Opex aligné : 7.6% 	Ces données reposent sur les informations reportées par les sociétés et collectées par MSCI ESG Research. La légère baisse des % est à mettre en perspective de l'évolution de l'allocation sur des émetteurs en transition. En effet, la réduction des poids alloués à ces émetteurs (Eni, TTE, EDP, Vonovia, Mercedes, ...) réduit la contribution des niveaux taxonomiques associés à ces sociétés en transition.
Objectifs de réduction d'émissions CO2 (% de société disposant d'objectifs de réduction de CO2)	- 80% d'émetteurs ayant un objectif de réduction des émissions carbone (MSCI ESG Research)	
% d'Alignement température 1,5°C	<ul style="list-style-type: none"> - 38% des émetteurs sont alignés sur un ITR =< 1.5°C (MSCI ESG Research) - La température du portefeuille selon l'ITR est de 2.13°C (MSCI ESG Research) - La température du portefeuille selon Carbon4 Finance est de : 2.5°C 	
Stratégie climat validée SBTi (% d'émetteurs)	<ul style="list-style-type: none"> - % d'encours dont les entreprises ont démarré le processus de certification SBTi (a minima via une lettre d'engagement) mais ne sont pas encore certifiées : 9.5% - % d'encours dont les entreprises sont certifiées SBTi : 65.7% - % d'encours dont les entreprises ont obtenu la certification SBTi depuis plus 	Après avoir signé la lettre d'engagement, les sociétés ont 24 mois maximum mettre en place des objectifs et les faire valider. A noter que les délais peuvent être plus important du fait d'un goulot d'étranglement côté SBTi.

	d'un an et ont produit un reporting public quant à leur progression par rapport aux objectifs validés : 55.6%	
Impact sur la Biodiversité (Intensité en km2 par MSA)	- 220.8 (Carbon4 Finance)	L'entrée de Pernod Ricard et l'augmentation des poids sur le secteur financier participe à faire évoluer l'impact sur la biodiversité à la hausse entre les deux périodes. A noter que l'empreinte biodiversité est assez débattue car considérée trop globale et agrégeant trop d'éléments différents.

Social

Indicateurs	Résultat	Commentaire
Controverses sociales (score de controverses)	- 3.9 - 0 étant la plus mauvaise note, 10 la meilleure (MSCI ESG Research)	La dégradation du score de controverses sociales est principalement liée à 3 émetteurs : Unicredit (de 7 à 1 - révision liée à l'application de la nouvelle méthodologie de controverse de MSCI sur la controverse jugée sévère de 2011 sur les enquêtes de manipulation des prix obligataires), Kering (de 8 à 1 - intégration des controverses jugées modérées relatives aux enquêtes sur les pratiques de fixation des prix des sacs et sur les grèves des employés - les deux cas datent de novembre 2023) et Amundi (de 10 à 7 - intégration de la controverse jugée mineure relative à un rapport d'ONG au Royaume-Uni sur le financement de sociétés pharmaceutiques impliquées dans l'utilisation d'animaux menacés d'extinction comme ingrédients de la médecine chinoise traditionnelle).
Egalité des sexes (% moyen de l'écart de rémunération entre les sexes)	- PAI 12 (MSCI ESG Research) : 11.8%	PAI mal couvert et sur lequel MSCI a des évolutions considérables de données. En décembre 2023, nous avions 37% de couverture et passons à 17% à fin Mars. 14 émetteurs ne disposent plus de valeurs dans MSCI sur ce KPI. Des échanges sont en cours avec le prestataire.
% annuel de Turnover	- 11.4% en moyenne pondérée (MSCI ESG Research)	
Rémunération (score de transparence des rémunérations des dirigeants)	- 0 sur la base du KPI "Executive Pay Disclosure Score Deduction" (MSCI ESG Research) - 7.3 sur la base du KPI "Pay Score" - 0 étant la plus mauvaise note, 10 la meilleure (MSCI ESG Research)	Le premier KPI proposé donne lieu à une donnée sur 5 (sur 409) sociétés du MSCI Europe. Nous avons complété ce KPI par le "Pay Score".

Gouvernance

Indicateurs	Résultat	Commentaire
Droits de l'Homme (% de sociétés contrevenant au Pacte Mondial)	- 0% de breach sur les titres vifs (MSCI ESG Research)	
Représentation des femmes au board en %	- PAI 13 (MSCI ESG Research) : 43.2%	
Corruption (score anti-corruption)	- 7.9 sur la base du KPI "Corruption & Instability" - 0 étant la plus mauvaise note, 10 la meilleure (MSCI ESG Research)	

GLOSSAIRE

Actifs bloqués ou « stranded assets »

Actifs ayant perdu de la valeur en raison de l'évolution du marché, et notamment des contraintes réglementaires. Le secteur des énergies fossiles est particulièrement concerné, car pour limiter le réchauffement climatique, une partie des réserves de combustibles fossiles devra rester sous terre, et deviendrait donc sans valeur.

Agence de notation extra-financière

Les agences de notation extra-financière analysent et évaluent les entreprises et entités publiques relativement à leur performance environnementale, sociale et de gouvernance. Parmi les principales agences on peut citer Vigeo ou encore MSCI.

Agence Internationale de l'Énergie

Fondée en 1974, l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) est une organisation intergouvernementale autonome rattachée à l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). Elle a pour vocation à garantir la sécurité énergétique de ses membres en contribuant à la coordination de leurs politiques énergétiques ainsi que de produire des études et analyses sur les solutions permettant à ses États membres de disposer d'une énergie fiable, abordable et propre.

Agence Internationale de l'Énergie atomique

Créée en 1957 par les Nations Unies, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est la principale organisation mondiale pour la coopération scientifique et technique dans le domaine de l'utilisation du nucléaire à des fins pacifiques.

Bâtiments éco-conçus

Bâtiments dont le processus de construction (ou de réhabilitation) repose sur le respect de l'environnement, la maîtrise des consommations d'énergie ainsi que le confort et la santé des occupants.

Changement climatique

Modification durable du climat à l'échelle planétaire. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été considérablement accrues par les activités humaines depuis le XIX^{ème} siècle, ce qui a eu pour conséquence une modification du climat et un réchauffement global de la planète.

Charbon thermique

Charbon extrait et utilisé pour produire de l'énergie, par opposition au charbon métallurgique, utilisé dans le processus de fabrication de l'acier, qui lui n'a pas actuellement de solution de substitution.

Chimie verte

Chimie qui repose sur la conception de produits et procédés chimiques permettant de réduire et éliminer l'utilisation et la génération de substances dangereuses (pour l'environnement et l'homme).

Controverses

Accusations dont peut faire l'objet un émetteur à la suite de la violation des conventions internationales sur l'environnement, le respect des droits humains, etc.

COP 21

Une COP (ou Conférence des parties) est une conférence internationale sur le climat qui réunit chaque année les États engagés depuis 1992 par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). La 21^{ème} Conférence des parties ou « COP 21 », a eu lieu à Paris en 2015 et a débouché sur l'Accord de Paris dont l'objectif est de limiter la hausse de la température globale en dessous des +2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à horizon 2100.

Déclaration de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) relative aux principes et droits fondamentaux au travail

Adoptée en 1998, la Déclaration oblige les États membres de l'OIT, qu'ils aient ou non ratifié les conventions correspondantes, à respecter et promouvoir plusieurs principes relatifs à : « la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ».

Développement Durable

Formalisé par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement des Nations Unies, à l'occasion de la publication du Rapport Brundtland en 1987, le concept de Développement Durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». En d'autres termes, le Développement Durable repose sur la conciliation du progrès économique et social avec la préservation de l'environnement.

Engagement actif

Démarche de sensibilisation et de progrès qui consiste à dialoguer avec une société pour l'amélioration de ses pratiques.

ESG

Désigne les critères Environnementaux (E), Sociaux (S) et de Gouvernance (G), qui constituent les trois piliers d'analyse pris en compte dans l'investissement responsable.

Le critère environnemental inclut notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la prévention des pollutions ou encore la gestion des déchets.

Le critère social inclut notamment le respect des droits de l'homme et du droit du travail, la santé et sécurité au travail ou encore le dialogue social.

Le critère de gouvernance, qui désigne l'organisation du pouvoir au sein de l'entreprise, inclut notamment l'appréciation de l'indépendance du conseil d'administration, le respect des droits des actionnaires minoritaires et la vérification des comptes.

Eurostat

Eurostat est l'autorité statistique communautaire désignée par la Commission européenne pour produire les statistiques officielles européennes.

Extra-financier

Relatif à la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, au-delà de la seule appréciation économique et financière.

Freedom House

Organisation non-gouvernementale basée à Washington, œuvrant pour le développement des libertés et de la démocratie à travers le monde.

Gaz à effet de serre (GES)

Les GES sont des gaz présents dans l'atmosphère terrestre qui absorbent une partie de l'énergie solaire renvoyée dans l'espace par la Terre sous forme de rayons infrarouges, et contribuent ainsi au réchauffement de la planète. Parmi les principaux GES, figurent notamment le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) ou encore la vapeur d'eau (H₂O).

ISR

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) consiste à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les placements financiers.

MSA

Le MSA est un indicateur qui exprime l'abondance relative moyenne des espèces originelles par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non

perturbés. Cet indicateur a été proposé dans le cadre du développement du modèle GLOBIO392, dont l'objectif est de simuler l'impact de différents scénarios de pressions humaines sur la biodiversité. Le MSA est développé par PBL, l'institut environnemental néerlandais qui a développé GLOBIO. Cet indicateur est reconnu par IPBES. En 2010, l'indicateur de biodiversité « Mean Species Abundance » (MSA) était à 68%. En 2018, le MSA était à 63% contre une limite planétaire fixée à 72%.

MSAppb*

MSAppb* par milliard d'euro investis ou MSA ppb* (Mean Species Average Part Per Billion = nombre moyen d'espèces observées dans un milieu donné sur une surface standardisée) par milliard d'euro investis.

MSA.km²

Unité de mesure du Global Diversity Score (GBS), où MSA est l'abondance moyenne des espèces (mean species abundance), une métrique exprimée en % caractérisant l'intégrité des écosystèmes. Les valeurs de MSA vont de 0% à 100%, 100% représentant un écosystème intact non perturbé. Attention dans le Biodiversity Impact Analytics, le score agrégé de MSA.Km², est donné pour 4 indicateurs qui sont Aquatic Dynamic, Aquatic Static, Terrestrial Dynamic et Terrestrial Static. Chaque indicateur représente la surface en km² théorique impacté pour un facteur de 0% de MSA.

Obligations vertes ou « Green Bonds »

Emprunt obligataire émis sur les marchés financiers par une entreprise ou une entité publique, destiné à financer un projet ou une activité ayant un bénéfice environnemental. Dans ce cas, les sommes recueillies sont directement affectées à des initiatives permettant de développer des solutions d'énergie renouvelable ou d'améliorer l'efficacité énergétique de dispositifs existants ou encore de financer des projets ayant un impact social positif.

Pacte Mondial des Nations Unies

Lancé en 2000, le Pacte Mondial est une initiative des Nations Unies par le biais de laquelle les entreprises, associations ou organisations non-gouvernementales signataires s'engagent volontairement à respecter dix principes relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. La mise en œuvre de ces principes doit être attestée chaque année par les adhérents via la publication d'une « Communication sur le Progrès » sur le site internet du Pacte Mondial.

Parties prenantes

Les parties prenantes peuvent être définies comme tout individu ou groupe pouvant affecter les activités d'une entreprise ou être impacté par elle. Les entreprises socialement responsables doivent être transparentes envers leurs parties prenantes et prendre en compte leurs intérêts.

Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

La Responsabilité Sociétale des Entreprises est l'application des principes de développement durable à l'entreprise. La RSE regroupe ainsi l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises pour intégrer les enjeux sociaux, environnementaux, de gouvernance et économiques dans leurs activités.

Risques physiques

Ce sont les risques liés aux conséquences du changement climatique, pouvant de fait affecter l'économie : événements climatiques extrêmes, montées des eaux, recrudescence de catastrophes naturelles, sécheresses, inondations, risques sanitaires (augmentation des maladies).

Sources :

- Ademe
- Agence Internationale de l'Energie
- Agence Internationale de l'Energie Atomique
- Agence Parisienne du Climat
- Association Orée
- Encyclopédie Universalis
- France diplomatie
- Freedom House
- Insee
- La Tribune
- Ministère de l'économie et des finances
- Ministère de la transition écologique et solidaire
- Novethic
- Organisation Internationale du Travail
- Transparency International

Scénario 2°

Sur la base de l'objectif de limitation de la température mondiale à 2°C (cf COP 21), l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) a établi un scénario énergétique mondial. Il s'agit d'une feuille de route à suivre afin de réussir la transition énergétique mondiale nécessaire à l'atteinte de cet objectif 2°C. Ce scénario est établi de manière globale pour différents secteurs d'activités.

Technologies vertes

On entend par « technologies vertes » les solutions liées aux énergies renouvelables, aux bâtiments verts, aux produits ou services améliorant l'efficacité énergétique, à la prévention des pollutions et au traitement des eaux.

Transparency International

Organisation non-gouvernementale basée à Berlin dont l'objectif est de lutter contre la corruption.

Ce rapport a été mis en ligne le 30 juin 2024.